

LE GUIDE

Ivry, ville citoyenne

Vos élu-e-s
Vos quartiers

Ivry, ville en services

Culture
Sport
Petite enfance
Enfance
Jeunesse
Habitat
Emploi, formation, commerces
Solidarité
Retraités
Handicap
Santé
Cadre de vie
Propreté
Urbanisme
Transports
Démarches
Informations

Vous allez aimer déménager avec Leroy Merlin

Vous déménagez ? Vous emménagez ?

Demandez votre pochette

“Mon Nouveau Chez Moi”

à l'espace Carte Maison de votre magasin Leroy Merlin.



Une multitude de conseils utiles, de services pratiques et de remises exclusives pour bien réussir votre installation.



Et aussi...

Des services et des jeux pour vous accompagner dans votre déménagement :

- **1 jeu concours**
pour tenter de gagner votre déménagement en magasin et sur leroymerlin.fr
- **1 application**
"Mon déménagement entre amis"
à découvrir sur Facebook 
- **1 kit de déménagement***

10
GAGNANTS
/ MOIS



Un matériel de professionnel à votre disposition :

- Des housses de protection
- Des sangles
- Des poignées ventouse...



Plus d'informations sur www.leroymerlin.fr ou à l'espace Carte Maison de votre magasin.

LE GUIDE



IVRY

*Ville
citoyenne*

5 *Vos élu-e-s*

11 *Vos quartiers*

Centre-Ville

Monmousseau-Vérolot

Petit-Ivry

Ivry-Port

Marat-Parmentier

Louis-Bertrand /

Mirabeau-Sémard

Édito



Cette nouvelle édition du guide municipal, profondément remaniée et actualisée, a l'ambition de vous fournir un maximum d'informations sur notre ville.

C'est d'abord un guide pratique qui pourra faciliter vos démarches en vous permettant de trouver les bons interlocuteurs.

Mais c'est aussi un ouvrage qui vous donne à voir la richesse des activités les plus diverses qui se déroulent à Ivry tout au long de l'année.

À l'heure où l'existence même des communes est mise en cause par la création de la Métropole du Grand Paris, ainsi que par l'asphyxie financière de nos budgets résultant des réductions drastiques des dotations de l'État, vous pourrez constater que nous recherchons par tous les moyens à continuer de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de toutes les Ivryennes et tous les Ivryens.

Vous découvrirez aussi que dans cette période où Ivry connaît de profondes transformations, nous continuons à privilégier le service public pour apporter ces réponses.

J'espère enfin que ce guide vous incitera à être partie prenante de la vie démocratique particulièrement riche de notre ville.

Je vous souhaite bonne lecture.

Philippe BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine



Conseil municipal
45 élu-e-s



13

Adjoint-e-s au Maire

9

*Conseiller-ère-s
municipaux-ales
délégué-e-s*

35

*Conseiller-ère-s
municipaux*

IVRY, *le conseil municipal*

LE MAIRE

■ Philippe BOUYSSOU

Politique de la ville

Président de l'OPH Ivry

Conseiller Métropole du Grand Paris

Conseiller territorial



LES 13 ADJOINTE-S AU MAIRE

■ Romain MARCHAND



1^{er} adjoint

Développement urbain,
économique-emploi
et au Sport,
Conseiller territorial

■ Mehdy BELABBAS



2^e adjoint

Finances

■ Séverine PETER



3^e adjointe

Communication,
Technologie Information et
Communication,
Affaires civiles et juridiques,
Relations internationales
Déléguée au quartier
Louis Bertrand

■ Stéphane PRAT



4^e adjoint

Écologie urbaine,
Transition énergétique

■ Atef RHOUMA



5^e adjoint

Petite enfance
Délégué au quartier
Centre-Ville

■ Patricia GAMBIASIO



6^e adjointe

Retraités

Liste Ivry au cœur

■ Groupe Front de gauche, Communistes,
Ensemble et Citoyens

■ Groupe Europe Écologie Les Verts

■ Groupe radical, Socialiste, Républicain
et Citoyen

■ Groupe Convergence Citoyenne Ivryenne

EPT12 Grand-Orly Seine Bièvre (GOST)

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la ville d'Ivry-sur-Seine a rejoint le 1^{er} janvier 2016 l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

La Métropole du Grand Paris (MGP) réunit Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les 7 villes de la grande couronne et les organise en 12 territoires : les Établissements Publics Territoriaux (EPT).

L'ETP 12, Grand-Orly Seine Bièvre intègre la communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA) dont Ivry faisait partie.

Grand-Orly Seine Bièvre regroupe 677 874 habitants en 2016 et se compose de 24 communes.

■ Daniel MAYET



7^e adjoint
Personnel,
Bâtiments communaux,
ERP,
Logistique

■ Bozena WOJCIECHOWSKI



8^e adjointe
Handicap
Lutte contre toutes les
discriminations,
La démocratie,
Conseillère territoriale

■ Catherine VIVIEN



9^e adjointe
Santé

■ Olivier BEAUBILLARD



10^e adjoint
Culture,
Actions de mémoire

■ Sabrina SEBAIHI



11^e adjointe
Politique de la ville,
Prévention sécurité,
Espace municipal de
médiation et d'accès
au droit

■ Méhadée BERNARD



12^e adjointe
Affaires scolaires et
politiques éducatives,
Enfance,
Vacances

■ Mehdi MOKRANI



13^e adjoint
Jeunesse,
Politique sociale et solidaire,
Habitat

Pour tous rendez-vous avec vos élu-e-s
contactez le 01 49 60 25 08

LES CONSEILLER-ÈRE-S DÉLÉGUÉ-E-S

■ Pierre MARTINEZ



Conseiller délégué
Commerce-artisanat,
Marchés aux comestibles

■ Mourad TAGZOUT



Conseiller délégué
Vie associative
Conseiller territorial

■ Marie PIERON



Conseillère déléguée
Culture scientifique
Quartier Monmousseau-
Vérolot
Conseillère territoriale

■ Jeanne ZERNER



Conseillère déléguée
Quartier Petit-Ivry

■ Evelyne LESENS



Conseillère déléguée
Quartier Marat-Parmentier
Conseillère territoriale

■ Jacqueline SPIRO



Conseillère déléguée
Quartier Ivry-Port
Restauration scolaire

■ Tariq AÏT AMARA



Conseiller délégué
Lycées, Collèges

■ Arthur RIEDACKER



Conseiller délégué
Universités

■ Romain ZAVALLONE



Conseiller délégué
Politique de prévention des
déchets et de la démarche
« zéro waste »

Liste Ivry au cœur

- Groupe Front de gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens
- Groupe Europe Écologie Les Verts
- Groupe Radical, Socialiste, Républicain et Citoyen
- Groupe Convergence Citoyenne Ivryenne
- Groupe France Insoumise

● Liste L'alternative pour Ivry

- Liste Choisir l'avenir, l'alternance socialiste, écologiste et citoyenne

LES CONSEILLER-ÈRE-S MUNICIPAUX-ALES

■ Pierre CHIESA

Conseiller municipal
Conseiller territorial

■ Fabienne OUDART

Conseillère municipale

■ Bahri SEBKHI

Conseiller municipal

■ Josée RODRIGO

Conseillère municipale

■ Saïd HEFAD

Conseiller municipal

■ Fanny SIZORN

Conseillère municipale

■ Ouarda KIROUANE

Conseillère municipale

■ Ana MACEDO

Conseillère municipale

■ Sarah MISSLIN

Conseillère municipale

■ Nicole POLIAN

Conseillère municipale

■ Ali ALGÛL

Conseiller municipal

■ Charlotte PAURON

Conseillère municipale

● Sébastien BOULLAUD

Conseiller municipal

● Annie-Paule APPOLAIRE

Conseillère municipale

Conseillère territoriale

● Marie ANDRIA

Conseillère municipale

● Valentin AUBRY

Conseiller municipal

● Annie LE FRANC

Conseillère municipale

● Aurélie PHILIPPE

Conseillère municipale

● Sandrine BERNARD

Conseillère municipale

● Thérèse POURRIOT

Conseillère municipale

● Alexandre VALLAT SIRIYOTHA

Conseiller municipal

● Sigrid BAILLON

Conseillère municipale

LA DÉPUTÉE

Mathilde PANOT

Députée de la 10^e circonscription (Ivry, Vitry-Nord, Le Kremlin-Bicêtre)
France Insoumise

LES CONSEILLER-ÈRE-S DÉPARTEMENTAUX-ALES

11^e canton du Val-de-Marne - Ivry-sur-Seine

Lamy KIROUANI et Pascal SAVOLDELLI

Front de gauche - Parti Communiste Français (PCF)

N'ACHETEZ PAS UNE VOITURE À IVRY

Dans tous les quartiers de Paris
et en première couronne,
Communauto vous propose
de louer des voitures en
libre-service 24h/24 et 7j/7.
Nos voitures vous attendent
dans des espaces de
stationnement réservés, pour
quelques minutes, une heure,
une journée ou plus.

Découvrez nos deux stations à Ivry :

- 29 rue Marat
- 41 avenue Danielle Casanova

Inscrivez-vous et réservez sur
www.communauto.paris

Franchissez le **PAS**

VOS QUAR TIERS

Sur
58 000
habitants

13 800

*vivaient dans une autre
commune 5 ans plus tôt*

2 Ivryens
sur 10

*sont de nouveaux
résidents*

4 maisons
de quartier

6 

comités de quartier



**Centre-Ville, Monmousseau-
Vérolot, Petit-Ivry, Ivry-Port,
Marat-Parmentier,
Louis-Bertrand**

La vie locale et citoyenne

Depuis toujours, Ivry favorise le lien avec les habitants et encourage la participation citoyenne. Les comités de quartier, les maisons de quartier comme les associations, accueillent les habitants qui souhaitent s'informer ou s'investir dans la vie locale. Avec la coopérative citoyenne, la municipalité entend encore développer la démocratie participative autour des politiques publiques.

LES SIX COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont présents dans les six quartiers de la ville. Dans ces instances de démocratie locale, les Ivryens sont au cœur des décisions, et font avancer des projets utiles au vivre ensemble.

Le comité de quartier est un outil pour les habitants : espace d'échanges, de réflexion et d'information, il est dédié à la construction de projets.

Tous ceux qui habitent ou travaillent à Ivry y sont les bienvenus. Six élus, délégués à la vie de leur quartier, sont les interlocuteurs privilégiés des comités.

i) Service Vie des quartiers

13/15 promenade Venise Gosnat
01 72 04 64 83

HORAIRES

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Des fêtes de quartier ont lieu chaque année à l'approche de l'été ou à la rentrée. Elles sont organisées collectivement par les habitants, les associations et les services municipaux.

Vos référents

- Kahina Ozon
- Valérie Dodokolo Nzuzi Leba
- Lucie de Mondion

Contactez le service pour connaître votre référent de quartier.

01 72 04 64 83



Comité de quartier Centre-Ville © Alex Bonnemaïson

LES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER

Les maisons municipales de quartier sont ouvertes à tous ceux et celles qui aspirent à profiter de moments de rencontre, de découverte et d'apprentissage autour d'activités et de projets communs. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges entre les générations, des supports pour le développement de liens sociaux durables et de solidarités locales. Elles construisent leurs projets avec les habitants, les associations et les services municipaux pour répondre aux attentes du quartier. L'usager y occupe une place centrale.

Ainsi, de nombreuses activités ludiques, pédagogiques, culturelles ou de loisirs sont proposées. De même elles développent de nombreuses actions visant la valorisation des parents et des enfants. La lutte contre les inégalités et pour l'accès aux droits occupe également une place importante dans les maisons. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour vous accompagner dans vos démarches.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Chaque année, une matinée d'accueil des nouveaux Ivryens, avec visite de la ville en bus, est organisée à l'Espace Gérard-Philipe. Un livret de bienvenue contenant des coupons pour découvrir les équipements de la ville est remis à cette occasion.



Visite de la ville des nouveaux arrivants © Ville d'Ivry



La maison de quartier Monmousseau © David Merle

Le livret de bienvenue pour les nouveaux habitants

Ce livret a été conçu pour vous permettre de faire connaissance avec les équipements culturels et sportifs de la commune et de découvrir la grande diversité des activités qui y sont proposées.

Des coupons détachables vous offrent :

- 1 abonnement à la médiathèque,
- 1 place au cinéma le Luxy,
- 1 place au Hangar,
- 1 visite individualisée au Centre d'art contemporain,
- 1 place et un tarif réduit au théâtre Antoine Vitez,
- 2 places pour un spectacle du théâtre des quartiers d'Ivry,
- 1 place pour un concert organisé par le conservatoire municipal de musique,
- 1 place pour un match du championnat de France D1 de handball,
- 1 séance Pass'sport.

LA VIE ASSOCIATIVE

Plus de 450 associations sur le territoire participent à créer du lien social en ouvrant des espaces de rencontres dans tous les domaines : économie sociale et solidaire, éducation populaire, cadre de vie, culture, sport, santé, solidarité internationale...

La ville les considère comme de véritables partenaires. Aussi, le soutien à la vie associative locale s'articule autour d'aides financières (subventions), matérielles (prêt de salles à l'année ou à titre ponctuel) et par l'accompagnement de projets.

L'Espace associations du site internet de la ville www.ivry94.fr leur est dédié. En plus de rendre leurs actions visibles, il leur permet d'échanger avec le plus grand nombre.

Le service municipal Partenariat Vie Associative est à disposition pour guider chacun dans ses démarches. Il accompagne toute demande en lien avec la vie associative : du simple renseignement à l'aide au portage de projets.

i) Service Partenariat Vie Associative

13/15 promenade Venise Gosnat
01 72 04 64 87 ou 01 72 04 64 92

HORAIRES

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

*La vie associative est un
« Pilier incontournable
de l'engagement citoyen
et des dynamiques
démocratiques ».*

LES MÉDIATEURS, ACTEURS DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Se sentir en sécurité est indispensable à la qualité de vie. Afin de contribuer à la tranquillité publique et au vivre-ensemble, Ivry s'est dotée d'une équipe de médiateurs sociaux, qui agit pour éviter et apaiser les conflits.

Ces médiateurs ont un rôle de prévention, de dialogue et de lien social au sein des quartiers.

Leurs missions sont multiples :

- intervenir auprès des groupes pour travailler sur le respect des lieux et des habitants ;
- pacifier les relations entre les différentes générations ;
- travailler sur les conflits de voisinage dont l'impact est fort sur l'ambiance d'un immeuble ;
- prévenir les conflits aux abords des établissements scolaires connaissant des difficultés ;
- faire partager les valeurs de médiation, de culture de la paix et de la non-violence.

Ils participent également au repérage des difficultés sociales des habitants éloignés des institutions : ils favorisent le lien avec les partenaires, notamment pour leur faciliter l'accès au droit.

i) Les médiateurs sociaux

Du lundi au samedi : 13h30 à 21h
01 72 04 66 00 (boîte vocale)



Fête de quartier Ivry-Port © David Merle

Les Espaces Publics Internet (EPI)

De la découverte de l'informatique à l'aide aux démarches en ligne, les EPI accueillent tous les habitants, quels que soient leur âge et leur niveau.

L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS

Les animateurs multimédia vous accompagnent dans vos démarches administratives en ligne (Caf, Pôle emploi, impôt,...) et vous ouvrent au monde du numérique.

Ils proposent de nombreux ateliers d'initiations gratuits en groupe, pour découvrir l'informatique et les nouvelles technologies mais aussi pour s'initier à la création via le numérique.

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux risques et dangers d'internet, les EPI invitent les enfants tous les mercredis après-midi à se poser les bonnes questions sur les usages des réseaux sociaux.

i) Les EPI

> **EPI Jean-Jacques Rousseau**

46 rue Jean-Jacques Rousseau
01 49 60 90 11
epi.jjrousseau@ivry94.fr

> **EPI Pierre et Marie Curie**

44 rue Jean le Galleu
01 72 04 64 08
epi.pmc@ivry94.fr

> **EPI Monmousseau**

17 rue Gaston Monmousseau
01 72 04 66 54
epi.monmousseau@ivry94.fr

> **EPI Centre-Ville-Gagarine**

7 rue Truillot
01 72 04 63 21
epi.gagarine@ivry94.fr

L'EPI nomade

Les EPI proposent depuis 2010 des initiations aux personnes éloignées du monde numérique : retraités vivant en foyer et résidents en foyer de travailleurs migrants.

Afin de sensibiliser les plus âgés, les EPI invitent les séniors les lundis après-midi à l'atelier d'initiation à la tablette numérique.

RENSEIGNEMENTS

01 72 04 65 97

Gratuit : le PIM

Passeport Internet Multimédia

Venez valider vos connaissances en passant gratuitement votre Passeport Internet et Multimédia. Délivré d'après un référentiel national, les EPI vous proposent sur inscription des ateliers d'initiations à utiliser un équipement informatique et les services de base de l'Internet.

RENSEIGNEMENTS

01 72 04 65 97

Les espaces multimédia

Afin que chacun puisse avoir accès à Internet, les Ivryens peuvent également profiter de la salle multimédia de la Médiathèque ou du Point Informatique pour Tous. Les jeunes de 11 à 25 ans sont accueillis au Point Cyb.

Retrouvez tous les horaires et programmes détaillés sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Le quartier Centre-Ville

Le Centre-Ville forme à lui seul un petit village, composé de micros-quartiers qui s'égrènent le long des avenues Danielle Casanova et Georges Gosnat, des rues Gabriel Péri, Saint-Just et de la rue Raspail. Ce quartier compte plusieurs espaces verts dont le parc départemental des Cormailles, et un patrimoine architectural remarquable. De nombreux équipements publics y sont présents : théâtre, cinéma, médiathèque, centre municipal de santé...

LA MAISON DE QUARTIER CENTRE-VILLE-GAGARINE

La maison de quartier Centre-Ville-Gagarine a ouvert ses portes en septembre 2015.

Au cœur de son projet, établi avec les habitants et associations, quatre axes se dégagent : participer à la vie sociale du quartier, favoriser l'accès aux droits, développer l'accompagnement à la parentalité, poursuivre le travail des habitants sur la transformation de leur quartier.

> Activités et services

- Espace d'accueil des habitants et d'exposition des projets de quartier
- Salle polyvalente pour accueillir initiatives conviviales, réunions publiques, animations
- Cuisine pédagogique
- Espace Public Internet
- Salle jeunesse
- Salle d'arts plastiques

Maison de quartier Centre-Ville-Gagarine

7 rue Truillot
01 72 04 63 21

HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30 (Fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30
(Fermé le samedi)

Retrouvez le programme des activités sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS

Restructuration du centre Jeanne-Hachette

Construit en 1970, le Centre Jeanne Hachette n'a pas connu de rénovation depuis. Sa revitalisation est en cours.

Secteur Gagarine-Truillot

Ce secteur fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine et architecturale. Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'environ 13 ha a été créée.

Un nouveau quartier, inscrit entre les rues Saint-Just, Truillot et Fouilloux, va voir le jour à partir de la fin de l'année 2018 : nouvelles voiries, construction de logements, de locaux d'activité, de commerces, d'équipements et d'espaces publics. L'opération prévoit la réhabilitation des deux immeubles « Truillot » et la démolition des bâtiments Gagarine.

Le comité de quartier

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Centre-Ville !

Service Vie des quartiers

Voir p. 12

Réfèrent : Secrétariat du service
01 72 04 64 83

Le quartier Monmousseau-Vérollet

Dans la continuité du Petit-Ivry, le quartier Monmousseau-Vérollet est coupé en deux par la route départementale 5. D'un côté, le secteur Vérollet, frontalier de Vitry, Villejuif et du Kremlin-Bicêtre. De l'autre, le secteur Monmousseau, beaucoup plus vaste, qui s'étend jusqu'au fort d'Ivry.

LA MAISON DE QUARTIER PLATEAU-MONMOUSSEAU

Cette maison de quartier a pour objectif d'agir en faveur du lien social, de la mixité et du « vivre ensemble ». Jeunes et aînés, hommes et femmes, familles venues de tous horizons : la maison de quartier est ouverte à tous ceux qui veulent profiter de moments de rencontre, de découverte et d'apprentissage autour d'activités, d'événements et de projets communs.

> Activités et services

- Espace Public Internet
- Médiathèque municipale
- Écrivain public
- Ludothèque
- Accompagnement à la scolarité pour les collégiens et lycéens
- Aide à la parentalité et espace familles
- Ateliers artistiques, culturels, sportifs...
- Animations jeunesse et aide aux projets
- Sorties familiales, culturelles, repas partagés...

i Maison de quartier Plateau-Monmousseau

17 rue Gaston Monmousseau
01 72 04 66 54
maisonmonmousseau@ivry94.fr

HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

(Fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30
(Fermé le samedi)

Retrouvez le programme des activités sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS

Le tramway sur la RD5

À l'horizon 2020, la nouvelle ligne « T Zen 5 » reliera le 13^e arrondissement de Paris à Choisy-le-Roi en près de 33 minutes. Long d'environ 9 km, le tracé du nouveau T Zen desservira 4 communes : le 13^e arrondissement de Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.

Un nouveau collège

Le comité de quartier

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Monmousseau-Vérollet !

i Service Vie des quartiers

Voir p. 12
Réfèrent : Kahina Ozon
01 72 04 64 83
kozon@ivry94.fr

Le quartier du Petit-Ivry

Porte d'entrée dans la ville, ce quartier présente deux visages d'Ivry : le Moulin de la Tour rappelle son passé agricole, alors que les aménagements réalisés le long de la Route Départementale évoquent sa modernité.

LA MAISON DE QUARTIER DU PETIT-IVRY

La maison de quartier du Petit-Ivry est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, un centre d'activités proposant des animations sportives et culturelles, à l'initiative des services municipaux (enfance, jeunesse, santé, sports, culture, multimédia), des associations et des habitants.

i) Maison de quartier du Petit-Ivry

44 rue Jean Le Galleu

01 72 04 66 06

maisonquartierpetitivry@ivry94.fr

HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30
(Fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30
(Fermé le samedi)

> Activités et services

- Espace Public Internet (EPI).
- Antenne jeunesse.
- Sorties et activités de loisirs.
- Des ateliers cuisine, danse orientale.
- Des temps parents-enfants.
- Des rendez-vous Écrivain public.

Retrouvez le programme des activités sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

LES GRANDS PROJETS

Démolition - reconstruction rue Hoche

Dans le cadre de la Zac du Plateau, des bâtiments sont démolis entre le 57 et le 81 rue Hoche (à l'exception du n°61). Des logements sociaux et en accession à la propriété seront construits sur les parcelles libérées.

École Makarenko

D'ici la rentrée 2018, l'école Makarenko sera transformée pour accueillir neuf classes supplémentaires, des nouveaux locaux pour les accueils de loisirs et la restauration scolaire.

Le comité de quartier

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Petit-Ivry !

i) Service Vie des quartiers

Voir p. 12

Réfèrent : Secrétariat du service
01 72 04 64 83



Fête de quartier Ivry-Port © Alex Bonnamaison

Le quartier Ivry-Port

Séparé du reste de la ville par les voies ferrées, le quartier Ivry-Port est délimité de l'autre côté par la Seine. Plus grand quartier d'Ivry, il abrite sa zone industrielle. Actuellement en pleine mutation, il est marqué par un des projets urbains les plus importants d'Île-de-France : Ivry Confluences.

LA MAISON DE LA CITOYENNETÉ JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Dédié à la convivialité et à la vie du quartier, ce lieu permet à chacun de participer à des activités développées par des associations et des services municipaux ainsi qu'à différents moments de partage.

Danse, culture, jeux, cours de langues et de sports : la maison joue un rôle important dans l'animation de l'Est de la ville.

Maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau

25 rue Jean-Jacques Rousseau
01 72 04 66 40

LA MAISON DE QUARTIER IVRY-PORT

La maison de quartier Ivry-Port est un lieu pour toutes et tous ! Un lieu pour s'engager, créer, participer, s'épanouir ! Véritable lieu intergénérationnel, la maison de quartier vous propose de nombreuses activités communes. Ces animations socio-culturelles proposées par les services municipaux et les associations sont autant de rendez-vous pour se retrouver. La maison de quartier développe de nombreuses actions en direction des familles. Des moments à partager ensemble pour renforcer le lien parents-enfants; des rendez-vous entre adultes pour aborder les questions qui vous préoccupent ou vous intéressent sur la parentalité.

La lutte contre les inégalités fait également partie du projet. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour favoriser l'accès aux droits de chacun et vous accompagner dans vos démarches.

Suivez toute l'actualité du projet sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Maison de quartier d'Ivry-Port

46 rue Jean-Jacques Rousseau
01 72 04 63 26
maisonquartierivryport@ivry94.fr

HORAIRES

Hors vacances scolaires

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

(Fermé le lundi)

Vacances scolaires

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

Mardi et jeudi : 13h30 à 18h30
(Fermé le samedi)

Le comité de quartier

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Ivry-Port !

Service Vie des quartiers

Voir p. 12
Réfèrent : Kahina Ozon
01 72 04 64 83
kozon@ivry94.fr

Le quartier Marat-Parmentier

Limitrophe de Vitry-sur-Seine, le quartier Marat-Parmentier est situé en contrebas du quartier Monmousseau, derrière le Centre-Ville. Son cœur de vie est la place Parmentier, sur laquelle est érigée la statue de Marianne.

POINT INFORMATIQUE POUR TOUS

Mis en place par le comité de quartier et financé par la ville, le Point Informatique pour Tous (PIT) et ses bénévoles vous proposent des ateliers et de l'aide informatique.

i) PIT Parmentier

10 avenue de la République
01 46 70 97 56
gilbert.dumortier@free.fr

HORAIRES

Mercredi et vendredi : 18h30 à 20h
Séance thématique un jeudi soir par mois.

Le comité de quartier

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Marat-Parmentier !

i) Service Vie des quartiers

Voir p. 12
Réfèrent : Kahina Ozon
01 72 04 64 83
kozoon@ivry94.fr

L'Atelier Couture « Les doigts de fées »

Cet atelier Couture a été mis en place par le comité de quartier. Des bénévoles l'animent et vous accueillent.

i) Atelier Couture « Les doigts de fées »

Salle Raspail
44-46 rue Raspail
Tous les quinze jours
Mardi : 17h30 à 19h
Samedi : 14h à 18h
(Informations sur les dates sur place)

JBR pour tous

L'association qui réunit les riverains de Jean-Baptiste Renoult met en place des activités et initiatives !



La fête du quartier Parmentier © Alex Bonnemaison

Le quartier Louis-Bertrand

Dans la continuité du Petit-Ivry, le quartier Louis-Bertrand / Mirabeau-Sémard est collé à Paris et délimité par les voies ferrées. On y trouve le sentier des vignes, la promenade des Petits bois, avec deux statues identifiées par les Ivryens : la femme en marches de marbre blanc « Pacha-Mama », et un banc très particulier à l'angle du collège Wallon. Le quartier accueille également un foyer de jeunes.

Le comité de quartier

Pour participer à la vie locale, construire des projets communs et contribuer à l'avenir de votre quartier, rejoignez le comité de quartier Louis-Bertrand / Mirabeau-Sémard !

i) Service Vie des quartiers

Voir p. 12

Référent : Secrétariat du service

01 72 04 64 83

Le comité de quartier Louis-Bertrand mène plusieurs projets :

- dans sa salle de quartier : atelier couture, médiation...
- sur l'espace public : avec l'installation d'une bibliothèque de rue devant la cité Louis-Bertrand.



PROJET VILLARS

Adossée au périphérique, la parcelle du projet Villars est le fruit d'une longue stratégie municipale pour constituer une réserve foncière permettant la mise en œuvre d'un chantier d'aménagement global et cohérent au niveau du quartier. Il est prévu dans une première phase la construction d'une école des métiers du numérique, d'un complexe sportif et d'une résidence étudiante. Seront également réalisés des logements sociaux, en accession et de type coopératif, ainsi qu'un jardin public de 4 000 m². Le projet permettra de mieux connecter cette parcelle à la Place Jean Ferrat grâce à de nouvelles ouvertures dans l'espace urbain.



Le quartier Louis-Bertrand © Evelyn Garat

CRÈCHE AGRÉE
CONTRÔLÉE PAR
LA PROTECTION
MATERNELLE
ET INFANTILE

Bienvenue à la crèche Arc-en-ciel

La crèche Toupty Arc-en-ciel est une crèche associative qui a ouvert ses portes le 22 août 2005.

Les enfants sont répartis dans 3 sections :
les bébés, les moyens et les grands.

La crèche compte au total 14 professionnelles de la petite enfance.

Parlons-en à votre employeur

Pour bénéficier d'un accueil au sein de cette crèche, votre entreprise ou l'entreprise de votre conjoint doit y réserver une place.

83% de la dépense engagée par l'entreprise est subventionnée par l'état.

Pour l'employeur, le coût net mensuel d'une place en crèche à temps plein est d'environ 150 à 200 €.

La réservation de place est possible à partir d'un seul berceau, sans minimum requis.

Nous pouvons prendre contact avec la DRH/Direction de votre entreprise ou de l'entreprise de votre conjoint(e) pour leur présenter tous les avantages liés à la réservation de places en crèche.
Contactez-nous!

CAPACITÉ D'ACCUEIL

39 enfants

TARIFICATION FAMILLES

Application du barème CAF
(identique à une crèche municipale)

ACCUEIL DES ENFANTS

De 2 mois et demi à la veille de leur 4ème anniversaire

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h30

UN SERVICE TOUT COMPRIS

Repas, couches et produits de soin fournis
Jardin extérieur

INFORMATIONS PRATIQUES

Transport : RER C, Ivry sur seine
Metro : Ligne 7, mairie d'Ivry

En partenariat avec



Crèche Arc en Ciel
71 boulevard de
Brandebourg
94200 Ivry-sur-Seine
info@toupty.org
01 46 94 91 95



LE GUIDE

IVRY

Ville en services

- 25 *Culture*
- 39 *Sport*
- 47 *Petite enfance*
- 53 *Enfance*
- 65 *Jeunesse*
- 73 *Habitat*
- 79 *Emploi, formation, commerces*
- 83 *Solidarité*
- 89 *Retraités*
- 95 *Handicap*
- 99 *Santé*
- 109 *Cadre de vie*
- 117 *Propreté*
- 127 *Urbanisme*
- 131 *Transports*
- 137 *Démarches*
- 145 *Informations*

**OUVERT
LE DIMANCHE MIDI**

LE PETIT CREPIO

Crêperie, Cuisine Traditionnelle

01 46 70 81 81



Ouvert depuis 25 ans



PIERRE & MARIE CURIE

**58 ter avenue Maurice Thorez
94200 Ivry-sur-Seine**

Midi
12h - 14h

Soir
19h - 22h

Week-end
19h - 22h

Fermé :
Dimanche,
mardi soir
et lundi toute
la journée

Grâce à Romain,

la solitude de Suzanne

n'est plus qu'un lointain souvenir.



Vous aussi, rejoignez

nos équipes de bénévoles à Ivry !

06 08 62 38 44 / 01 43 76 93 69

Depuis 1946, les petits frères des Pauvres accompagnent, dans une relation fraternelle, des personnes - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves.



les petits frères
des Pauvres

CULTURE

1
Cinéma municipal



2 *Médiathèques*



2
Théâtres
dont 1
Centre dramatique national



1 *conservatoire de musique et de danse*



• *La Galerie municipale Fernand Léger*
• *Le Crédac*



Ivry, ville de culture

Ivry développe un service public de culture dense et éclectique, en s'appuyant sur de nombreux équipements culturels municipaux ainsi que sur des structures partenaires. Des lieux de diffusion, de création, de formation amateur, de sensibilisation irriguent la ville et constituent un vecteur essentiel d'émancipation : spectacle vivant, musique, livre et lecture, arts plastiques et visuels, cinéma, culture scientifique...

UN VÉRITABLE PARCOURS CULTUREL

Pour garantir une véritable égalité d'accès à la culture, Ivry mène une politique d'éducation artistique et culturelle engagée auprès du jeune public.

> Sur le temps des loisirs

Ivry développe des pratiques artistiques amateurs dès le plus jeune âge ainsi que de nombreuses actions de sensibilisation.

> Sur le temps de l'école

En partenariat avec l'Éducation Nationale. Afin de pouvoir toucher tous les enfants Ivryens de trois à onze ans la ville met en œuvre des Chemins du théâtre (Théâtre Antoine Vitez),

des parcours culturels cinéma (Le Luxy), Chemins de la lecture (Médiathèque). D'autres projets sont régulièrement construits entre les enseignants et les équipements culturels, en fonction de leurs projets respectifs.

Plus de
5 000 élèves

*Ivryens sont en contact
régulier et permanent
avec les arts et la culture,
chaque année.*



Concert des élèves du Conservatoire © Frédéric Iriarte

Les Médiathèques

Les Médiathèques d'Ivry vous proposent une offre riche et en constante évolution pour répondre aux différents besoins de culture et de formation continue. Les Médiathèques s'inscrivent dans la politique culturelle de la ville, et construisent de nombreux partenariats avec les structures culturelles et éducatives. Très impliquées dans le Parcours culturel, les Médiathèques accueillent toutes les classes d'Ivry.

LES MÉDIATHÈQUES EN LIGNE

Le portail des Médiathèques (mediatheque.ivry94.fr) vous donne de nombreux accès.

- Le catalogue : à votre disposition plus de 120 000 livres et e-books, 50 000 CD et méthodes d'apprentissage de la musique, 13 000 DVD et Blu-ray, 260 abonnements de presse, des milliers d'audio-livres, méthodes de langues, partitions...
- Votre compte adhérent (prêt, réservation, prolongation...)
- **Médiathèque numérique** (films en streaming ou en téléchargement), Eureka (apprentissage des langues étrangères, logiciels de formation, ressources ludo-éducatives pour enfants, 100 000 films, documentaires, concerts...).
- **Le kiosque** (presse française et internationale), **Vodélic** (formations informatiques)

Suivez-nous sur Facebook et abonnez-vous à la Newsletter mensuelle !

Des Médiathèques accessibles aux personnes en situation de handicap

- Ascenseur (à la Médiathèque du Centre-Ville)
- Élévateurs pour personnes à mobilité réduite à l'espace jeunesse et l'auditorium (à la Médiathèque du Centre-Ville)
- Télé-agrandisseur, loupe de lecture grossissante.

LES SERVICES

- **Automates de prêt-retour** : votre carte vous permet d'emprunter 20 documents pour une durée d'un mois, de réserver, de prolonger, de consulter votre compte et d'éditer vos reçus.
- **Les boîtes de retour** : retour des documents effectués dans les 24h.

Équipements

- Auditorium Antonin Artaud (116 places)
- Des salles de travail
- Wifi
- Espace multimédia (12 postes Internet-bureautique et 2 imprimantes)
- 2 photocopieurs
- Distributeur de boissons et snacks

- **Le portage à domicile** : service offert aux personnes rencontrant des difficultés ponctuelles ou durables à se déplacer. **Renseignements au 01 56 20 25 30**
- **Le piano numérique** : à disposition des musiciens en herbe ou confirmés à l'espace musique de la Médiathèque du Centre-Ville.
- **Ateliers de conversations** pour les non francophones.
- **Ateliers informatiques et numériques** et rendez-vous individuels avec un bibliothécaire sur un point bloquant dans votre pratique numérique.
- Cafés littéraires.

ACCESSIBILITÉ

i Horaires des Médiathèques

> Médiathèque du Centre-Ville

152 avenue Danielle Casanova : 01 56 20 25 30

Lundi : 14h à 17h

Mardi : 14h à 20h

Mercredi : 10h à 18h

Jeudi : fermée au public

Vendredi : 12h à 18h

Samedi : 10h à 18h

> Médiathèque du Plateau Monmousseau

17 avenue Gaston Monmousseau
01 49 60 26 92
Mardi : 16h à 19h
Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h
Vendredi : 15h à 18h
Samedi : 14h à 18h

Tarifs et informations :

<http://mediatheque.ivry94.fr>

Attention : les Médiathèques modifient leurs horaires pendant les vacances scolaires.

POUR LES ENFANTS

Les bibliothécaires font découvrir aux plus petits le plaisir de la lecture, le temps de quelques histoires et comptines, et proposent des rendez-vous réguliers pour adolescents.

Bébés-lecteurs (- de 3 ans)

Alternativement à la Médiathèque du Centre-Ville (samedi à 10h30) et à la Médiathèque Monmousseau (mercredi à 10h30).

Méli-mélo (3-5 ans)

Tous les mercredis à 10h30, alternativement à la Médiathèque du Centre-Ville et à la Médiathèque Monmousseau.

À nous la parole (8-13 ans)

Ce club de lecture invite à la découverte des nouveautés (romans, contes, BD, films...). À la Médiathèque du Centre-Ville, un mardi par mois à 17h30.

Café Manga à partir de 10 ans

Le Rendez-vous des fans de manga. À la Médiathèque Monmousseau, 3 fois par an.

Ivry Cultiv' (13-18 ans)

Une pause culturelle et conviviale un mercredi par mois à partir de 16 heures, à la Médiathèque du Centre-Ville.

Accueil des collectivités

Chaque année, 110 à 120 classes maternelles et élémentaires découvrent les Médiathèques. Crèches, écoles et centres de loisirs sont reçus sur rendez-vous.

MÉDIATHÈQUE EN LIGNE

Les adhérents des Médiathèques peuvent profiter de nombreux services en ligne, sur place ou depuis leur domicile.

Les services en ligne 24h/24

- Catalogue de la Médiathèque
- Acquisitions mensuelles et programmation
- Compte adhérent (prêt en cours, réservation, prolongation des documents...)

Portail de ressources numériques

- **Vodeclis** : plus de 4 000 vidéos de formations informatiques
- **Le kiosque** : 300 titres de presse français et internationaux
- **Numilog** : téléchargement de livres numériques et audio
- **Eureka** : plus de 100 000 documents numériques (films, documentaires, musique, concerts audio ou vidéo, partitions, jeux, livres audio...), des logiciels de formation (code de la route, apprentissage des langues, soutien scolaire...), et ressources ludo-éducatives adaptées aux enfants

ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Dans le cadre de son action culturelle, les Médiathèques programment chaque année plus de 80 événements... **tous gratuits.**

Consultez la programmation culturelle consultable sur :

- <http://mediatheque.ivry94.fr>
- **la Newsletter mensuelle**
- **la page facebook**



Médiathèque - L'espace enfance © DR

Le Hangar et le Tremplin

Équipement de proximité dédié à la musique, le Hangar réunit dans un même espace deux lieux complémentaires. Côté spectacles, il offre une salle de concerts de 300 places. Côté pratiques musicales, le Tremplin accompagne les artistes professionnels, semi-professionnels ou amateurs (répétition, enregistrement, formation).

LE HANGAR

Le Hangar est une scène dédiée aux musiques actuelles, qui s'attache à proposer une programmation éclectique (rock, reggae, chanson, musiques du monde...) réunissant à la fois des artistes reconnus, émergents ou locaux.

Ce lieu de rencontres et d'échanges, qui conjugue culture et engagement citoyen, accueille volontiers d'autres formes d'expression artistiques : stand up, cinéma, théâtre...

Le Hangar

3-5 rue Raspail
01 72 04 64 25 - hangar@ivry94.fr

PROGRAMMATION
www.ivry94.fr

TARIFS DES CONCERTS
de 5 à 13 €

BILLETTERIE
Sur place ou par téléphone
Mardi au vendredi : 14h à 18h

LE TREMPLIN

Le Hangar, c'est aussi l'espace « Le Tremplin » qui se consacre à l'accompagnement artistique des pratiques musicales avec la répétition, le studio d'enregistrement et la formation. Ce lieu permet des rencontres pour enrichir les identités musicales de chacun.

La répétition

4 salles de répétitions équipées dont une de 100 m².

Descriptif des équipements et tarifs sur :
www.ivry94.fr

L'enregistrement

Une régie de 25 m² et une cabine de 50 m² encadrées par un ingénieur du son.

La formation

> Les cours de musique



Réservés aux jeunes Ivryens à partir de 14 ans

Le Tremplin organise pour une centaine d'élèves des cours de musique : basse, batterie, chant, guitare électrique ou acoustique et piano. Pratiques individuelles ou collectives en trois cycles trimestriels de dix séances.

Tarif : selon le calcul du quotient familial

> Ateliers et stages

- Découverte ou approfondissement d'un instrument, d'un style de musique
- Accompagnement de groupe (préparation à la scène, à l'enregistrement...)

Tarifs : selon contenu (contacter le Tremplin)

> Les Live

- Les soirées du Tremplin : les premiers pas sur scène de collectifs issus des cours...
- Les soirées « Fondelacour » : scène ouverte à huit groupes pour dix minutes de Live.

Le Tremplin

3-5 rue Raspail
01 49 60 25 35

HORAIRES

Du mardi au vendredi : 10h à 24h
Samedi : 11h à 20h

Le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

Le conservatoire propose un enseignement riche et varié, construit sur trois cycles, à tous musiciens et danseurs débutants ou amateurs désirant acquérir les bases nécessaires pour se perfectionner dans les diverses disciplines enseignées (vocale, instrumentale, rythmique, danse classique). Si les jeunes enfants d'Ivry sont prioritaires, les adultes sont également bienvenus (dans la limite des places disponibles).

UNE FORMATION MUSICALE ET CHORÉGRAPHIQUE COMPLÈTE

En musique

Trois types d'activités sont proposées aux élèves : une formation théorique, un apprentissage instrumental individuel et diverses pratiques collectives (chant choral, ensembles instrumentaux, musique de chambre).

De multiples répertoires sont abordés : jazz, baroque, classique, contemporain, musiques actuelles. En danse après l'éveil et l'initiation les élèves peuvent choisir de s'orienter soit vers la danse classique soit vers la danse moderne.

Des ateliers chorégraphiques peuvent venir compléter les 2 cours qui sont dispensés chaque semaine.

LA PROGRAMMATION MUSICALE

Le conservatoire propose de nombreux événements au sein de la ville qui se déclinent souvent autour de semaines thématiques. Au programme : concert sandwich, concert commenté, concert jeune public, heures de musique, bulles de musiques, ateliers, gala de danse, master class.

Créant le lien entre la pédagogie et l'art vivant, la programmation associe à cette dynamique musicale, des ensembles en résidence ainsi que de nombreux artistes de renommée internationale, les professeurs et bien-sûr tous les élèves.

LA CLASSE CHAM

Depuis septembre 2009, la classe CHAM (classe à horaires aménagés) en liaison avec le collège Politzer est un dispositif important offrant aux élèves débutants ou déjà inscrits au conservatoire, l'opportunité de développer durant quatre années de leurs études, une approche spécifique de la musique.

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

Conservatoire et administration

28 bis rue Saint-Just

01 49 60 26 95

Annexe

25 rue Jean-Jacques Rousseau

01 49 60 28 97

Salle de danse

30 rue Marat

01 49 60 25 96

conservatoire.municipal@ivry94.fr

INSCRIPTION

Informations disponibles sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Musique : enfants de 4 ans révolus jusqu'au CM1 début septembre par ordre d'arrivée.

Danse : enfants de 4 à 7 ans (révolus au 1^{er} septembre) par ordre d'arrivée.



Les jeunes et enfants d'Ivry sont prioritaires.

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

Pour les non Ivryens, tarif forfaitaire commun.

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Prêt d'instrument

Un prêt d'instrument est accordé la première année d'étude selon les possibilités du parc instrumental du conservatoire.

TARIF

27,50 € par trimestre.

Département vents

> Bois

Flûte traversière / Piccolo / Flûte en sol.
Hautbois / Cor anglais. Clarinette / Clarinette basse. Basson. Saxophone / Saxophone baryton.

> Cuivres

Trompette / Tuba. Trombone. Cor.

Département cordes

Violon ; Alto ; Violoncelle ; Contrebasse.

Département polyphonie

Piano ; Harpe : Harpe à pédales – Harpe celtique – Harpe baroque ; Accordéon.

Département jazz

Batterie ; Piano jazz ; Guitare jazz.

Département voix

Chant ; Chorales enfants ; Chœur enfants ; Chœur adultes.

Département initiation

Initiation autour du violon (méthode Claude Létourneau) pour les enfants de 4 et 5 ans.

Plus d'éveil pour les enfants de grande section de maternelle.

Initiation pour les enfants des classes de CP à CM1.

Chorale initiation.

Parcours découverte instrumentale.

Département guitares

Guitare classique ; Guitare moderne.

DISCIPLINES THÉORIQUES

> Formation musicale

> Appliquée à l'instrument sur les deux premières années ; Spécifique de la 3^e à la 8^e année ; Formation musicale jazz : trois niveaux ; Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestres et ensembles

Orchestres à cordes ; Ensembles à vents ; Ensembles de cuivres ; Ensembles de guitares ; Ensembles de harpes ; Ensembles de saxophones.

Jazz

Big groove ; Big band ; Tentet ; Ensemble de guitares jazz ; Ateliers jazz.

Ateliers ou Modules

Modules piano : déchiffrage / Invention / Harmonie jazz / 4 mains.

Initiation au clavecin.

Module accompagnement pianistes.

Ateliers inter-départements

Musique de chambre ; Improvisation ; son et mouvement avec la classe de danse.

DANSE

Éveil : pour les enfants de 4 et 5 ans révolus.

Initiation 1 : pour les enfants de 6 ans révolus.

Initiation 2 : pour les enfants de 7 ans révolus.

Enfants à partir de 8 ans : Danse classique ou moderne.

Enfants à de 13 ans : jazz, modern jazz, contemporaine.

Adulte : stretching, pilates, gym abdos.

Divers ateliers chorégraphiques.

Initiation à la Danse baroque.

Ateliers de danse

D'autres ateliers de danse à destination des enfants et adultes sont proposés dans différents quartiers de la ville : danse moderne (à partir de 3 ans) ; modern jazz (à partir de 13 ans) ; gym en musique / pilates (adultes) ; relaxation / étirements en musique (adultes).

La Galerie Fernand Léger

Vitrine du service Arts Plastiques, la Galerie Fernand Léger se dédie à la production, au soutien et à la diffusion de la création artistique contemporaine, comme à la formation en arts plastiques du public amateur. La galerie se décline en un lieu central et des lieux de proximité, ouverts à tous les Ivryens : de nombreux cours d'arts plastiques sont proposés aux enfants, jeunes et adultes.

L'ART AU CŒUR DE LA VILLE

Le service s'attache à véhiculer un projet en perpétuel développement et transformation, à l'image de la ville et de son identité artistique. Un accent fort est porté sur la sensibilisation à la place de l'œuvre dans l'espace public, par le pilotage du projet Art public, à travers la bourse d'art d'Ivry, les commandes publiques, l'accompagnement artistique des projets urbains et les événements éphémères. La galerie gère également l'attribution des ateliers d'artistes et la collection d'art contemporain de la ville.

LA FORMATION ARTISTIQUE

(Dans différents ateliers de la ville)

20 cours municipaux d'arts plastiques sont proposés à tous, à partir de cinq ans et assurés par des artistes / enseignants. Ils dispensent des cours allant de l'éveil à une maîtrise de procédés artistiques.

> Les ateliers

- Atelier Spinoza : 12 avenue Spinoza
- Atelier Monmousseau : 17 rue Gaston Monmousseau
- Atelier Chevaleret : 3 bis place de l'Insurrection
- Atelier Sculpture : 6 passage du Four
- Atelier le Liéгат : 7 promenade du Liéгат

> Cours enfants /adolescents

- Dessin-peinture-modelage : pour les 5-7 ans, les 7-11 ans et les 11-14 ans
- Illustration / Dessin / Couleur : pour les 7-11 ans
- Céramique : pour les 7-14 ans
- Création graphique : pour les 8-16 ans

> Cours adultes / adolescents

- Céramique
- Dessin / Peinture / Modelage
- Bande dessinée : pour les 9-16 ans
- Photographie
- Histoire de l'art

> Cours adultes

- Dessin d'après modèle vivant
- Dessin / Peinture / Sculpture
- Peinture
- Gravure
- Céramique / Modelage
- Techniques mixtes (graphisme, couleur, matière)

PLANNING DES ACTIVITÉS

<http://fernandleger.ivry94.fr>

i **Service Arts Plastiques /
Galerie Fernand Léger**

<http://fernandleger.ivry94.fr>

Direction des affaires culturelles
93 avenue Georges Gosnat

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 49 ou 01 49 60 25 09
galeriefernandleger@ivry94.fr

HORAIRES DE LA GALERIE

Du mardi au samedi : 14h à 19h
Ou sur rendez-vous
Entrée libre



Installation de Francisco Ruiz de Infante
à la galerie Fernand Léger © Galerie Fernand Léger

Le Luxy

Le Luxy, cinéma municipal de la ville d'Ivry, se veut une fenêtre ouverte sur le monde. Des films venus de tous les horizons, trouvant peu leur place dans les cinémas commerciaux, sont présentés dans une qualité de projection optimale.

Le Cinéma Le Luxy

6 à 9 films à l'affiche chaque semaine.

Programme en ligne sur :

www.luxy.ivry94.fr

À la découverte, Le Luxy associe l'animation avec un grand nombre d'évènements tout au long de l'année : soirée-rencontre avec des réalisateurs, des acteurs, des techniciens ou des critiques, ciné-concert, ciné-thé, soirée-débat, soirée spéciale autour d'un genre cinématographique ou d'une culture...

À côté des nouveautés, des films appartenant à la mémoire du cinéma sont présentés chaque semaine dans des versions restaurées.

Pour les plus jeunes, un ou deux films par semaine sont proposés au foyer-bar, un espace est réservé aux enfants avec des activités ludiques pour prolonger la découverte des œuvres. Chaque mois, un ciné-p'tit déj' et un ciné-goûter sont organisés et suivis d'une animation.



www.luxy.ivry94.fr

77 Avenue Georges Gosnat
01 72 04 64 60



2 salles de 391 et 118 places

Foyer-bar

Dolby stéréo

TARIFS

Plein tarif : 6,50 €

Tarif réduit : (chômeurs, + de 60 ans, famille nombreuse...) 5,50 €

Tarif accompagnateur ciné-famille (un adulte accompagnant un enfant sur une séance ciné-famille) : 3,50 €

Jeunes (- de 26 ans) : 2,50 €

Pour les projection 3D : + 1 €

Carte « Amis du Luxy » :

Carte Adulte : 8 €/an - Entrée : 4,50 €

Carte Jeunes (- de 26 ans) : 5 €/an - Entrée : 2 €

Soirées spéciales : 3,50 €

Pour les projections 3D : + 1 €



Le cinéma municipal Le Luxy © Jean-Marc Treuil



Le cinéma municipal Le Luxy © Jean-Marc Treuil

La Manufacture des œillets : l'émergence d'un nouveau pôle culturel sur la ville

Symbole fort de l'histoire ouvrière de la ville, la Manufacture des Œillets est un haut lieu de mémoire et de patrimoine inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques (intérieur et extérieur) depuis 1996. Il se distingue par la qualité architecturale de son bâti datant pour partie de 1890, puis 1913. C'est un exemple exceptionnel d'histoire de l'architecture industrielle.

Sous l'impulsion de la Ville d'Ivry, la Manufacture des Œillets s'affirme aujourd'hui comme une fabrique artistique et culturelle foisonnante, creuset de rencontres entre disciplines artistiques, publics, artistes, professionnels de la culture, amateurs éclairés, étudiants, formateurs... Le maintien sur les lieux de l'EPSAA, École de graphisme de la Ville de Paris, contribue à une dynamique de projet autour de la création artistique et de la transmission. L'installation du « Centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac » en 2011, ainsi que l'implantation du « Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne » en décembre 2016, équipements majeurs à

rayonnement national soutenus par la Ville d'Ivry mais aussi le Ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil départemental du Val-de-Marne, participent activement de l'émergence de ce nouveau grand pôle culturel dans le sud francilien.

i) Direction des Affaires Culturelles
www.ivry94.fr

01 43 60 25 57

La Manufacture des Œillets
1 place Pierre Gosnat



Le Centre d'art contemporain d'Ivry : Le Crédac

Le Crédac est un lieu dévolu à la création artistique contemporaine. Tout au long de l'année, il accueille et accompagne des artistes français et étrangers, émergents ou établis, qui témoignent de la diversité des pratiques actuelles : peinture, photographie, vidéo, son, graphisme, sculpture, installation, performance...

Chaque exposition s'accompagne de rendez-vous ouverts à tous ; Crédacollation, Art-Thé, Les Éclairs, Rencontres et Ateliers-Goûtés sont autant de moments d'échanges qui éclairent et enrichissent la compréhension des œuvres.

À noter : les enseignants ainsi que les directeurs et animateurs des centres de loisirs bénéficient d'un accompagnement spécifique. Les groupes d'enfants sont accueillis pour des visites pouvant être complétées par des ateliers de pratique artistique. Des visites commentées sont proposées sur rendez-vous, en semaine et le dimanche pour les étudiants, seniors, professionnels, associations...

i) Le Crédac

www.credac.fr

La Manufacture des Œillets

1 place Pierre Gosnat

01 49 60 25 06

contact@credac.fr

HORAIRES

Ouvert tous les jours (sauf le lundi et les jours fériés) de 14h à 18h, le week-end de 14h à 19h et sur rendez-vous.

TARIFS

Entrée libre

Toute les semaines, plus de 100 enfants suivent les visites et participent aux ateliers artistiques.



Performance (Larry, 2015-2018) lors de l'exposition de Louise Hervé & Chloé Maillet, L'Iguane, au Crédac, 2018 © Alex Bonnemaïson

Le Théâtre des Quartiers d'Ivry

Centre Dramatique National du Val-de-Marne

Le Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne propose au public :

- > de découvrir les œuvres d'auteurs contemporains et les grandes œuvres du passé ainsi que les nouveaux talents et les nouvelles écritures scéniques.
- > d'aller à la rencontre de créations internationales avec le Théâtre des Quartiers du Monde.
- > de partager la pratique amateur, la recherche, la formation et l'action culturelle.

Depuis décembre 2016 et après un chantier de réhabilitation de 18 mois, le Théâtre des Quartiers d'Ivry s'est installé à la Manufacture des Cèllets, symbole de la culture ouvrière du XX^{ème} siècle, pour y développer son projet artistique. Il y dispose de 2 salles de spectacles, la Fabrique (397 places), le Lanterneau (88 places), d'une salle dédiée à l'Atelier Théâtral et de la Halle, un espace destiné à l'accueil du public.

L'ATELIER THÉÂTRAL

- Huit cours hebdomadaires pour les enfants et adolescents de 7 ans (CE1) à 18 ans (Terminale), répartis par tranches d'âges.
 - Cinq cours hebdomadaires pour les adultes (quatre ateliers théâtre et un atelier chant).
- Composés de douze à vingt participants, ces cours sont dirigés par des artistes professionnels.



Ivryens prioritaires.

TARIFS

Selon revenus. Informations détaillées
sur le site www.theatre-quartiers-ivry.com



L'atelier théâtral

01 43 90 49 44
atelier.theatral@theatre-quartiers-ivry.com

LIEU

Manufacture des Cèllets

1 place Pierre Gosnat



Le Théâtre des Quartiers d'Ivry

www.theatre-quartiers-ivry.com

01 43 90 11 11

Du mardi au vendredi : 11h à 13h et 14h à 19h
Les samedis (hors vacances scolaires) : 14h à 19h
reservations@theatre-quartiers-ivry.com



Des roses et du jasmin, texte et mise en scène d'Adèle Hakim ©TQI

Le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez

Financé par la ville d'Ivry-sur-Seine, le théâtre Antoine Vitez est soutenu par la Région Île-de-France et le Département du Val-de-Marne.

Ce lieu de fabrication et de diffusion dédié aux arts de la scène propose une programmation pluridisciplinaire, notamment dédiée à la chanson, à la rencontre de la musique, de la poésie et du récit.

Le théâtre Antoine Vitez porte une politique publique municipale ambitieuse en faveur de la création et de l'action culturelle au service de l'ensemble de la population, et notamment du jeune public.

i **Théâtre Antoine Vitez**
www.theatredivyantoinevitez.ivry94.fr

1 rue Simon Dereure

RÉSERVATIONS ET TARIFS

Sur le site :

Par téléphone : 01 46 70 21 55

Sur place :

Du mardi au samedi : 14h à 18h30 (fermé le samedi, la première semaine des vacances scolaires et les jours fériés)



Lieux de culture et de spectacle

Ivry regorge de lieux culturels indépendants et associatifs, que la municipalité s'attache à soutenir. De quoi faire le plein de culture, le temps d'un atelier, ou pour partager un spectacle en famille ou entre amis. Petit aperçu...

FORUM LÉO FERRÉ

Dédiée essentiellement à la chanson française, cette salle de spectacles, de type cabaret, s'inscrit dans la veine de Léo Ferré.

Forum Léo Ferré

www.forumleoferre.org

11 rue Barbès

RÉSERVATION

01 46 72 64 68

THÉÂTRE ALEPH

Ce théâtre festif est le lieu de création, de formation et de représentation de la compagnie du théâtre Aleph, s'ouvre aux artistes franciliens, européens et latino américains.

Théâtre Aleph

www.theatrealeph.com

30 rue Christophe Colomb

RÉSERVATION

01 46 70 56 85 ou 06 08 58 80 29

LE HUBLOT

Une fenêtre d'art ouverte sur la ville : un artiste y fait découvrir une œuvre installée pour une semaine. Chaque vendredi, à 19h30, l'accrochage s'accompagne d'un apéro-rencontre en présence de l'artiste.

www.lehublotdivry.blogspot.fr

Place Voltaire

LES BERGERS

Les Bergers en scène accueillent chaque année plusieurs centaines d'enfants ou de jeunes autour d'ateliers Théâtre, de Hip-hop. Les ateliers donnent lieu à des représentations à Ivry-sur-Seine, en Avignon et à l'étranger.

Bergers en scène

44 rue Jean-Jacques Rousseau

01 46 70 04 98

THÉÂTRE EL DUENDE

Premier « théâtre privé participatif », cet espace de résidence et de création de la Compagnie El Duende, dispose d'une salle de spectacle de 100 places. Des ateliers de théâtre musical et de danse flamenco sont proposés.

Théâtre El Duende

www.theatre-elduende.com

23 rue Hoche

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

01 46 71 52 29

LIBRAIRIE SCOP ENVIE DE LIRE

Cette Scop défend une autre approche de la librairie. Ici, le livre n'est pas qu'un produit, le lecteur est plus qu'un client, les idées ne sont pas un commerce.

Ouvert tous les jours de 9h30 à 20h30 et le dimanche de 10h30 à 13h30.

Librairie SCOP Envie de lire

www.envie-de-lire.fr

16 rue Gabriel Péri

01 46 70 35 03

enviedelire@no-log.org

RESTAURANT L'ANNEXE

Soirée repas et concert deuxième samedi de chaque mois avec l'association Puce & cie.

Puce & cie

www.myspace.com/puceetcie

100 rue Victor Hugo

01 46 72 44 99 ou 06 49 81 53 92

SPORT



Match de Handball de l'US Ivry © David Merle

Plus de
25 000
utilisateurs
des 20 installations
sportives



Plus de
8 500
adhérents
à l'Union Sportive
d'Ivry (USI)

Activités aquatiques • Aikibudo • Aquagym •
Athlétisme • Badminton • Basket ball • Boxe
• Capoeira • Cheerleading • Cyclotourisme - cyclo-
sport • Danses Urbaines Hip-Hop • Enfants multi-sports,
bébé gym • Escrime • Football • Form'Fitness
Génération 3 • Gymnastique • Gym'Forme • Gym 'Forme
Ateliers Parents Bébé • Gymnastique rythmique
Handball • Judo • Karaté Self défense • Kick-boxing •
Lutte • Montagne - escalade • Musculation • Natation
• Parapente • Penchak-Silat • Auto self-défense
Plongée • Randonnée et Marche nordique • Roller
• Taekwondo • Tai ji quan • Tennis • Tennis de table •
Tir à l'arc • Triathlon • Vo thuat • Volley ball • Yoga

41 disciplines
sportives



Place aux sports

Chacun doit pouvoir pratiquer le sport de son choix, quels que soient son âge, ses capacités ou ses revenus. Dans cet esprit, Ivry soutient le sport de loisir comme celui de haut niveau. L'accès aux activités sportives est facilité par le partenariat privilégié avec l'Union Sportive d'Ivry (USI), club qui propose plus de 41 disciplines différentes.

À TOUT ÂGE

La politique sportive menée par la municipalité s'attache à répondre aux besoins des Ivryens tout au long de leur vie. En ce sens, le service des activités sportives municipales décline ses actions pour quatre publics, de la petite enfance au troisième âge :

- les enfants de 3 à 11 ans,
- les jeunes de 11 à 17 ans,
- les jeunes adultes de plus de 18 ans,
- les adultes.

La ville s'inscrit ainsi dans un parcours sportif d'envergure dans les accueils de loisirs et offre un programme de natation en milieu scolaire.

i) Service des activités sportives municipales

5-7 place Marcel Cachin
01 49 60 29 22

Pour les 3-11 ans

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires proposent de nombreuses activités sportives aux enfants : athlétisme, activités aquatiques, natation, gymnastique, jeux d'opposition, jeux collectifs...

Inscription toute l'année scolaire

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 26 87

Pour les 11-17 ans et les plus de 18 ans

Pour permettre une pratique collective à petit prix, les animations sportives dans les quartiers (ASQ), proposent de nombreuses activités dans les équipements de la ville.

Les 11-25 ans font du sport à la carte en choisissant parmi un large choix : football, rugby, handball, volley, basket, tennis, golf, futsal, pétéca, ultimate, jorky-ball...

Des plages horaires distinctes sont proposées aux 11-17 ans et aux plus de 18 ans.

> Pour les 11-17 ans

Du lundi au vendredi : à 17h30 ou 19h

> Pour les plus de 18 ans

Du lundi au vendredi de 20h à 22h

RENSEIGNEMENTS

01 72 04 66 14 ou 01 72 04 66 03

Ou auprès des animateurs sportifs présents sur les équipements

Les plannings, tarifs et modalités d'inscription sont en ligne sur le site de la ville :

www.ivry94.fr



LE DISPOSITIF PASS'SPORT ADULTES

Le dispositif Pass'sport vous permet de profiter de différents cours collectifs proposés par le service des activités sportives municipales : gym tonic, gym d'entretien, step, abdos fessiers, musculation, badminton...

Les cours sont dispensés sur le temps méridien, en soirée et le samedi matin.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

01 49 60 26 55 ou 01 49 60 29 22

Inscription au début du mois de septembre

Dates d'inscription annoncées sur le site de la ville à partir de la mi-juin :

www.ivry94.fr

GYMNASTIQUE DOUCE GRATUITE

Pour les anciens aussi

Les services municipaux des activités sportives et des retraités proposent des séances de gymnastique douce adaptées aux seniors : travail au sol, sur des tapis, avec des ballons... Le tout, en musique !

Sport pour Elles

Plusieurs ateliers gratuits de gymnastique douce sont réservés aux habitantes de nos quartiers.

Maison de quartier du Petit-Ivry

Maison de quartier Ivry-Port

Maison de quartier Centre-Ville

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

01 49 60 26 55

www.ivry94.fr



Des vacances sportives

Avec les vacances, vient le temps pour les plus jeunes de découvrir de nouveaux sports. L'été, les adultes bénéficient de créneaux spécifiques pour faire rimer détente et exercice.

POUR LES 11-17 ANS : DISPOSITIF « SI T'ES SPORT »

> Pendant les petites vacances

Des activités encadrées par des animateurs, sont organisées pour les 11-17 ans à la halle Venise Gosnat.

HORAIRES

Vacances de la Toussaint, de Noël, de février et du printemps

Tous les jours : 14h à 17h

> Tout l'été

La halle et le gymnase Gosnat accueillent les jeunes de 11 à 17 ans pour des activités sportives et conviviales : trampoline, golf, aviron, équitation, escalade, kin-ball...

Sont également au programme des sorties hebdomadaires à la mer ou dans les bases de loisirs.

HORAIRES

Tous les jours : 10h à 12h et 14h à 17h

i Complexe sportif Venise Gosnat

30 rue Amédée Huon

INSCRIPTION

À partir de la mi-juin

Caisse de la piscine municipale

8 rue Robespierre

RENSEIGNEMENTS

www.ivry94.fr

Pour les 11-17 ans : 01 72 04 66 14

ou 01 72 04 63 03

Pour les adultes : 01 49 60 26 55

POUR LES ADULTES : « L'ÉTÉ SPORTIF »

En juillet et en août, différentes activités sportives de détente et de loisirs, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, sont au programme : abdos fessiers, badminton, tennis...



Des aides pour les jeunes

Des dispositifs permettent de faciliter l'accès des jeunes au sport. Ces aides constituent un sérieux coup de pouce pour adhérer à un club sportif.

FORFAITS LOISIRS JEUNES

Le forfait loisirs jeunes aide les familles à inscrire leurs enfants de 3 à 17 ans inclus, à une activité de loisirs (sportive ou culturelle).

Attribué par la Caisse d'Allocations Familiales, sous conditions de ressources, le montant de cette aide financière varie en fonction du quotient familial. En début d'année scolaire, les familles bénéficiaires reçoivent automatiquement le Pass'sports-loisirs pour chacun des enfants concernés.

CAF DU VAL-DE-MARNE

RENSEIGNEMENTS

08 10 25 94 10

LE CHÈQUE SPORT « TOUS EN CLUB »

Ce dispositif d'aide de l'État permet aux bénéficiaires d'obtenir une réduction de 30 € pour une prise de licence dans un club partenaire de l'opération.

Le dispositif s'adresse aux bénéficiaires soit de :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- L'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH)
- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Pour en bénéficier dès la rentrée scolaire, renseignements auprès de l'USI ou sur le site du CDOS94

www.cdos94.org

i) USI

69 avenue Danielle Casanova

RENSEIGNEMENTS

01 45 15 07 90



Un match Handball USI - Mulhouse © David Merle

La piscine

Que ce soit pour jouer, apprendre à nager ou se dépasser, la piscine municipale accueille petits et grands pour s'adonner au plaisir de l'eau.

À moins de préférer le solarium les beaux jours venus.

LES BASSINS

Le grand bain propose un plongeoir de 3 m et le petit-bain est agrémenté d'un espace à bulles pour le massage du corps.

i) Piscine

8 rue Robespierre
01 72 04 65 14

HORAIRES, TARIFS

Les horaires, adaptés selon les périodes de l'année scolaire, ainsi que les tarifs, sont consultables sur le site de la ville : www.ivry94.fr

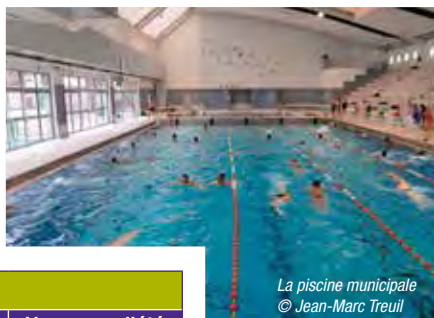


Accessible aux personnes en situation de handicap :

- l'accès des personnes en fauteuil se fait par la rue Lucien Selva,
- l'équipement est doté d'un système de mise à l'eau,
- l'accueil dispose d'une boucle magnétique,
- cours particuliers payants sur demande.

Entrée interdite aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés par une personne majeure sauf s'ils sont en mesure de présenter une attestation de 50 m nage libre avec photo. Bermuda, short long et jupe maillot interdits. Port du bonnet de bain obligatoire.

} Natation scolaire :
1725 élèves d'élémentaire
accueillis (69 classes).



La piscine municipale
© Jean-Marc Treuil

	PISCINE		
	Période scolaire	Petites vacances scolaires	Vacances d'été
Lundi	fermé	14h à 18h15	14h à 18h45
Mardi	12h à 13h30	11h30 à 13h30 14h30 à 18h15	10h30 à 13h30 14h30 à 18h45
Mercredi	10h30 à 17h 18h à 20h	11h30 à 17h 18h à 20h	8h30 à 12h 14h à 20h
Jeudi	12h à 13h30	11h30 à 13h30 14h30 à 18h15	10h30 à 13h30 14h30 à 18h45
Vendredi	12h à 13h30 16h30 à 20h	11h30 à 17h 18h à 20h	8h30 à 12h 14h à 20h
Samedi	9h à 13h 14h 18h45	9h à 13h 14h à 18h45	9h à 13h 14h à 18h45
Dimanche	8h à 12h30	8h à 12h30	8h à 12h30

Fermeture de la caisse 45 minutes avant l'horaire indiqué.

L'évacuation des bassins se fait 15 minutes avant les horaires indiqués ci-contre.

Fermeture pour vidange et travaux du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus.

Les équipements sportifs

À Ivry, le sport est dans tous les quartiers. À travers la ville, de nombreux espaces en libre accès permettent de faire du sport en liberté et de se retrouver pour improviser une rencontre.

LES ÉQUIPEMENTS EN ACCÈS LIBRE

Plateaux multisports

Foot, basket, hand-ball, mini-hockey (7J/7 de 9h à 21h).

Cité Pierre et Marie Curie et Cité Gagarine

Plateaux d'évolution

> **Alexis Chaussinand**

11 rue Alexis Chaussinand

> **Venise Gosnat**

30 rue Amédée Huon

> **Amédée Huon**

5-7 rue Amédée Huon

> **Orme au Chat**

Rue des petits hôtels

> **Jacques Solomon**

25 rue Gagnée

> **Henri Wallon**

3 place Danton

> **Muhammad Ali**

42 rue Jean-Jacques Rousseau

Aire de glisse

Spot Charpin (face à la mairie)

Courts de tennis

8 courts de tennis municipaux sont à votre disposition.

i Complexe sportif Venise Gosnat

30 rue Amédée Huon

01 46 72 00 57

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h à 22h

Samedi et dimanche : 8h à 20h

TARIF

7 €/heure

20 installations sportives

- 9 gymnases
- 4 complexes sportifs
- 5 stades
- 1 piscine et 1 bassin d'apprentissage

D'ici 2020

- 1 nouvel équipement omnisport à Ivry-Port, répondant aux projets scolaires et associatifs du quartier, ainsi qu'aux besoins du handball
- 1 équipement sportif de quartier à Louis Bertrand



École Rosalind Franklin © Frédéric Iriarte

} La liste et la carte des équipements sportifs sont en ligne sur www.ivry94.fr

L'Union Sportive d'Ivry

Créé en 1919, ce club omnisport est affilié à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ainsi qu'à la plupart des fédérations sportives françaises.

i Union Sportive d'Ivry Omnisports

Incontournables, l'USI Omnisports qui comprend 41 sections sportives, l'USI Handball et l'USI Football comptent plus de 8 500 adhérents.

Les clubs concilient pratique du sport pour tous et soutien au sport de haut niveau.

La municipalité est un partenaire historique des associations.

i Union Sportive d'Ivry Handball

www.hand-ivry.org

69 avenue Danielle Casanova

01 45 15 07 96

PLANNINGS

Présentation des différentes activités (descriptif, horaires et lieux) et programmation des compétitions, matchs et résultats sur : www.usivry.org

TARIFS

L'ensemble des tarifs selon le sport choisi sont affichés sur le site www.usivry.org
Des paiements échelonnés sont possibles.

HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Jeudi : de 9h30 à 11h et de 14h à 17h

i Union Sportive d'Ivry Football

www.usivryfootball.com

17 rue Raspail

8 500
adhérents à l'Union Sportive d'Ivry et des centaines d'adhérents dans les autres associations sportives d'Ivry

41 disciplines

Activités aquatiques • Aïkibudo • Aquagym • Athlétisme • Badminton • Basket ball • Boxe • Capoeira • Cheerleading • Cyclotourisme - cyclo-sport • Danses Urbaines Hip Hop • Enfants multi-sports, bébé gym • Escrime • Football • Form'Fitness • Génération 3 • Gymnastique • Gym'Forme • Gym 'Forme Ateliers Parents Bébé • Gymnastique rythmique • Handball • Judo • Karaté Self défense • Kick-boxing • Lutte • Montagne - escalade • Musculation • Natation • Parapente • Penchak-Silat - Auto self-défense • Plongée • Randonnée et Marche nordique • Roller • Taekwondo • Tai ji quan • Tennis • Tennis de table • Tir à l'arc • Triathlon • Vo thuat • Volley ball • Yoga

Calendrier des événements sportifs sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

LE FORUM DES SPORTS

Organisé en partenariat avec l'Union Sportive d'Ivry, ce forum est l'occasion de connaître les différentes disciplines pratiquées dans la ville, de se renseigner sur une activité et de s'inscrire dans un club.

i Complexe sportif Venise Gosnat

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Le premier samedi suivant la rentrée scolaire de septembre



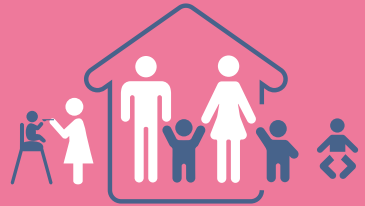
Le forum des sports © David Merle



PETITE ENFANCE CE

1 327

*enfants par an
accueillis dans les
différents modes
de garde*



- > **185** enfants accueillis dans les **5** crèches et multi-accueils municipaux
- > **258** enfants accueillis dans les **4** équipements départementaux
- > **372** enfants accueillis dans les **14** équipements privés et associatifs
- > **512** enfants accueillis chez les assistantes maternelles agréées

Accueil des tout-petits

Trouver la bonne formule d'accueil pour votre enfant est toujours difficile... Accueil collectif ou familial ? À plein temps ou occasionnel ? Pour reprendre le travail ou simplement profiter de quelques heures libres par semaine, différentes solutions existent : crèches collectives, multi-accueils ou encore emploi d'une assistante maternelle agréée indépendante.

LES CRÈCHES COLLECTIVES

De trois mois à l'entrée à l'école, ces crèches sont des lieux de vie collectifs. Les enfants, regroupés selon leur âge, sont pris en charge par des professionnels qualifiés de la petite enfance (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agent social).

Accueil à temps plein

(4 à 5 jours par semaine)



Mini crèche © Marie-Pierre Dieterlé

i) Les 4 crèches départementales

Accueil principalement en 5 jours, 4 jours, quelques places en accueil sur 3 et 2 jours.

Trois types de contrats horaires proposés : 9h, 10h, 11h de présence par jour.

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

> Crèche Jean-Marie Poulmarch

Capacité d'accueil : 66 enfants

20 rue Jean-Marie Poulmarch

01 46 72 19 06

> Crèche Quartier Parisien

Capacité d'accueil : 66 enfants

29 rue du Quartier Parisien

01 46 71 43 39

> Crèche Spinoza

Capacité d'accueil : 60 enfants

6-10 avenue Spinoza

01 46 72 00 52

> Crèche Jean-Jacques Rousseau

Capacité d'accueil : 66 enfants

24 rue Jean-Jacques Rousseau

01 46 72 64 49

RENTRÉE 2018

Du nouveau dans les multi-accueils gérés par la ville

Les structures multi-accueils collectifs deviennent des multi-accueils collectifs et familiaux avec l'intégration des assistantes maternelles de la crèche familiale en septembre 2018.

Cette transformation concerne 3 structures collectives : Ada Lovelace, Maria Merian et Rosa Bonheur.

Deux types d'accueil sont proposés par ces structures : un accueil au domicile des assistantes maternelles, dit **accueil familial** et un **accueil en crèche**, dit **accueil collectif**.

Les assistantes maternelles agréées par le Président du Conseil départemental et employées par la ville d'Ivry-sur-Seine, font partie de l'équipe de la structure et bénéficient de l'encadrement et de l'accompagnement du /de la directeur-trice de la structure et de l'équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, psychologue, médecin).

Les enfants, en accueil familial, bénéficient d'un temps d'accueil collectif, une fois par semaine dans les locaux de la crèche, en présence de l'assistante maternelle. Ces temps sont proposés aux enfants, à partir de 15 mois environ, en capacité d'explorer par eux-mêmes un lieu différent, dans le groupe correspondant à leur âge.

Les multi-accueils collectifs et familiaux

De deux mois et demi à l'entrée à l'école maternelle.

HORAIRES

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 19h

Accueil de un à cinq jours.

> Multi-accueil Ada Lovelace

Capacité d'accueil : 50 places

– 10 places en accueil familial

– 40 places en accueil collectif

11 rue Pierre Rigaud

01 72 04 64 80

> Multi-accueil Maria Merian

Capacité d'accueil : 46 places

– 6 places en accueil familial

– 40 places en accueil collectif

Ouverture en septembre 2018

39 bis rue Marcel Lamant Coutant

> Multi-accueil Rosa Bonheur

Capacité d'accueil : 46 places

– 6 places en accueil familial

– 40 places en accueil collectif

65 avenue de Verdun

01 72 04 63 15

> Multi-accueil Parmentier

Capacité d'accueil : 28 places

43 rue Raspail

01 45 15 68 11

> La halte multi-accueil du Moulin

De l'acquisition de la marche à l'entrée à l'école.

La halte du Moulin accueille les enfants deux demi-journées par semaine et peut en fonction des places disponibles étendre cette offre.

Capacité d'accueil : 15 places

1 ter rue Jules Ferry

01 46 58 84 37

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 9h30 à 12h30 ou de 14h à 17h30

Financement des structures petite enfance

Les multi-accueils municipaux bénéficient chaque année du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Inscriptions

Lors des coordinations municipales, les places sont attribuées dans les crèches gérées par la ville. Lors des coordinations départementales, les places sont attribuées dans les crèches gérées par le Conseil départemental. Les autres structures associatives et privées doivent être contactées directement.

COMMENT DEMANDER UNE PLACE EN CRÈCHE ?

(Uniquement pour les équipements municipaux et départementaux)

Réunion d'information

Avant de faire votre démarche, vous pouvez participer à une réunion d'information.

- Réunion d'information sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur la ville : tous les 2^e mardis du mois à 17h.
- La demande peut être enregistrée à partir du 7^e mois de grossesse. Elle devra être actualisée par la confirmation de la naissance de l'enfant.
- La démarche s'effectue sur le service en ligne pour les crèches départementales et municipales :

www.valdemarne.fr/creche

Attention : Il convient d'enregistrer une demande pour les crèches départementales et une autre demande pour les crèches municipales.

Besoin d'un accès internet ? Besoin d'une aide pour cette démarche ?

Vous pouvez vous rendre dans les EPI (Espaces Publics Internet)

i Les EPI

> **EPI Jean-Jacques Rousseau**

25 rue Jean-Jacques Rousseau
01 49 60 90 11

> **EPI Pierre et Marie Curie**

44 rue Jean Le Galleu
01 72 04 64 08

> **EPI Centre-ville Gagarine**

7 rue Truillot
01 72 04 63 21

> **EPI Monmousseau**

17 rue Gaston Monmousseau
01 72 04 66 54

i **Service Petite Enfance**

42 bis rue Saint-Just
01 49 60 24 81

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les tarifs des crèches et des multi-accueils sont calculés en fonction des ressources et de la composition de la famille, selon le barème de la Caisse d'allocations familiales.

i **CAF**

INFORMATIONS ET SIMULATION DU COÛT EN CRÈCHE

www.mon-enfant.fr/web/guest/tarification-garde-enfant

Les équipements

6 *équipements municipaux :*

- 3 multi-accueils collectifs et familiaux
- 1 multi-accueil
- 1 multi-accueil halte garderie
- 1 relais assistantes maternelles

4 *équipements départementaux :*

- 4 crèches

14 *équipements privés et associatifs :*

- 8 crèches inter-entreprises et associatifs
- 1 crèche parentale associative
- 5 micro-crèches

Autres modes d'accueil

Vous pouvez employer une assistante maternelle pour un choix d'accueil plus familial. Le Relais des assistantes maternelles (RAM) accompagne les familles dans leurs démarches et la CAF leur verse des aides selon leur situation.

EMPLOYER UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Les assistantes maternelles agréées

Une assistante maternelle accueille à son domicile de un à quatre enfants âgés de deux mois et demi à trois ans. Une équipe départementale assure le suivi et l'accompagnement de ces professionnelles à leur domicile : une assistante sociale, des puéricultrices, un médecin de PMI. Un contrat est signé avec les parents afin de définir les conditions d'accueil (horaires, congés) et la rémunération de l'assistante maternelle.

Informations en ligne sur : www.ivry94.fr

La liste des assistantes maternelles est disponible :

- À l'Espace départemental des solidarités
38-42 rue Raspail
01 49 87 12 50
- Au RAM

Le Relais des assistantes maternelles (RAM)

Le Relais est un lieu de rencontre et d'information sur l'accueil du jeune enfant à domicile.

En direction des parents :

Il accompagne les parents dans leur recherche d'une assistante maternelle et les démarches administratives nécessaires.

Il fournit des modèles de contrat de travail, apporte des informations sur les droits et les devoirs en tant qu'employeurs.

Il contribue à faciliter les relations entre parents et assistantes maternelles.

En direction des assistantes maternelles :

Il contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Il apporte des informations sur les droits et les devoirs en tant qu'employée.

Il propose des temps d'accueils collectifs aux assistantes maternelles ainsi qu'aux enfants qu'elles accueillent.

i) Le RAM INFORMATIONS

2 après-midi par semaine
et un samedi matin par mois
171 bis rue Marcel Hartmann
01 72 04 64 74

De quelles aides bénéficier ?

La CAF propose différentes aides selon les situations familiales et le mode de garde choisi.

- Participation à la garde d'enfant
- Accompagnement de la naissance, d'une adoption...

Informations, simulations et formulaires sur le site www.caf.fr

STRUCTURES ASSOCIATIVES ET INTER-ENTREPRISES

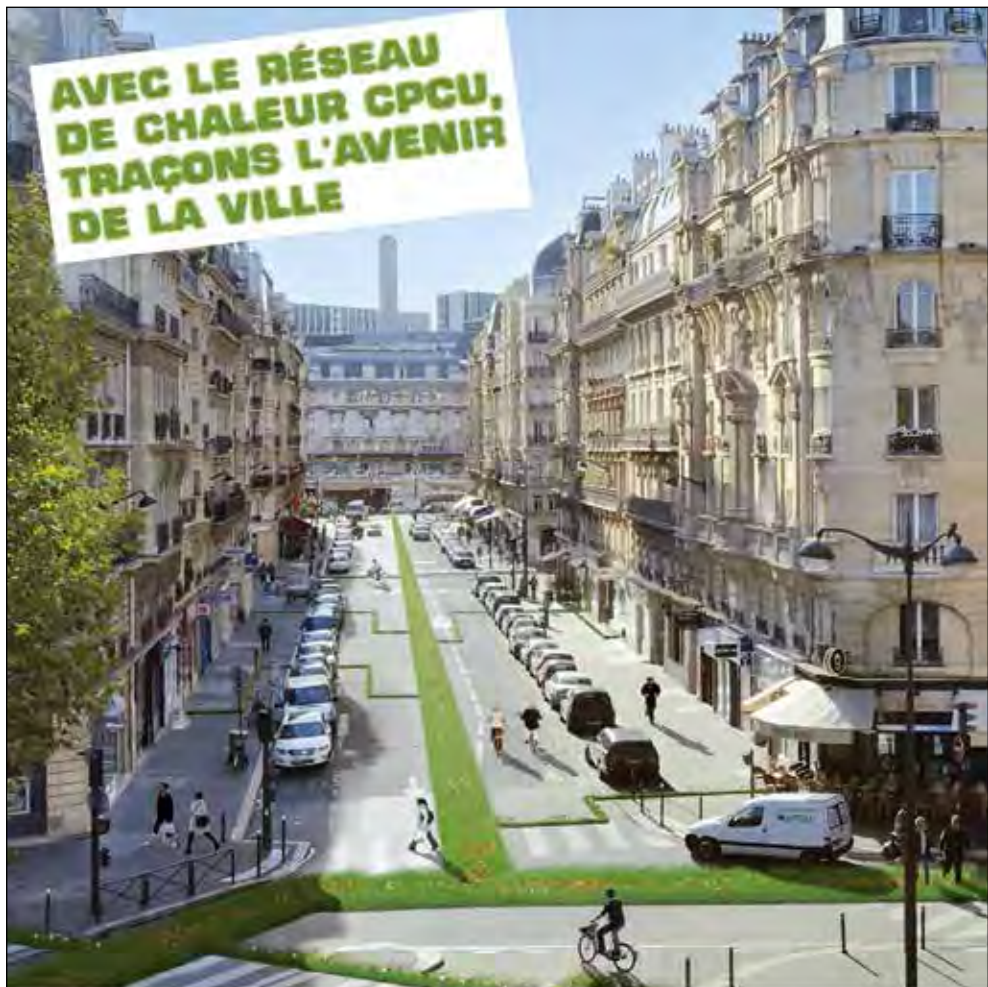
14 crèches et multi-accueil associatifs ou inter-entreprises sont installés sur la ville.

Liste indicative et coordonnées sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Les services de la PMI peuvent être consultés pour toutes les questions de prévention et de santé des enfants. Liste des sites et consultations en ligne sur www.ivry94.fr

**AVEC LE RÉSEAU
DE CHALEUR CPCU,
TRAÇONS L'AVENIR
DE LA VILLE**



Pour mieux vivre dans la ville, le réseau de chaleur CPCU transporte les énergies locales* et renouvelables jusque chez vous tout en préservant votre environnement.

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain
www.cpcu.fr

* Énergies issues de la valorisation énergétique des déchets ménagers, de la récupération de la chaleur des eaux usées, de la géothermie, etc.



CPCU

Notre réseau renouvelle vos énergies



EN FANCE CE

12 225

élèves dans les établissements d'Ivry



> 16

écoles maternelles



> 14

écoles élémentaires

> 4
collèges



> 3

lycées

Bienvenue à l'école

Dès deux ans vient le temps de l'école, des récréés et des copains. Au programme, de multiples apprentissages : découverte du monde et du quotidien, respect des règles de vie en classe, expression, lecture, écriture, mathématiques, histoire et géographie...

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Tous les enfants résidant à Ivry peuvent être accueillis à l'école maternelle de leur secteur à partir de leurs trois ans. La scolarisation des enfants de deux ans est possible dans la limite des places disponibles dans les pôles de petits.

Inscription administrative

La campagne d'inscription scolaire en mairie a généralement lieu dès début février pour la rentrée suivante.

Liste des documents à fournir sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre commune, un certificat de radiation de l'ancienne école est obligatoire.

i) Secteur des affaires familiales

37 rue Saint-Just

01 49 60 26 49

Du lundi au vendredi : 8h30 à 11h45

Lundi, mardi, mercredi : 13h30 à 17h15

Vendredi : 13h30 à 16h45

Fermé le jeudi après-midi

Inscription définitive

À partir d'avril, rendez-vous devra être pris avec la direction de l'école de secteur.

Le document attestant de l'inscription administrative devra être remis à cette occasion.

DANS QUELLE ÉCOLE IRA VOTRE ENFANT ?

Les élèves fréquentent l'école du secteur dont ils dépendent. Cette sectorisation permet de les accueillir dans les meilleures conditions, de composer des classes équilibrées et de favoriser la continuité entre maternelle et élémentaire.

Demande de dérogation

Les demandes de dérogation sont examinées sur la base des principes élaborés avec la communauté scolaire (parents, enseignants et élus municipaux) : mixité sociale, cohérence pédagogique et géographique.

Les accords, donnés à titre exceptionnel, dépendent du nombre de places disponibles dans les écoles.

i) Service enseignement

Place Marcel Cachin

Sectorisation, dérogations

01 49 60 28 39 ou 01 72 04 65 85

QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ?

L'État a la responsabilité de l'organisation du temps scolaire : contenus pédagogiques enseignés, ouvertures et fermetures de classes, médecine scolaire, rémunération et remplacements des professeurs des écoles et des assistants d'éducation.

La ville et l'école

Ivry dépasse ses obligations légales en proposant différentes aides aux familles et établissements. En concertation avec les familles et la communauté scolaire, la ville met en place un Projet Educatif Local et un Projet Educatif De Territoire. L'objectif est d'assurer une cohérence éducative entre le temps scolaire, passé avec l'enseignant, et le temps « non scolaire » encadré notamment par les animateurs des accueils de loisirs.

QUE FAIT LA VILLE ?

Propriétaire des locaux des écoles maternelles et primaires, la commune en assure la construction, l'entretien et le fonctionnement (mobilier, chauffage, nettoyage...). Elle fournit également le matériel collectif d'enseignement (manuels scolaires, imprimés, matériel pédagogique...), les équipements informatiques.

La ville rémunère les Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui assistent les enseignants dans les classes et les personnels chargés de l'entretien et de la restauration.

Elle organise aussi la restauration, les accueils péri et extrascolaires et met à disposition des équipements sportifs et culturels.

De nouvelles écoles !

- En septembre 2021, sur le quartier Ivry-Confluences, livraison d'un nouveau groupe scolaire de 25 classes avec des accueils de loisirs.
- Livraison de l'extension du groupe scolaire Makarenko en septembre 2018 (33 classes, 1 espace restauration redimensionné et des accueils de loisirs).

Depuis 2012, le label « Ivry, ville amie des enfants » de l'UNICEF reconnaît l'engagement d'Ivry pour les droits des enfants et des jeunes.

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL D'IVRY (PEL) ET LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Au cours d'une journée scolaire, l'enfant est en contact avec de nombreux intervenants : animateurs, enseignants, agents assurant l'entretien des locaux et la restauration scolaire. Avec des missions différentes, tous ces professionnels œuvrent pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Déjà dotée d'un PEL, Ivry a également rédigé et mis en œuvre un PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ces deux projets tendent aux mêmes objectifs.

En effet, le PEL et le PEDT s'attachent à créer une plus grande continuité et cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation.

LES AIDES AUX FAMILLES ET AUX ÉLÈVES

Ivry aide les familles à faire face aux dépenses liées à la scolarité :

- 3 563 pochettes de fournitures scolaires pour un montant de 43 278,56 € sont distribuées à tous les élèves des écoles élémentaires à la rentrée, ainsi que des livres à Noël pour tous les enfants scolarisés.
- 763 dictionnaires sont offerts aux élèves de CE2.

La ville accompagne également financièrement les projets des écoles (sorties, actions pédagogiques...).

LES CLASSES DÉCOUVERTE

Les classes de découvertes permettent la sensibilisation à de nouveaux environnements et favorisent l'apprentissage de la citoyenneté.

Les élèves de CM1 et des classes spécialisées partent pendant neuf jours dans les centres appartenant à la ville : « Les Mathes », en bord de mer et Héry-sur-Ugine à la montagne.

i Service enseignement

Place Marcel Cachin
01 49 60 26 27

LES ACTIONS FINANCIÉES

Ivry a mis en place un parcours culturel (cinéma, théâtre, médiathèque...) et de natation scolaire pour tous les enfants des écoles.

Chaque enfant a accès tout au long de l'année et sur le temps scolaire aux spectacles, films et concerts proposés par les équipements culturels municipaux.

Enfin, la ville finance des projets pédagogiques et des actions en faveur de la citoyenneté.

Pour les collégiens, Ivry a notamment mis en œuvre une série d'actions issues du plan Villes-Collèges. Elle prend en charge la formation des délégués, le soutien à l'atelier relais, le prix littéraire « Kilalu » et un accompagnement à la transition CM2-6^e.

AGIR DANS LES CONSEILS D'ÉCOLE

Les parents d'élèves élus siègent au conseil d'école avec les enseignants, un conseiller municipal, un délégué départemental de l'Éducation nationale, ainsi que des personnes qualifiées.

Le conseil d'école, qui se réunit trois fois par an, vote le règlement intérieur, donne son avis sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'école.

Les élections se déroulent en octobre dans chaque établissement scolaire.



Les pochettes scolaire de la rentrée © David Merle

Avant et après la classe

Les activités péri-scolaires sont constituées des accueils du matin et du soir, et de la pause méridienne. Spécifiques et précieux, ces temps permettent aux enfants d'évoluer de façon harmonieuse et complémentaire à la journée passée à l'école.

LES ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES

Des activités de qualité sont proposées aux enfants de 2 à 12 ans afin de nourrir leur désir de connaissances et l'apprentissage de la vie sociale.

Dans chaque structure d'accueil, des activités ludiques, culturelles et sportives, répondant aux rythmes et besoins de l'enfant, sont proposées.

Les programmes sont affichés dans l'accueil de loisirs de l'école de votre secteur et mis en ligne sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LES ACCUEILS DU MATIN

Les accueils du matin se font par arrivées échelonnées. Les enfants sont accueillis individuellement et en douceur. Du matériel ludique est mis à disposition de ceux qui souhaitent jouer.

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 7h30 à 8h30
(Sauf école Einstein : 7h30 à 8h45)

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)
0,21 € à 2,26 €

LA PAUSE MÉRIDIANNE

La restauration scolaire

La ville organise et finance en partie le repas du midi. Le Siresco (syndicat intercommunal de restauration collective) confectionne chaque jour, à la cuisine centrale, 4 600 repas équilibrés pour nos restaurants scolaires.

Tous les enfants des écoles peuvent déjeuner au restaurant scolaire et ainsi prendre un repas dans de bonnes conditions, encadrés par des animateurs.

L'inscription à la cantine se fait auprès de la direction de l'école.

Les ateliers

Des animateurs de la ville encadrent la pause du midi. Ils proposent aux enfants des ateliers et activités de détente et de loisirs.

Du lundi au vendredi : 12h à 14h
(Sauf école Einstein : 12h à 13h45)

TARIFS

Repas compris

Selon revenus (voir p. 84)
0,40 € à 5,25 €

Seules les présences réelles sont facturées.

i) Service municipal Accueil des Temps Scolaires et de Loisirs

Secteur pédagogique
Place Marcel Cachin
01 49 60 26 36 ou 01 49 60 28 92

HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h (fermé l'après-midi)
Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Les menus des cantines sont distribués aux enfants tous les deux mois et consultables sur le site de la ville www.ivry94.fr

LES ACCUEILS DU SOIR

Après l'école, un goûter est servi à table dans le réfectoire à partir de 16h30.

De 17h à 18h30, les enfants des écoles maternelles se voient proposer des activités, adaptées à la fin de la journée. Les familles peuvent venir chercher leurs enfants de 17h à 18h30.

En élémentaire, une sortie est également possible à 17h après le goûter puis de 17h à 17h30 les élèves se répartissent dans les études et les ateliers dirigés.

Les études surveillées

Organisée par la ville, les études surveillées permettent aux enfants d'élémentaire de faire leurs devoirs après l'école. Elles sont encadrées par un enseignant ou un animateur, à raison d'un adulte pour 28 enfants maximum.

L'inscription s'effectue auprès de la direction d'école.

Les ateliers

Les animateurs proposent des activités aux enfants : ateliers sportifs, danse, théâtre, jeux de société, écriture de poème ou chanson, ateliers informatiques... Des intervenants extérieurs sont sollicités pour des ateliers capoeira, initiation aux échecs, jeux de sociétés anciens, confection de parfums...

Les enfants sont libres de choisir l'activité qu'ils souhaitent, de préférer se reposer ou jouer avec leurs amis.

Les familles peuvent venir chercher leurs enfants de 18h15 à 18h30.

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 16h30 à 18h30
(Sauf école Einstein : 16h à 18h)

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

Maternelle : 0,43 € à 4,53 €

Élémentaire : 0,88 € à 3,46 €

i Service Enseignement

Place Marcel Cachin

01 49 60 26 27



Les accueils de loisirs (mercredi et vacances)

Situés au sein des équipements scolaires, les accueils de loisirs de la ville d'Ivry sont dirigés et animés par des encadrants diplômés. Chacun dispose d'un budget propre, pour les sorties et le matériel d'animation notamment.

LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs maternels et élémentaires, sont ouverts aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans.

Après l'enregistrement annuel, l'inscription aux activités s'effectue directement dans les accueils de loisirs, auprès d'un animateur.

HORAIRES

Mercredi et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires : 7h45 à 18h30

Arrivées : entre 7h45 et 9h30 (sauf en cas de sorties ou activités nécessitant une prise en charge dès 9h)

Départs : à partir de 16h30

TARIFS

Repas compris

Selon revenus (voir p. 84)

1,86 € à 17,42 €

Inscriptions à la demi-journée et arrivées après 9h

Les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée, avec ou sans repas : appeler le centre concerné avant 9h. Idem pour les enfants arrivant après 9h, afin de s'assurer qu'ils puissent être accueillis et les repas prévus.

i) Service municipal Accueil des Temps Scolaires et de Loisirs

Secteur loisirs

Place Marcel Cachin

01 49 60 28 92 ou 01 49 60 26 36

Voir p. 57

Inscription annuelle

L'inscription annuelle est enregistrée par le secteur des affaires familiales au moment du calcul de votre quotient familial. Indicative, elle n'entraîne aucune obligation de fréquentation effective.

Les formulaires d'inscription sont à votre disposition :

- auprès des animateurs dans les centres de loisirs,
- auprès du service Accueils des Temps Scolaires et de Loisirs,
- sur le site Internet de la ville.

monespace.ivry94.fr

i) Service Accueils des temps Scolaires et de Loisirs

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just

01 49 87 44 30

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

LES ACCUEILS DU MERCREDI

Chaque mercredi, les accueils de loisirs proposent aux enfants des activités ludiques, des temps culturels et sportifs, des sorties...

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La ville dispose d'un accueil de loisirs au Bréau en forêt de Fontainebleau. En pleine nature, il offre aux enfants des activités de plein air.

En juillet, des animations de quartier sont organisées.

À noter : en fonction des effectifs d'enfants prévus ou de la réalisation de travaux, des regroupements sur un même site peuvent avoir lieu.

Inscriptions préalables

Un dispositif d'inscription aux activités péri et extrascolaires est actuellement à l'étude.

Centres de loisirs

La ville possède quatre centres de vacances et de loisirs : Héry-sur-Ugine, Le Bréau, Les Vignes et Les Mathes pour accueillir en séjours et en centres de loisirs jeunes et enfants.

Les séjours de vacances

Jouer, créer, apprendre, découvrir, faire du sport, s'enrichir au contact des autres... La ville d'Ivry propose des séjours aux enfants durant les périodes de congés scolaires.

LE PROGRAMME

> Vacances d'hiver

- Séjours pour les enfants de 5 et 14 ans.

La brochure est disponible sur le site de la ville dès mi-octobre

www.ivry94.fr

Pré-inscription : en novembre

> Vacances d'été

- Séjours en centres maternels pour les petits de 4 à 5 ans.
- Séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne pour les enfants de 6 à 14 ans.
- Séjours multi-activités, culturels en France ou à l'étranger, à thèmes ou à dominante sportive pour les jeunes de 12 à 14 ans.

La brochure est disponible sur le site de la ville dès mi-mars

www.ivry94.fr

Pré-inscription : en avril
monespace.ivry94.fr

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

Un « droit d'inscription » est facturé lors de la confirmation du séjour (non remboursé en cas de désistement).

i) Service vacances

37 rue Saint-Just

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 28 95 ou 01 49 60 26 40

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
sejours.vacances@ivry.fr

Aides de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales attribue aux familles en fonction de leurs revenus, des aides financières pour les vacances.

RENSEIGNEMENTS :

CAF du Val-de-Marne
www.caf.fr

ou auprès du service vacances.

Adresses et horaires utiles

HORAIRES

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Accueil des enfants dix minutes
avant le début de la classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30 à 8h30 : accueil du matin

8h30 à 12h : classe du matin

12h à 14h : déjeuner

14h à 16h30 : classe de l'après-midi

16h30 à 17h : goûter

17h à 18h30 : atelier, accompagnement
scolaire

*(Sauf pour l'école Einstein,
voir les horaires spécifiques p. 62)*

ACCUEILS DE LOISIRS

Mercredi et vacances scolaires

7h45 à 9h30 : accueil du matin

9h30 à 12h : activités

12h à 13h : déjeuner

13h à 14h : temps calme ou sieste

14h à 16h30 : activités

16h30 à 18h30 : départs échelonnés

ÉCOLES MATERNELLES

> Maximilien Robespierre

7 ter rue Robespierre

01 49 60 26 00

> Danielle Casanova

81 bis avenue Danielle Casanova

01 49 60 26 01

> Gabriel Péri

47 rue Gabriel Péri

01 49 60 26 08

> Irène et Frédéric Joliot-Curie

21-29 rue Saint-Just

01 72 04 66 78

> Anton Makarenko

2 rue Jean Perrin

01 49 60 26 06

> Maurice Thorez

62 avenue Maurice Thorez

01 49 60 26 22

> Jacques Prévert

8 allée du Vieux Moulin

01 49 60 26 21

> Henri Barbusse

9 rue Georgette Rostaing

01 49 60 26 03

> Dulcie September

5 allée Chanteclair

01 56 20 71 31

> Orme au Chat

3 place de l'Orme au Chat

01 72 04 65 44

> Paul Langevin

218 rue Marcel Hartmann

01 49 60 26 17

> Jacques Solomon

25 rue Gagnée

01 49 60 26 19

> Eugénie Cotton

218 rue Marcel Hartmann

01 49 60 26 16

> Guy Môquet

28 rue Mirabeau

01 72 04 66 41

> Rosa Parks

84 avenue de Verdun

01 49 60 29 23

> Rosalind Franklin

7 rue Emile Blin

01 49 60 24 10

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

> **Albert Einstein**

9 allée du Parc
01 49 60 26 02

HORAIRES SPÉCIFIQUES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30 à 8h45 : accueil du matin

8h45 à 12h : classe du matin

12h à 13h45 : déjeuner

13h45 à 16h30 : classe de l'après-midi

**16h30 à 18h : goûter et ateliers,
accompagnement scolaire**

> **Irène et Frédéric Joliot-Curie A**

1-3 rue Truillot
01 72 04 66 79

> **Irène et Frédéric Joliot-Curie B**

21-29 rue Saint-Just
01 72 04 66 76

> **Anton Makarenko**

2 rue Jean Perrin
01 49 60 26 07

> **Maurice Thorez A**

64 avenue Maurice Thorez
01 49 60 26 23

> **Maurice Thorez B**

64 avenue Maurice Thorez
01 49 60 26 24

> **Henri Barbusse**

8 rue Alexis Chaussinand
01 49 60 26 05

> **Dulcie September**

5 allée Chanteclair
01 56 20 71 32

> **Orme au Chat**

3 place de l'Orme au Chat
01 72 04 65 50

> **Paul Langevin**

218 rue Marcel Hartmann
01 49 60 26 18

> **Jacques Solomon**

25 rue Gagnée
01 49 60 26 20

> **Guy Môquet**

28 rue Mirabeau
01 72 04 66 42

> **Rosa Parks**

84 avenue de Verdun
01 49 60 29 23

> **Rosalind Franklin**

7 rue Emile Blin
01 49 60 24 10

LES COLLÈGES

> **H. Wallon**

3 place Danton
01 45 15 03 07

> **Molière**

68 rue Molière
01 46 70 13 00

> **G. Politzer**

5 rue Fouilloux
01 46 72 01 63

> **Romain Rolland**

36 rue J.B. Renoult
01 45 15 85 00

Aides du Conseil Départemental pour les collégiens

- Aide à la demi-pension
- Aide aux transports via la prise en charge de 50 % de la carte Imagine R
- Aide à l'accompagnement de la scolarité avec la remise d'un ordinateur dès l'entrée en 6^e à plus de 16 000 élèves du Val-de-Marne

Pour plus de renseignements, consultez le site www.valdemarne.fr

LES LYCÉES

> **Romain Rolland**

36 rue J.B. Renoult
01 45 15 85 00

> **Fernand Léger**

15 avenue Henri Barbusse
01 46 70 12 00

> **Jean Macé**

34 rue Jules Ferry
94400 Vitry-sur-Seine
01 45 73 63 00

SERVICES DE L'ÉTAT

> **Inspection de l'Éducation nationale**

90 boulevard de Brandebourg
01 46 72 23 87

> **Inspection Académique**

Immeuble Saint-Simon
68-70 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01 45 17 60 00

> **Rectorat de l'Académie**

4 rue Georges Enesco
94000 Créteil
01 49 81 60 60

> **Secrétariat de la médecine scolaire**

01 49 60 97 54

> **Commission de circonscription du second degré**

12 rue Félix Eboué
94000 Créteil
01 49 81 97 47

> **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)**

34 place Marcel Cachin
01 46 72 78 20

SERVICES DE LA VILLE

> **Service Enseignement**

Centre administratif Cachin
7 place Marcel Cachin

• **Sectorisation, dérogations**

01 49 60 28 39 ou 01 72 04 65 85

• **Classes de pleine nature**

01 72 04 66 93

• **Études surveillées**

01 49 60 27 29

• **Transport des enfants handicapés**

01 49 60 27 31

• **Autres renseignements**

01 49 60 26 27

> **Secteur des Affaires familiales**

37 rue Saint-Just
01 49 60 29 45

> **Service ATSL (Accueil des Temps Scolaires et de Loisirs)**

Place Marcel Cachin
01 49 87 44 30

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

> **Association FCPE**

Présidente de l'Union Locale des FCPE d'Ivry :
Lise Marchand

Adresse postale : pour l'Union des FCPE d'Ivry
à la FCPE du Val-de-Marne

27 rue Waldeck Rousseau

94600 Choisy-Le-Roi

fcpeivry@gmail.fr

Facebook : UL FCPE d'Ivry

> **Association CIPEI**

Présidente Nathalie Briand

57 rue Mirabeau

cipeivry2014@gmail.com



**ENGIE Réseaux, partenaire des collectivités
pour accélérer la transition énergétique
des territoires.**

ENGIE Réseaux
Direction des Confluences
229 rue La Fontaine
94120 Fontenay-sous-Bois

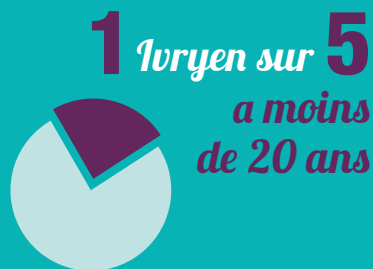
engie-reseaux.fr

A decorative horizontal bar at the bottom of the page, consisting of a light blue line with several dark blue and green circular accents.



JEUNESSE

Séjours Vacances Jeunesse © Frédéric Iriarte



4 000
étudiants fréquentent
des établissements
d'enseignement
supérieur
sur Ivry

30 %
de logements sociaux
sont réservés aux jeunes
dès l'âge de 18 ans



Ivry, une ville résolument jeune

Un Ivryen sur cinq a moins de 20 ans : la ville considère cette jeunesse comme un atout pour son développement. Elle informe et accompagne les jeunes dans leur quotidien, leurs projets, leurs démarches vers l'autonomie et leur implication citoyenne.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Structure municipale Labellisée PIJ par le ministère de la jeunesse et des sports, le Point information jeunesse est un lieu d'accueil et d'information dédié à toutes les questions que se posent les jeunes de 11 à 30 ans.

Ceux-ci peuvent se documenter sur l'orientation scolaire et professionnelle (formations, stages, emploi), les droits, la santé, le logement, les loisirs et les vacances... et des animateurs apportent écoute et conseils personnalisés pour toutes les démarches de la vie quotidienne, avec ou sans rendez-vous.

Évènements

Le PIJ organise et participe à de nombreux évènements : Journée Jobs d'été en mars, Semaine de l'Europe en mai, ateliers, expositions et journées d'information thématiques (droits, emploi, santé, formation, etc).

Chaque année, la municipalité propose **Ivry Motiv** : une semaine de concerts, débats, expos, dédiés à la réussite des jeunes ivryens.

Le Point Cyb

Le Point Cyb permet de profiter de six ordinateurs connectés à internet et d'être aidé dans ses recherches : offres d'emploi, de stage, de formation, travaux scolaires... Mais aussi de taper son CV, un rapport de stage, un exposé...

Des ateliers permettent de s'initier ou de se perfectionner à la bureautique et à l'Internet et des conseils sont apportés pour la réalisation de projets multimédia (inscription recommandée).

i Point information jeunesse

3-5 rue Raspail

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 32 ou 28 77

HORAIRES

Du lundi au mercredi : 9h30 à 12h
et 13h30 à 18h30

Vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Fermé le jeudi après-midi

i Direction jeunesse

www.jeunes.ivry94.fr/

3-5 rue Raspail

01 49 60 25 10

HORAIRES

Du lundi au mercredi : 9h à 12h
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Le site web des jeunes d'Ivry

www.jeunes.ivry94.fr/

Suivez l'info sur les réseaux sociaux Twitter :

www.twitter.com/mairieivry

Facebook :

www.facebook.com/ivry94

Instagram :

www.instagram.com/ivryville94/

L'orientation

Choisir la bonne filière, faire le point sur ses envies, c'est déjà faire un pas décisif pour construire son avenir. L'orientation peut aussi devenir un combat lorsque l'affectation scolaire proposée ne correspond pas à la demande.

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Le CIO informe sur les études, les métiers et les formations qualifiantes : consultation libre de la documentation ou rendez-vous avec un conseiller d'orientation-psychologue pour préciser et élaborer son projet d'orientation.

i) Centre d'information et d'orientation

Place Marcel Cachin

RENSEIGNEMENTS

01 46 72 78 20

<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-ivry>

cio.ivry@ac-creteil.fr

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30
et 13h30 à 17h

Samedi : 9h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires)

Sur rendez-vous le lundi, mercredi et vendredi après-midi.

UN FORUM POUR LES COLLÉGIENS

En partenariat avec la ville de Vitry-sur-Seine, l'Éducation nationale, une année sur deux à Ivry, l'autre à Vitry.

Chaque début d'année, le « Forum Avenir et Formation » accueille les collégiens de 3^e avant qu'ils effectuent leurs choix d'orientation scolaire ou de formation professionnelle. Ils peuvent y rencontrer les différents lycées de la région, les Centres de formation d'apprentis (CFA) ainsi que le CIO et des professionnels afin de découvrir des métiers.

i) Point information jeunesse

Voir p. 66

SOS RENTRÉE

(Collégiens, lycéens, étudiants ou apprentis)
Créé par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, ce dispositif soutient les jeunes rencontrant des difficultés pour poursuivre leurs études (absence d'affectation ou filière ne correspondant pas à leur souhait).

L'antenne locale « SOS Rentrée », située au PIJ, les aide à constituer leur dossier, à rechercher les établissements susceptibles de les accueillir, et à agir auprès de l'Éducation nationale pour régler leur situation.

i) Point information jeunesse

Voir p. 66

Plus
de 50
jeunes
par an sont
aidés par
SOS Rentrée

Chaque année,
le Forum Avenir et
Formation accueille
1 300
collégiens

Recherche d'emploi

Pour les jeunes, qu'ils soient diplômés ou pas, l'accès au premier emploi est difficile... Trop souvent, le travail des jeunes rime avec temps partiel et contrat précaire. Différentes ressources existent à Ivry pour accompagner ce parcours.

MISSION LOCALE

La mission locale accompagne les 16/25 ans, sortis du système scolaire et souhaitant entrer dans la vie professionnelle.

Sur rendez-vous, un conseiller les aide individuellement à faire le point sur leur avenir professionnel, à définir un projet et à accomplir les démarches de formation ou d'accès à l'emploi. En plus des offres d'emploi, des ateliers sont proposés pour renforcer l'efficacité des recherches.

i Mission locale

www.mission-locale-ivry-vitry.fr

3-5 rue Raspail

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 29 80

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30
et 13h30 à 17h30

Fermée le mardi matin

PASSER LE BAFA

Le PIJ informe sur les différents organismes de formation au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et les aides financières mobilisables. Chaque année, la direction jeunesse et le service ATSL organisent un stage théorique d'une semaine pour les 17-25 ans. Il permet de se former aux métiers de l'animation et d'acquérir une première session du BAFA.

TARIF

Selon revenus (voir p. 84)

JOBS D'ÉTÉ

Opération organisée par le CIDJ et Pôle emploi.

Au printemps, le PIJ diffuse des offres de stages et d'emplois saisonniers. Des ateliers permettent de rédiger CV et lettres de motivation, de préparer un entretien d'embauche, de se renseigner sur ses droits et les différents contrats de travail...

Pour en savoir plus :

www.jobs-ete.com

i Point information jeunesse

Voir p. 66



Point d'Information Jeunesse (PIJ) © DR

1 500 jeunes
*sont suivis chaque année
par la mission locale.*

Destination vacances

Pour favoriser la découverte de cultures différentes et l'apprentissage de la vie en collectivité, de nombreux séjours en France et à l'étranger sont proposés.

POUR LES 11-17 ANS

Les jeunes inscrits dans les antennes de quartier peuvent profiter de mini séjours d'une durée d'une à quatre nuits (voyage en Belgique, initiation au moto-cross...).

Par petits groupes de 7, ces séjours prolongent les projets menés tout au long de l'année : développer le plaisir de partir en réfléchissant à une destination, aux moyens d'y aller et aux activités à y pratiquer.

POUR LES 15-17 ANS

En février, trois séjours de ski sont proposés. L'été, les jeunes peuvent choisir entre :

- un séjour itinérant avec étapes dans différentes villes,
- un séjour de solidarité internationale (Madagascar, Mali...) pour comprendre des problématiques telles que l'accès à l'eau ou aux soins,
- un séjour sportif aux Vignes, la base de loisirs d'Ivry située dans les Gorges du Tarn (escalade, bivouac, VTT, canyoning, course d'orientation),
- un séjour en lien avec l'actualité internationale.

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)



Escalade aux Vignes - © Séjour jeunesse

i) Direction Jeunesse
Secteur Séjours Vacances
3-5 rue Raspail

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 10 ou 01 49 60 29 04

HORAIRES

Lundi et mercredi : 9h à 11h45
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 9h à 11h45

Vendredi : 9h à 11h45 et 13h30 à 17h

Chaque année, près
de **300 jeunes**
partent en vacances
avec la ville.



Les antennes de quartier

Structures de proximité, les antennes de quartier se dédient à l'accueil des jeunes, et adaptent leurs activités selon leur âge et leurs préoccupations. L'accompagnement vers l'autonomie y est privilégié.

DES LOISIRS POUR LES 11-17 ANS

Les antennes de quartier accueillent les jeunes pour participer à des activités ou tout simplement se retrouver, faire leurs devoirs, échanger sur leur vie quotidienne ou des sujets de société.

Les animateurs proposent des loisirs éducatifs dont le programme est élaboré avec les jeunes : projets à thème, ateliers d'expressions artistiques (rap, slam, théâtre...), jeux collectifs, sorties culturelles, sportives ou de détente, stages (théâtre, vidéo...) et mini séjours.

HORAIRES

En dehors des vacances scolaires

Mercredi : 10h à 12h30 et 13h30 à 18h30

Samedi : 14h à 18h30

Mardi, jeudi et vendredi : 16h à 18h30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi : 10h à 12h30 et 14h à 19h

LES ESPACES COLLÉGIENS

Des espaces collégiens sont organisés au sein des antennes de quartier. Ce sont des espaces éducatifs qui viennent soutenir les adolescents dans leurs apprentissages en complément du collège ou du lycée.

HORAIRES

En dehors des vacances scolaires

Mardi, jeudi et vendredi : 16h à 18h30

Centre-Ville-Gagarine, Ivry-Port et Petit-Ivry

i) Les antennes de quartier

> Antenne Pierre et Marie Curie

Maison de quartier Petit-Ivry

44 rue Jean Le Galleu

01 72 04 66 06

> Antenne Gagarine

Maison de quartier Centre-Ville-Gagarine

7 rue Truillot

01 72 04 63 21

> Antenne Ivry-Port

Maison de quartier Ivry-Port

44 rue Jean-Jacques Rousseau

01 72 04 63 40

> Antenne Monmousseau

Maison de quartier Monmousseau

17 rue Gaston Monmousseau

01 72 04 66 54

i) Direction de la Jeunesse

www.jeunes.ivry94.fr

3-5 rue Raspail

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 29 35

INSCRIPTIONS

En présence d'un parent pour les mineurs

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)



Espace collégien aux antennes de quartier © DR

Favoriser l'autonomie et la citoyenneté

Les meilleures idées sont parfois les plus simples... Et souvent les plus solidaires ! Les jeunes porteurs de projets pour construire leur avenir ou une initiative collective peuvent obtenir un accompagnement à travers divers dispositifs. Mais aussi des initiatives qui favorisent l'engagement et l'expression des talents de toute la jeunesse ivryenne avec Ivry Motiv'.

LE CONTRAT DE RÉUSSITE SOLIDAIRE (CORÉUS)

Coréus accompagne les 16/30 ans dans leurs projets construisant le passage à la vie d'adulte et l'accès à l'autonomie matérielle et financière.

Ce « projet de vie » peut revêtir de multiples formes :

- accès à l'emploi, à une formation qualifiante,
- création d'activité, projet professionnel, mobilité internationale,
- vocation sportive, culturelle ou linguistique...

La ville, ses services et son réseau se mobilisent aux côtés du jeune pour l'aider à concrétiser son projet.

En échange, le jeune Ivryen s'engage solidairement à partager son expérience et à mettre ses compétences au profit de la collectivité.

Direction Jeunesse

Service accès aux droits et à l'autonomie et à la réussite solidaire

5-7 rue Raspail
01 49 60 25 12



Conseil local des jeunes © DR

COUP DE POUCE

Mission humanitaire, production artistique, développement durable, constitution d'association, création d'entreprise, projet culturel, sportif, solidaire...

Autant d'idées qui peuvent devenir réalité. Le dispositif municipal Coup de Pouce propose une aide méthodologique, matérielle et financière aux 16/30 ans habitant ou étudiant à Ivry ainsi qu'aux associations de jeunes.

Direction Jeunesse

01 49 60 25 10 ou 01 49 60 25 12

LE CONSEIL LOCAL DES JEUNES

Ouvert à tous les jeunes volontaires travaillant ou étudiant à Ivry-sur-Seine.

100 % jeune, ce conseil associe les 16-30 ans à la vie démocratique de la ville, en proposant un espace de réflexion, de dialogue et de débat sur les politiques municipales.

Instance de proposition, de concertation et de construction de projets, il invite à faire avancer ses idées. Les thématiques de travail concernent les questions liées au logement, à l'éducation et l'orientation, à l'emploi, la solidarité, le sport, la culture et aux loisirs.

Bulletin d'inscription en ligne sur le site :

jeunes.ivry94.fr

www.facebook.com/ivry94

Direction Jeunesse

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 39

Bon plans « jeunes »

Déplacements, logement, santé... le budget est souvent trop serré pour répondre à tous ses besoins essentiels. La ville et le Conseil Départemental proposent plusieurs aides pour alléger la note.

LES AIDES POUR LES TRANSPORTS

La carte Imagine R

Cette carte réservée aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants de moins de 26 ans donne accès à tout le réseau de transports publics d'Île-de-France (sauf Orly Val).

Le Conseil Départemental rembourse 50 % de cette carte : pour bénéficier de cette aide, demandez des formulaires de remboursement.

i RENSEIGNEMENTS

09 69 39 22 22

Formulaire de remboursement en ligne sur le site <https://imaginer.valdemarne.fr>
Ou disponible dans les gares RATP et SNCF

Les chèques mobilité

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne offre un « chéquier mobilité » aux jeunes de 18 à 24 ans révolus, à la recherche d'un premier emploi.

Ces chèques mensuels d'une valeur de 8 € chacun, pour un total de 72 €, permettent de payer ses titres de transports.

À retirer chaque mois (du 25 au 5) à la Direction de la Jeunesse.

Liste des justificatifs à fournir sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

i Direction Jeunesse

5-7 rue Raspail

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 25 10 et 01 49 60 64 31

EN PLEINE SANTÉ

Le Centre municipal de santé développe une politique de prévention et de santé spécifique aux problématiques des jeunes. Il propose une écoute attentive et des consultations sur les dépendances aux drogues, les maladies sexuellement transmissibles, la contraception, l'avortement, la grossesse et le soutien psychologique.

Le Centre-Médico-Psycho-Pédagogique et les antennes écoutes dans les quartiers offrent des espaces de paroles aux jeunes qui le souhaitent.

i CMS

64 avenue Georges Gosnat
01 80 51 86 00

DEMANDER UN LOGEMENT DÈS 16 ANS

À Ivry, 30 % des logements sociaux maîtrisés par la ville, sont réservés aux jeunes. S'inscrire dès 16 ans comme demandeurs de logement social permet de réduire le temps d'attente.

i Service de l'Habitat

Centre administratif et technique
37 rue Saint-Just

RENSEIGNEMENTS

01 49 60 27 80

De nombreuses activités sportives sont proposées aux jeunes selon leur âge. Des prix modiques et des aides leurs sont réservés. Consulter la rubrique sport.



HABITAT

La cité OPH Ivry Émile Blin à Ivry-Port © David Merle

Ivry compte
26 667
résidences principales

dont **43 %**
de logements
sociaux

Soit 9 959 logements locatifs familiaux et 1 619 logements en résidences sociales, étudiantes ou en foyers alors qu'en France la moyenne n'est que de 17 % au 1^{er} janvier 2017



Une priorité
pour la ville

11 578
logements sociaux
au 1^{er} janvier 2017



152 *logements dits*
intergénérationnels

1 085 *logements*
en foyers ou
résidences sociales

519 *logements en*
résidences étudiantes

Le logement à Ivry

Pour le droit au logement pour tous, la ville se bat pour maintenir l'équilibre entre un tiers de logements sociaux, un tiers de logements en accession à la propriété et un tiers de logements locatifs privés.

Entre 2014 et 2016, 2 207 logements ont été attribués. Sur les logements sociaux réservés à la municipalité sur cette période :

- 211 jeunes se sont vus attribuer un logement ;
 - 302 attributions concernaient les demandeurs d'échange déjà présents dans le parc social (dont les ménages impactés par l'opération Gagarine) ;
 - 240 attributions pour les autres demandeurs.
- Néanmoins, le nombre de demandeurs de logement reste important.

Face à l'augmentation du prix des loyers, la municipalité ne cesse d'interpeller le gouvernement pour pouvoir augmenter la part de logements sociaux dans les nouveaux programmes.

Entre 2014 et 2018 :

1 788 *nouveaux logements sociaux ont été livrés*

Dont
1 151 *logements familiaux*
et 637 *logements en résidences sociales*

Les trois axes de la politique municipale

1

Maintenir la population sur la commune notamment les jeunes.

2

Faciliter la mobilité au sein du parc social et l'accèsion à la propriété.

3

Reloger les salariés habitant ou travaillant à Ivry, via Action Logement.



Comment demander un logement ?

Des publics prioritaires ont été définis pour le logement social :

- 30 % des désignations sont réservées aux jeunes ivryens (inscrits entre 16 et 30 ans) ;
- les demandeurs d'échange de logements sociaux ;
- les demandeurs de logements qui font face à des difficultés locatives et/ou sociales.

DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL

Liste des documents à fournir sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Vous pouvez effectuer une demande de logement ou la renouveler en ligne.

- Télécharger le formulaire sur le site de la Région Île-de-France :

<http://vosdroits.service-public.fr>

(rubrique logement).

ou

- Retirer et déposer votre dossier complété auprès du service Habitat.

ou

- Effectuer directement votre démarche en ligne :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Service Habitat

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just / 2^e étage

01 49 60 27 80

HORAIRES

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Accueil sur rendez-vous :

Lundi, mardi et vendredi après-midi

Pour prendre rendez-vous, composer :

01 49 60 29 14 (le matin)

Accueil sans rendez-vous le mercredi toute la journée

*Dès 16 ans, inscrivez-vous !
L'ancienneté de votre demande
de logement vous permettra
d'en obtenir un plus
facilement.*

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Les personnes reconnues « DALO » sont invitées à contacter la plateforme téléphonique de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

DRIHL

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

AUTRES DEMANDES DE LOGEMENTS

Sur le territoire de la commune, des logements spécifiques (étudiants, jeunes, salariés, salariés isolés) et des logements dans le cadre de l'Action Logement, sont réalisés afin de répondre à des besoins particuliers : le service Habitat vous aide dans vos démarches. Par ailleurs, la Ville par le biais de sa politique de construction réalise des logements en accession, notamment à des prix maîtrisés afin de permettre à certains ménages d'accéder à la propriété.

Les ménages Ivryens intéressés par ces opérations peuvent s'informer sur les réalisations en cours ou à venir auprès du service de l'Habitat au 01 49 60 2778 et 01 49 60 27 88, tous les jours de 8h30 à 12h.

ÉCHANGE D'APPARTEMENT

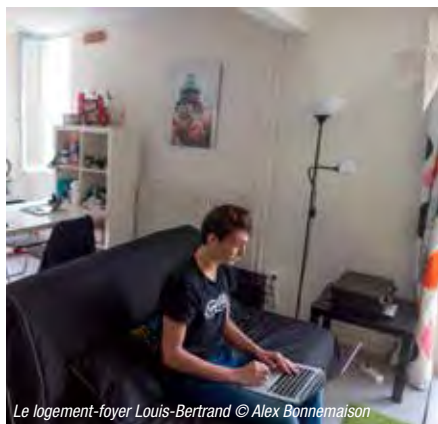
Si vous êtes locataire d'un bailleur social et souhaitez changer de logement, vous devez déposer une nouvelle demande de logement social et en informer votre bailleur.

Dans le cadre du programme local de l'habitat, 5 317 nouveaux logements sont prévus sur la période 2014-2021

Les priorités en matière de relogement

Depuis novembre 2017, la ville d'Ivry a mis en place un système de cotation pour l'attribution des logements sociaux. Ce dispositif permet d'associer un nombre de points à chaque demande de logement en prenant en considération l'ensemble de la situation du demandeur (sur occupation, situation familiale, problèmes de santé...).

La grille de cotation listant l'ensemble des critères pris en compte et les points affectés est disponible sur le site de la ville : ivry94.fr



Le logement-foyer Louis-Bertrand © Alex Bonnemaison



La cité OPH Ivry Hartmann © David Mèrle

Mieux vivre son habitat

Que vous soyez propriétaire ou locataire du parc privé ou social, vous pouvez rencontrer des difficultés liées à votre logement. Le service habitat vous propose un conseil et si besoin la visite d'un inspecteur de salubrité. L'espace de médiation et d'accès au droit vous propose également des permanences gratuites avec des spécialistes et juristes pour vous accompagner dans vos démarches.

BESOIN DE RÉNOVATION ?

Faute d'argent, il n'est pas toujours simple de maintenir son logement ou son immeuble en bon état. La Ville peut vous accompagner techniquement et financièrement afin de réaliser des travaux.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'actions de la Ville, vous pouvez contacter le **service Habitat**.

i) Service Habitat

01 49 60 27 56

Tous les matins : 8h30 à 12h

Vous pouvez également contacter l'**Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat du Val-de-Marne** (ANAH) au 01 49 80 21 00.

i) ANAH

12-14 rue des Archives

94011 Créteil cedex

01 49 80 21 00

i) EMMAD

Espace Municipal de Médiation
et d'Accès aux Droits

5-7 place Marcel Cachin

01 49 87 44 44

Tous les mardis : 14h à 17h
sans rendez-vous

PROBLÈMES D'HYGIÈNE OU DE SÉCURITÉ ?

Vous pouvez demander le passage d'un technicien lorsque vous constatez des désordres sanitaires et/ou sécuritaires.

Pour prendre rendez-vous contactez le service Habitat.

PROBLÈME DE CADRE DE VIE ?

Le service Habitat assure :

- La surveillance sanitaire des hôtels, des magasins d'alimentation et des restaurants.
- Les problématiques liées à l'environnement
 - Nuisances sonores dues à des activités ou des bruits de voisinage.
 - Terrains non entretenus et pollution des sites.
- Les problématiques liées aux animaux
 - Délivrance de permis de détention des chiens dangereux.
 - Dératisation.
 - Ramassage des animaux errants ou décès sur la voie publique.
 - Nuisances liées à la présence d'animaux (chiens, chats, pigeons, punaises...).

De plus, si vous constatez dans votre immeuble et/ou votre voisinage, des locaux ou logements mal entretenus, envahis de déchets ou à l'abandon, contactez en premier lieu votre propriétaire, syndic ou bailleur.

Un agent d'enquêtes peut également effectuer un contrôle.

Informations et aides

ESPACE MUNICIPAL DE MÉDIATION ET D'ACCÈS AUX DROITS (EMMAD)

L'espace municipal de médiation et d'accès aux droits réunit des professionnels du logement qui informent gratuitement les Ivryens logés dans le parc public ou privé.

Les permanences

> Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 94)

Droit immobilier, aide juridique et administrative.

Mercredi matin : 9h à 12h
(sans rendez-vous)

> Conciliation de justice

Règlement de conflits, contestations et autres difficultés pour obtenir un accord entre particuliers.

Mercredi (sans rendez-vous)



EMMAD

Espace Municipal de Médiation et d'Accès aux Droits
5-7 place Marcel Cachin
01 49 87 44 44

IMPAYÉS, MENACES D'EXPULSION

Informations et soutien dans vos démarches auprès des assistantes sociales.



Espace départemental des solidarités

38-42 rue Raspail
01 49 87 12 50

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne, l'État et l'Adil ont mis en place un numéro de téléphone gratuit : 0 800 19 16 19, pour vous orienter et vous informer juridiquement.

VOS DROITS AUX ALLOCATIONS LOGEMENT

La CAF propose un accueil sur rendez-vous :
Espace Améli
124-126 boulevard de Stalingrad
Sur rendez-vous au 08 10 25 94 10

Permanence

> CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour les retraités

Tous les lundis sur rendez-vous
Prise de rendez-vous obligatoire en appelant le 3960 (0,06 €/min + prix d'un appel) depuis un poste fixe.



Annexe Coutant

Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h

En dehors de ces permanences vous pouvez contacter :

CAF : 08 20 25 94 10

ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES LOCATAIRES



La Confédération Nationale du Logement (CNL)

1 allée Gagarine
01 49 60 97 62 ou 06 18 70 78 89
Permanences publiées dans Ivry ma ville ou sur le site de la CNL : cnlivry.wordpress.com
Sur rendez-vous
Nous contacter : cni.ivry@free.fr



Consommation Logement et Cadre de Vie

19 rue Pasteur
01 46 70 21 51
HORAIRES
Permanence les jeudis de 17h à 19h
<http://www.clcv.org>
Nous contacter : maguydeck@gmail.com

EMPLOI FORMATION COMMERCES



Marché Barbusse © Alex Bonnemaïson

Plus de
33 500
emplois sur la ville
dont **20 %** occupés
par des Ivryens

75 % des Ivryens
travaillent hors
d'Ivry



Taux de chômage : 15,9 %
Plus de 27 % chez les 15-24 ans

Plus de
4 000
entreprises
implantées
à Ivry



3 marchés
884
commerçants
et artisans



Chercher un emploi

La lutte contre le chômage est une priorité pour la ville. En s'appuyant sur la force d'impact de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, Ivry met en œuvre différentes actions et met à disposition des demandeurs d'emploi plusieurs outils.

LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Elle accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire.

Ses conseillers les appuient dans la construction de leur projet professionnel, la recherche d'emploi ou de formation, et en matière de logement ou de santé.

i Antenne d'Ivry

www.mission-locale-ivry-vitry.fr

3-5 rue Raspail

01 49 60 29 80

i Cité des métiers

www.citedesmetiers-valdemarne.fr

14 rue Waldoek Rousseau

94600 Choisy-le-Roi

i Centre de l'entrepreneuriat

157 avenue Anatole France

94600 Choisy-le-Roi

01 78 90 88 17

LA CITÉ DES MÉTIERS

La Cité des métiers est un lieu de conseil et d'information sur l'emploi, l'orientation et la formation, ouvert à tous en accès libre, anonyme et gratuit.

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE permet un accompagnement vers l'emploi, dans le cadre d'un parcours individualisé, pour les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an), les travailleurs handicapés et les personnes sans ressources.

Deux référents PLIE vous accueillent à Ivry : l'un à Pôle Emploi, l'autre à l'association Emmaüs.

i Pôle Emploi

www.pole-emploi.fr

161 avenue de Verdun

Tél : 3949

i Emmaüs Ivry

42 rue Pierre et Marie Curie

01 49 60 83 83

emmauslibertesiege@gmail.com

LA CELLULE CLAUSES INSERTION

Le territoire d'Ivry, et plus généralement de la Seine-Amont, se transforme. Afin que les différents chantiers et travaux bénéficient au public éloigné de l'emploi, des « clauses sociales » sont introduites dans les marchés publics. La Cellule Clauses Insertion met en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi, principalement dans le secteur du BTP.

i Cellule Clauses Insertion

39 avenue Henri Barbusse

94400 Vitry-sur-Seine

01 70 13 94 03

info@serci.fr



La mission locale © DR

Un dynamisme économique responsable

La ville favorise l'arrivée d'entreprises du secteur tertiaire, notamment dans les domaines de l'image et du multimédia. Les activités industrielles sont préservées, sous conditions environnementales. Très attachée à ses commerces de proximité, Ivry les accompagne par des démarches spécifiques de soutien.

LES COMPÉTENCES DU TERRITOIRE GOST (GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE)

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, constitué le 1^{er} janvier 2016, regroupant 24 communes dont celles de l'ex communauté d'agglomération Seine-Amont (Villes d'Ivry, Vitry, Choisy). La compétence « Développement économique et emploi » a été approuvée lors du conseil territorial du 13 février 2018.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'action du territoire en matière économique se réalise en relation étroite avec les villes, notamment dans le lien à l'aménagement, avec en particulier l'appui à la relocalisation des entreprises impactées par les opérations d'aménagement.

Le territoire participe et appuie le maintien d'un tissu industriel productif, en travaillant notamment à la recherche de solutions immobilières innovantes, en portant l'exigence du développement sur le territoire d'un tissu industriel productif.

i EPT Grand-Orly Seine Bièvre

2 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01 57 02 18 00
contact@seine-amont.fr
Tour Orix
16 avenue Jean-Jaurès
94600 Choisy-le-Roi

LES MARCHÉS

La ville compte trois marchés dont une halle couverte, gérés en partenariat avec un délégataire.

Un travail est mené avec les commerçants des marchés pour favoriser une meilleure répartition de l'offre, réduire les déchets et les fluides.

Les marchés

> **Esplanade de la mairie**

Mardi matin

Mercredi après-midi (16h à 20h)

Vendredi matin

> **Marché couvert Halle Barbusse**

À l'angle de l'avenue de Verdun
et de la rue Henri Barbusse

Samedi matin

Produits alimentaires essentiellement

> **Marché du Petit-Ivry**

Place Jean Ferrat

Dimanche matin



LES COMMERCES ET L'ARTISANAT

Ivry met en place des actions concrètes pour préserver ses commerces et artisans... et les développer ! Les implantations commerciales en rez-de-chaussée sont favorisées dans les programmes de constructions neuves : conseils et accompagnement sont apportés aux porteurs de projet. Un travail est systématiquement mené avec les aménageurs et promoteurs pour anticiper les besoins des futurs habitants, salariés et étudiants en matière d'offre commerciale.

Un schéma de développement commercial contribue à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, ainsi qu'à la restructuration des pôles commerciaux pour redynamiser les quartiers.

Au quotidien, les professionnels sont informés sur la transmission d'entreprise, la prévention des difficultés, la charte qualité et le développement durable. La ville valorise également le commerce de proximité grâce à une communication spécifique (jeux-concours, chéquiers d'offres...).

Le secteur commerces vous accompagne dans vos démarches : avoir un commerce, le vendre, rechercher un local...

i) Secteur Commerces

Centre administratif et technique
37 rue Saint-Just - 2^e étage
01 49 60 27 58 ou 01 49 60 27 67

LES PARTENAIRES

i) La Chambre de commerce et d'industrie de Paris/Val-de-Marne

8 place Salvador Allende
94011 Créteil Cedex
01 49 56 56 00

i) La Chambre de métiers du Val-de-Marne

27 avenue Raspail
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex
01 49 76 50 30

i) Cité des Métiers du Val-de-Marne www.citedesmetiers-valdemarne.fr

14 rue Waldeck-Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01 48 92 49 00

**884 commerces
et artisans
animent Ivry**



Les commerces de la place Charles de Gaulle © David Merle



100 %



*des Ivryens concernés
bénéficient des tarifs
au quotient familial*

Restauration scolaire • Accueils de loisirs •
Accueils du matin et du soir • Études et at-
eliers du soir • Classes de découverte • Séjours
vacances • Activités culturelles • Carte Pass
Sport • Animations de la direction jeunesse •
Animations des maisons de quartier

Près de

3 500



*Ivryens ont
leurs revenus composés
à plus de 50 % de
prestations sociales*

Plus de **9 000**

*personnes sont
accueillies tous les ans
par le service de l'action
sociale ou par le CCAS -
site Pablo Neruda*

L'EMMAD accueille



12 000
personnes
chaque année

Les tarifs selon ressources

Ivry a mis en place un principe de tarification simple : chacun paie en fonction de son quotient familial. La différence entre le coût réel et la part payée par les habitants est prise en charge par le budget communal.

LE BARÈME AU QF (QUOTIENT FAMILIAL)

Ce barème facilite justice et équité, en permettant l'accès aux activités municipales grâce à une tarification adaptée à la situation de chaque famille.

Tous les Ivryens, quels que soient leur situation familiale et leur âge (célibataires, familles mono-parentales, enfants...) peuvent bénéficier de ce barème tarifaire.

Le calcul du quotient familial permet de déterminer, pour chaque activité, le tarif appliqué à chacun, en tenant compte des ressources et de certaines charges du foyer.

Aucune famille, même au tarif le plus fort, ne paie le coût réel des prestations.

Les activités concernées par le barème tarifaire au QF

L'inscription se fait uniquement sur présentation de la carte de quotient familial.

- Restauration scolaire
- Accueil de loisirs
- Accueil du matin et du soir
- Études et ateliers du soir
- Classes de découverte
- Carte Pass Sport
- Séjours vacances
- Activités culturelles
- Animations de la direction jeunesse
- Animations des maisons de quartier

COMMENT FAIRE ÉTABLIR SON QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient familial doit être établi chaque année de octobre à décembre auprès du service des affaires familiales. Un courrier sera adressé pour prévenir de l'ouverture des inscriptions.

Le quotient calculé sera valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Une carte quotient sera établie et envoyée par courrier fin janvier.

Elle précise :

- votre valeur quotient
- le tarif que vous allez payer pour les activités municipales
- les tarifs minimum et maximum de chaque activité

Sur justificatif, une modification du quotient peut être effectuée en cours d'année en cas de chômage, divorce, séparation, décès, naissance...

Liste des documents à fournir sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

i) Secteur des Affaires familiales

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just

01 49 60 26 49 ou 01 49 60 26 47

ou 01 49 60 29 46

HORAIRES

Lundi, mardi et mercredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h15

Jeudi : 8h30 à 11h45

Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

COMMENT RÉGLER SES FACTURES ?

Le paiement se fait à la réception de la facture par chèques, espèces, TIP, carte bancaire ou télépaiement.

Paiement en ligne sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

i) Trésor Public

94-96 avenue Victor Hugo
01 46 72 78 71

LES ACTIONS MUNICIPALES

Le Centre Communal d'Action Sociale travaille à la prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives par :

- un entretien individuel sur rendez-vous pour vous orienter et vous accompagner dans vos démarches de médiation avec votre bailleur en vue de l'apurement de votre dette locative ;
- l'orientation vers les organismes qui peuvent aider le ménage à apurer tout ou partie de la dette locative (FSH, Dossier de surendettement...);
- le lien avec l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) pour un accompagnement social global ;
- l'orientation vers l'ADIL (Tél : 08 20 16 94 94, Créteil) pour un complément d'information juridique.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le secteur actions sociales accueille tous les Ivryens qui rencontrent des difficultés administratives, sociales ou d'accès aux droits, pour les conseiller et les orienter dans leurs démarches. Il est à votre disposition pour accompagner les demandes d'aide légale (RSA, Aide Médicale d'État).

Il instruit aussi l'aide facultative, relais de l'aide départementale : l'aide aux transports pour les demandeurs d'emploi, la remise chaque mois d'un chéquier mobilité aux chômeurs percevant l'Allocation Retour à l'Emploi (au taux plancher de 31 €/jour), le Fonds Solidarité Énergie pour les factures EDF, Engie et Véolia.

i) CCAS - Secteur actions sociales

Centre administratif Neruda
6-10 avenue Spinoza
01 72 04 64 29

HORAIRES

Lundi, mardi et mercredi : 8h30 à 11h45
et 13h30 à 17h15

Jeudi : 8h30 à 11h45

Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45



L'ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS (EDS)

Que les difficultés rencontrées soient financières, familiales, liées à l'emploi, ou à la santé, les travailleurs sociaux de l'EDS aident à trouver des solutions et apportent un soutien, notamment pour accomplir des démarches administratives et accéder à ses droits.

i) Espace Départemental des Solidarités

38-42 rue Raspail
01 49 87 12 50

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30
et 13h30 à 17h30

Le 2^e lundi et le 4^e jeudi de chaque mois :
8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30

L'espace de médiation et d'accès au droit (EMMAD)

Pour aider à faire valoir ses droits, accompagner les usagers, apporter un soutien lors de difficultés familiales, cet espace propose des permanences assurées par des professionnels spécialisés. Les Ivryens y sont accueillis gratuitement et en toute confidentialité.

i) L'espace de médiation et d'accès au droit (EMMAD)

5-7 place Marcel Cachin
01 49 87 44 44

Les permanences

Exclusivement sur rendez-vous au
01 49 87 44 44 (sauf mention contraire)

> Avocat conseil

Samedi matin sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> Avocat spécialisé dans le droit du travail

1 mercredi par mois de 14h à 17h
sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> Avocat spécialisé dans le droit des étrangers

1 mercredi par mois de 17h à 20 h
2 samedis matin par mois sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> Conciliation de justice

Règlement de conflits, contestations et
autres difficultés pour obtenir un accord entre
particuliers.

Mercredi sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> Conseil notarial

Droit familial et patrimonial.

1 mardi matin par mois sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> Écrivain public

Rédaction de courrier personnel et administratif.
Sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> Médiation familiale

Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 94)
Soutien à la parentalité, ruptures et conflits
familiaux.

Mardi sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> Psychologue - Antenne écoute

Sur rendez-vous au 06 27 81 28 62

> Accès au droit - Aide aux victimes (CIDFF 94)

Information et orientation dans les domaines
juridiques, professionnels, sociaux et familiaux.

Lundi et jeudi matin sans rendez-vous
Jeudi après-midi et vendredi matin sur
rendez-vous au 01 49 87 44 44

> Accès au droit de la consommation et du surendettement (Association Léo Lagrange)

Défense des Consommateurs

1^{er} et 3^e lundi du mois sur rendez-vous
au 01 49 87 44 44

> Accès au droit spécialisé dans le domaine du handicap (association vigilance handicap)

Sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> Médiation départementale

Accompagnement et recours des litiges avec
les services publics du Conseil Départemental
de Val-de-Marne.

Sur rendez-vous en appelant le 39 94 /
médiateur@valdemarne.fr

> **Défenseur des droits**

Accompagnement et recours des litiges avec les services publics.

Jeudi sur rendez-vous au 01 49 87 44 44

> **Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 94)**

Droit immobilier, aide juridique et administrative.

Mercredi matin de 9h à 12h sans rendez-vous

> **Banque de France**

Droit au compte, traitement du surendettement, fichiers d'incident de paiement - Banque de France.

Mardi au jeudi sur rendez-vous
au 01 45 13 51 74

> **Retraite complémentaire (CICAS)**

Information et instruction.

Jeudi sur rendez-vous au 0 820 200 189

**LE SERVICE MUNICIPAL
DE MÉDIATION ET D'ACCÈS
AU DROIT**

Ce service anime et gère des prestations dans le domaine de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, du renseignement et de l'orientation juridique. Il propose un accompagnement judiciaire au profit des victimes de discriminations ou d'atteintes au droit dans le cadre individuel, familial, parental ou professionnel.

**i) Service Municipal de Médiation
et d'Accès au Droit**

Direction des Affaires Médico-Sociales
5-7 place Marcel Cachin
01 49 87 44 44



Espace municipal de médiation et d'accès au droit © Frédéric Iriarte

Les associations d'aide et de soutien

EMMAÛS SOLIDARITÉ

Cette association aide les personnes sans domicile fixe, à se réinsérer socialement et professionnellement.

Elle propose un accueil de jour, un hébergement d'urgence et des logements d'insertion.

i) L'étape ivryenne

19 rue Marcel Lamant

01 49 60 72 99

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Fermé le jeudi

Sur rendez-vous de 13h30 à 17h

LES RESTOS DU CŒUR

Les Restos apportent une aide alimentaire aux plus démunis, habitant Ivry.

Inscription dès novembre et tout au long de l'année.

i) Les Restos du cœur

16 rue Pierre Galais

01 49 59 00 51

HORAIRES

Hiver (novembre à mi-mars) :

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30

Été (mi-avril à octobre) :

Mardi et mercredi de 8h à 11h30

CONFÉRENCE DE L'ESPÉRANCE SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Elle accompagne les personnes dans une très grande précarité : assistance matérielle et morale, visites à domicile.

i) Conférence de l'Espérance Société Saint-Vincent de Paul

41 rue Lénine

06 07 58 73 37

HORAIRES

Permanence le jeudi : 10h à 12h

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Il accueille toute personne ou famille en difficulté lors de ses permanences, aide à rédiger des courriers, accompagne la scolarité et propose l'alphabétisation des adultes.

Il fournit aussi une aide alimentaire et vestimentaire.

i) Secours Populaire Français

14 rue Lénine

01 46 72 70 78

HORAIRES

Mardi et jeudi : 14h à 17h

EMMAÛS LIBERTÉ

L'association récupère du mobilier et des objets de seconde main.

i) Emmaüs Liberté

www.emmausliberte.org

42 rue Pierre et Marie Curie

01 72 95 59 55 / 01 45 90 14 75 (site d'Ivry)

HORAIRES

Mercredi et vendredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi et mardi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h30 et 13h30 à 18h

(Fermé le dimanche et le lundi)

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge prévient et apaise les souffrances humaines.

Elle propose une aide alimentaire et vestimentaire, une assistance personnalisée et des formations aux premiers secours.

i) Croix-Rouge Française

1 rue Raspail

01 46 58 09 72

HORAIRES

Accueil, suivi alimentaire et vestimentaire

Jeudi : 17h30 à 19h30

(Fermé au mois d'août)



RE TRAI TES

Après-midi dansante - Service retraités © David Merle

10 321
habitants

ont plus de 65 ans
dont 3 698 habitants
ont plus de 75 ans



1 111 retraités
ont participé aux fêtes
de fin d'année 2017



Des **services**
d'aide au
maintien à domicile

Aide à domicile

*Service de **soins***
infirmiers à domicile

*Portage de **repas***

Aide à la mobilité

Le temps de la retraite

La ville et le Centre Communal d'Action Sociale s'attachent à contribuer au bien-être des personnes âgées en favorisant leur autonomie et leur maintien à domicile. Pour lutter contre l'isolement, une offre de loisirs adaptée est développée.

LES DROITS DES AÎNÉS

Les aides publiques

Le service des retraités informe sur les prestations et services dont la personne âgée peut bénéficier. Il instruit les demandes d'aides publiques, de logements en résidences autonomes et coordonne diverses activités de loisirs.

> **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

L'allocation personnalisée d'autonomie est attribuée par le Conseil Départemental aux personnes âgées dès 60 ans. Cette prestation permet de financer des aides pour leur maintien à domicile ou en établissement.

> **L'aide sociale**

L'aide sociale est accordée par le Conseil Départemental afin de financer un établissement médicalisé ou d'obtenir une aide pour une intervention au domicile.

> **L'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA)**

Cette aide financière est destinée aux personnes de plus de 65 ans, ou de 60 ans sous certaines conditions.

> **Les cartes de transports collectifs Forfait Améthyste**

Le forfait est attribué par le Conseil Départemental aux retraités sous deux formules sous conditions de revenus :

- les personnes imposables (carte Navigo avec forfait Améthyste) bénéficient d'un tarif à 50 % soit 420 €/an dès le 1^{er} janvier 2018,
- les non-imposables (carte Navigo avec forfait Améthyste) bénéficient d'un tarif en fonction des ressources à 25 €/an.

Renseignements : www.valdemarne.fr ou se présenter à l'accueil du service des retraités - Secteur foyers, aides et loisirs.

> **L'allocation Taxi**

Les personnes non-imposables, qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun, peuvent bénéficier de l'allocation Taxi.

LES AIDES MUNICIPALES

En sus, les retraités Ivryens peuvent bénéficier d'aides ou de services dispensés par la ville.

Le service des retraités aide à trouver les solutions les plus appropriées à chaque situation. Sa mission est également de développer le partenariat avec les différents acteurs, notamment avec le réseau gérontologique CLIC 7 (Comité Local d'Information et de Coordination du secteur 7) et MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), qui regroupent tous les partenaires privés et publics d'Ivry et des communes proches travaillant sur les seniors.

i) CLIC 7, structure départementale
01 43 91 31 27

i) MAIA
01 41 65 11 03

i) Centre Communal d'Action sociale - Service des retraités
Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 49 60 25 76

HORAIRES
Du lundi au mercredi : 8h30 à 11h45
et 13h30 à 17h15
Jeudi : 8h30 à 11h45, fermé l'après-midi
Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Le secteur foyers, aides et loisirs

LA TÉLÉ-ASSISTANCE

En partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

En cas de problème, un boîtier permet à l'abonné d'alerter une permanence téléphonique 24h sur 24. Son interlocuteur peut dès lors enclencher l'intervention adéquate.

TARIFS

Installation de l'appareil : gratuit.

Location mensuelle : 9,53 € au 1^{er} janvier 2018.

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

La ville dispose de deux résidences autonomes pour un total de 60 studios (T1) destinés aux retraités autonomes. Des activités y sont proposées aux résidents et retraités du quartier et leur salle de vie climatisée sert de lieu refuge en cas de canicule.

- Résidence Chevaleret : 40 logements.
- Résidence Croizat : 20 logements.

Les formulaires sont disponibles et les dossiers complets doivent être déposés auprès du Secteur foyers, aides et loisirs. Par la suite, un entretien d'évaluation est fixé. Le dossier passe en commission d'admission (constituée des responsables des résidences autonomes et de l'élue aux retraités) lorsque des logements sont vacants.

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

LES RESTAURANTS DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les personnes qui ont des difficultés pour se préparer à manger ou qui souhaitent de la compagnie, peuvent demander à déjeuner dans les restaurants des résidences autonomie d'Ivry. Les plats peuvent également être emportés.

Du lundi au vendredi (un complément de repas est fourni pour le soir).

01 72 04 64 79

LES LOISIRS

La ville et le Centre Communal d'Action Sociale proposent de nombreuses activités de loisirs : cinéma au « Luxy », repas exceptionnels, dîners dansants ou encore événements festifs en fin d'année (inscription auprès du CCAS - Service des Retraités). Chaque après-midi, les résidences autonomie accueillent les aînés autour de goûters et activités ludiques (domino, cartes...). Les structures culturelles ou sportives et les maisons de quartier organisent des animations variées.

Programme en ligne sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

TARIFS

Selon revenus (voir p. 84)

i Centre Communal d'Action Sociale - Service des retraités - Secteur foyers, aides et loisirs

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 64 06 / 01 72 04 64 79 /
01 49 60 24 82



Les loisirs dans les résidences autonomie © DR

Les Prestations à domicile

Ivry développe différents services pour contribuer au maintien à domicile des personnes âgées. Une priorité pour « bien vieillir » et assurer le lien social.

LES AIDES À DOMICILE

Le service d'Aide à Domicile élargit ses horaires d'interventions : de 8h à 20h tous les jours, les week-ends et les jours fériés. Le service intervient pour aider les personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne : ménage, courses, promenade, aide administrative, aide à la toilette, au coucher...

Une évaluation des besoins est nécessaire avant toute intervention. Elle est réalisée en fonction de votre situation par des travailleurs sociaux du Département ou d'autres organismes, des Caisses de retraite ou par le service d'aide à domicile.

Le tarif appliqué est celui fixé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Des prises en charges financières sont possibles selon la situation. Les services et prestations d'aide à la personne peuvent également ouvrir droit à des déductions fiscales.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service des Retraités-Aide à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ivry au :

01 49 60 24 21/77 (quartiers Monmousseau, Petit-Ivry)

01 49 60 24 76/25 26 (quartiers Centre-Ville, Ivry Port)

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Le portage de repas

Réservée aux personnes âgées les plus dépendantes, cette prestation consiste à livrer quotidiennement à domicile un déjeuner équilibré et varié avec un complément pour le soir.

Du lundi au samedi (le repas du samedi est livré le vendredi).

i) CCAS - Service des retraités - Secteur Lutte contre l'isolement

**Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 64 46 ou 01 49 60 24 89
Du lundi au vendredi**

Accompagnements mobilité

Ce service d'accompagnement vise à faciliter les déplacements des personnes âgées et à rompre l'isolement social.

L'accompagnateur vient chercher la personne à son domicile et l'emmène là où elle le souhaite (médecin, coiffeur, courses, banque, démarches administratives, promenades...). Il revient la chercher pour la ramener à son domicile.

HORAIRES

**Uniquement sur Ivry
Réserver une semaine à l'avance
Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h30
01 72 04 64 55 ou 01 72 04 64 91
Service gratuit**

**Près de 300 seniors
bénéficient d'aides au
maintien à domicile.**



L'aide à domicile © David Merle

LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

La prévention canicule

Chaque été, la ville met en place un dispositif de veille à l'attention des personnes âgées et/ou handicapées. Pour en bénéficier, elles sont encouragées à s'inscrire sur un registre municipal (inscription volontaire et confidentielle).

En cas d'alerte canicule, des aides ponctuelles seront apportées au domicile des personnes signalées.

Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

i) CCAS - Service des retraités - Secteur Lutte contre l'isolement

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 64 90 / 01 72 04 64 55

LE SERVICE DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSID)

Ce service assure, au domicile des patients et sur prescription médicale, des soins de nursing comme la toilette (minimum trois passages par semaine), le lever, l'aide au repas, les préventions d'escarres...

Des soins infirmiers peuvent également être prodigués (préparation des traitements, injections ou pansements), par l'équipe, une infirmière libérale conventionnée ou les infirmières du Centre municipal de santé.

Une ordonnance de votre médecin traitant et une attestation papier de votre carte vitale sont nécessaires.

Sur rendez-vous, l'infirmier coordinateur intervient pour une visite d'évaluation et d'organisation des soins à votre domicile. Le service fonctionne tous les jours de l'année de 8h à 20h.

i) Service des Soins Infirmiers à Domicile

Centre administratif Jules Coutant - 1^{er} étage
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 63 68
Du lundi au vendredi

TARIFS

Ces soins sont pris en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie.



L'aide aux démarches numériques avec les espaces publics internet © Frédéric Iriarte



Après-midi sportif des retraités © Frédéric Iriarte

Les autres structures

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Différentes structures d'accueil existent à Ivry ou dans ses environs (maisons de retraite, logements-foyers).

INFORMATIONS

<http://www.valdemarne.fr/a-votre-service/personnes-agees>

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Clic7

<http://www.clic7.com>
01 43 91 31 27

i) EHPAD Les Lilas (Intercommunal Ivry-Vitry)

Établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (72 studios) et d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer (10 places).

70 rue des Carrières
94400 Vitry-sur-Seine
01 49 60 87 22

i) EHPAD l'Orangerie

140 places dont 7 d'hébergement temporaire. EHPAD privé à but non lucratif.

Association le Refuge des Cheminots
10 rue Fouilloux
01 75 37 76 00
www.ehpad-l-orangerie.fr

i) Tiers temps Ivry

Maison de retraite privée.

<http://www.tierstempshivry.com>
147 avenue Maurice Thorez
01 46 72 67 40

LES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS IVRYENNES

Association des retraités d'Ivry pour les loisirs et la solidarité (ARILS)

Ouverte à tous les retraités de la ville, l'Arils organise des activités culturelles, des voyages, des sorties, des échanges intergénérationnels et de développer la solidarité pour bien vivre sa retraite, créer des liens pour rompre l'isolement.

PLANNING

- Atelier d'écriture : mardi de 10h à 11h30
- Atelier tricot : mardi de 14h30 à 18h
- Chorale : jeudi de 14h30 à 16h30
- Atelier gestes et paroles : lundi de 10h à 12h (1 rue J. B. Clément)
- Atelier dessin / peinture : vendredi de 10h à 12h
- Atelier serviettage / patchwork / papier : mardi de 14h30 à 17h30
- Atelier mandalas : vendredi de 14h30 à 18h
- Jeux divers : lundi, mardi et vendredi de 15h à 18h
- Initiation au bridge : jeudi de 10h30 à 11h30

i) Arils

<http://www.arils.jimdo.com>

11 promenade Venise Gosnat
arilsivry@gmail.com - 01 46 72 14 65
Lundi, mardi, vendredi : 15h à 18h

USI Génération 3

L'Union Sportive d'Ivry section Génération 3 propose des activités adaptées aux envies et aptitudes des retraités et pré-retraités : gymnastique, yoga, initiation à la natation, aquagym, danse, taï chi, randonnée, marche nordique, ateliers d'équilibre, gym sur chaise... Cette section de l'Union sportive d'Ivry propose des activités destinées aux retraités, et adaptées aux envies et aptitudes de chacun.

i) Génération 3

<http://usigeneration3.jimdo.com>

11 promenade Venise Gosnat
01 46 72 14 65
Mercredi : 15h à 17h (sauf pendant les vacances scolaires) au local de l'Arils.

HANDI CAP



290 000 €
par an

*sont consacrés
à l'accessibilité*



40 000 €
pour la voirie



250 000 €

*pour les bâtiments
communaux*



*Le secteur handicap
reçoit plus de*

3 900 visites
par an

Mieux vivre le handicap

Pour accompagner le handicap, Ivry œuvre à la synergie des différents acteurs sur les questions spécifiques : école, santé, pratique sportive, pratique culturelle. Des actions de sensibilisation au handicap ont lieu dans les écoles élémentaires, les accueils de loisirs et auprès du grand public.

LES AIDES AU HANDICAP

Le Secteur Action Handicap assure l'accueil, l'information sur les droits, l'orientation et l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives en lien avec le handicap.

Il inscrit les dossiers de demandes de prestations pour :

- La carte mobilité inclusion avec mention invalidité et/ou priorité et/ou stationnement
- La reconnaissance travailleur handicapé
- L'orientation professionnelle
- L'allocation adulte handicapé
- L'allocation compensatrice pour tierce personne (renouvellement uniquement)
- L'allocation compensatrice pour frais professionnels (renouvellement uniquement)
- L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse d'une tierce personne
- L'allocation d'éducation à l'enfant handicapé
- L'orientation vers un établissement d'accueil ou d'hébergement
- La prestation de compensation du handicap
- L'aide sociale à l'hébergement et aux prestations d'aide ménagère pour les personnes de moins de 60 ans
- L'aide sociale pour les services de suite et d'accompagnement

Formulaires disponibles au Secteur Action Handicap et en téléchargement sur :

www.valdemarne.fr
(rubrique à votre service > handicap)
www.service-public.fr

Les dossiers complets sont à déposer au Secteur Action Handicap qui les transmet à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) structure départementale, ou dans certains cas à la Direction des Services aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées (DSPAPH).



Accueil des malentendants

Une permanence par un conseiller LSF (Langue des Signes Française), permet de favoriser l'accès aux services municipaux aux personnes sourdes et malentendantes, et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

INFORMATIONS

01 49 60 25 83

bjolivet@ivry94.fr

Le premier mardi du mois : 9h à 12h



Secteur Action handicap

Centre communal d'action sociale

Pablo Neruda

8 ter avenue Spinoza

01 72 04 65 01 ou 01 49 60 24 91

Fax : 01 49 60 25 25

action.handicap@ivry94.fr

HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 11h45

et de 13h30 à 17h15

Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Sur rendez-vous : mercredi après-midi

et jeudi matin (fermé le jeudi après-midi)



Équipement handicapés © Alex Bonnemaison

Se déplacer

La mise en accessibilité de la ville est une des priorités municipales. Ivry mobilise ses partenaires, concerte et coordonne les actions visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services, bâtiments, espaces publics et à la vie de la cité.

L'INFORMATION

La ville édite et diffuse différents documents : le « Guide Handicaps », le plan d'accessibilité de la ville et la liste des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Informations disponibles sur le site de la ville :

www.ivry94.fr



TRANSPORTS SPÉCIALISÉS

Le Conseil Départemental propose un service de transport spécialisé aux personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %, pour des déplacements sur toute l'Île-de-France : Filival.

INSCRIPTION ET RENDEZ-VOUS

0810 0810 94 ou 01 41 79 71 85

contact@pam94.fr

www.pam94.info

ACCESSIBILITÉ TRANSPORT

i) Infomobi

Informations sur l'accessibilité des transports en Île-de-France.

09 70 81 83 85

www.infomobi.com

i) Ratp

Informations sur l'accessibilité du réseau bus, tramway et ferré de la RATP.

Tél : 3246

www.ratp.fr/accessibilite



La ville accessible © DR

Contacts utiles

> Association Vigilance Handicap

13 rue Lamartine
94400 Vitry-sur-Seine
06 85 19 78 84
Fax : 01 46 71 55 26

> Association des paralysés de France (APF94)

34 rue de Brie
94000 Créteil
01 42 07 17 25
Fax : 01 48 98 42 65
dd.94@apf.asso.fr
www.apf.asso.fr

> Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM 94)

9 rue Viet
94000 Créteil
01 41 78 36 90
unafam94@laposte.net
www.unafam94.org

> Union départementale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UDAPEI 94)

85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
01 42 07 52 90
udapei94@wanadoo.fr
www.udapei94.org

> Maison départementale des personnes handicapées

7-9 voie Félix Eboué
94046 Créteil
01 43 99 79 00
Fax : 01 43 99 79 95
mdph94@valdemarne.fr
www.valdemarne.fr

*www.valdemarne.fr;
le site pour vous accompagner*

Il rassemble toutes les informations garantissant un meilleur accès aux droits et vous accompagne dans vos démarches : aides et prestations, formulaires, annuaire des établissements, contacts utiles...



Secteur Handicap © Alex Bonnemaison

Retrouvez les coordonnées d'autres associations et contacts utiles dans le Guide Handicaps à télécharger sur www.ivry94.fr

SANTÉ

18,5 %
des Ivryens
fréquentent le Centre
municipal de santé



*Le centre municipal
de santé c'est*

13 614
consultations

- Médecine générale • Allergologie
- Dermatologie • Gynécologie, obstétrique
- Contraception • Médecine du sport
- Ophtalmologie • Oto-rhino-laryngologie (audiogramme) • Phlébologie • Rhumatologie
- Cardiologie • Soins infirmiers • Laboratoire d'analyses • Service dentaire • Imagerie médicale • Kinésithérapie

Plus de
100 patients
*par jour
accueillis
au laboratoire*



Le Centre municipal de santé

Pour que chacun ait le droit à des soins de qualité, le Centre municipal de santé propose des consultations de médecine générale et de diverses spécialités ainsi que des soins dentaires, infirmiers et de kinésithérapie. Un fort accent est porté sur la prévention, particulièrement pour les publics les plus fragiles.

LES CONSULTATIONS MÉDICALES

- Médecine générale
- Allergologie
- Dermatologie
- Gynécologie, obstétrique, contraception
- Médecine du sport
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie (audiogramme)
- Phlébologie
- Rhumatologie
- Cardiologie (électrocardiogramme, holter tensionnel, échographie doppler, échographie cardiaque, pose de holter rythmique)

Sur rendez-vous
01 80 51 86 00

Horaires de consultation par spécialités
sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

i) Centre municipal de santé
Fanny Dewerpe

64 avenue Georges Gosnat
Sur rendez-vous
01 80 51 86 00

HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30
et 13h30 à 19h30

Samedi : 8h30 à 12h30

Fermeture des portes 15 minutes avant les horaires indiqués.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le Centre municipal de santé respecte les tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale (secteur 1), pratique le tiers payant et soigne les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) et de l'Aide Médicale de l'Etat (AME).

Pour ne régler que le **ticket modérateur**, veuillez à présenter **OBLIGATOIREMENT** votre **Carte vitale, AME**, à défaut **l'attestation papier Convention avec certaines mutuelles pour l'exonération du ticket modérateur sur présentation de la carte d'adhérent**

Le **prix total** des consultations, des soins, ou des examens sera demandé à **toute personne qui ne serait pas en possession des papiers nécessaires**, à charge pour elle de se faire rembourser par la Sécurité Sociale.

Le Centre municipal de santé mène de nombreuses actions de santé publique en termes de prévention, dépistage ou réadaptation, notamment :

- dépistage TROD (dépistage rapide du VIH),
- journée mondiale du sida le 1^{er} décembre
- ateliers Santé Nutrition,
- prévention en milieu festif,
- lutte contre le saturnisme,
- café bla bla Gagarine,
- café des parents...

*En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture,
appeler le 15 (112 depuis un téléphone portable).*

LES SOINS INFIRMIERS

Ce service propose les soins infirmiers usuels : injections, soins, pansements, aérosols, conseils de santé, vaccination, actions de prévention...

Les soins sont effectués sur ordonnance :

- sans rendez-vous sur place,
- sur rendez-vous à domicile.

HORAIRES

**Du lundi au vendredi : 8h45 à 12h30
et 13h45 à 19h30**

Samedi : 8h45 à 12h30

Sur rendez-vous

01 80 51 86 17

LABORATOIRE DES CENTRES DE SANTÉ ET HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)

Les prélèvements sont effectués sur ordonnance :

- sans rendez-vous au laboratoire,
- sur rendez-vous à domicile.

HORAIRES

Sur rendez-vous

01 80 51 86 10

**Du lundi au vendredi : 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h30**

Samedi : de 8h30 à 12h (sauf visites à domicile)

LE SERVICE DENTAIRE

- Consultations par des chirurgiens dentistes
- Orthodontie (enfants et adultes)
- Prévention et éducation thérapeutique

HORAIRES

Sur rendez-vous

01 80 51 86 30

L'IMAGERIE MÉDICALE

Le Centre municipal de santé dispose d'un plateau technique de qualité (échographe couleur, mammographe, panoramique dentaire...).

- Radiographies
- Échographies
- Échographies cardiaques, dopplers et écho-dopplers
- Mammographies, dépistage du cancer du sein

HORAIRES

Sur rendez-vous et prescription médicale

01 80 51 86 20

**Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 18h**

LA KINÉSITHÉRAPIE ET LA RÉÉDUCATION

Tous les soins de kinésithérapie sont proposés. La rééducation fonctionnelle périnéale est réalisée par des kinésithérapeutes et la sage-femme. La rééducation des yeux (orthoptie) est pratiquée par l'orthoptiste.

HORAIRES

Sur rendez-vous et prescription médicale

01 80 51 86 00

**Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30
et 13h30 à 19h30**



Le service dentaire du Centre municipal de santé © Frédéric Iriarte

Ivry participe à la campagne de prévention bucco-dentaire du Conseil Départemental du Val-de-Marne à destination des enfants.

Prévention santé et conduites à risques

Pour les jeunes mais aussi les adultes, être bien informés et suivis, est important pour assurer santé et bien-être. La prévention porte notamment sur les modes de contraception et la protection face aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST), ou encore les risques liés aux comportements addictifs et toxicomanies.

PLANNING FAMILIAL, CONTRACEPTION, CONSEIL CONJUGAL

L'équipe du Centre de planification familiale et d'information sexuelle associe gynécologues, sage-femmes, conseillères conjugales et familiales, infirmières et secrétaires médicales.

Pour les mineurs, les non-assurés sociaux et les jeunes majeurs, le Conseil Départemental prend en charge :

- les informations sur la sexualité et la contraception, l'IVG,
- les consultations gynécologiques,
- les entretiens sur les difficultés du couple et les problèmes familiaux,
- les entretiens préalables et postérieurs aux interruptions volontaires de grossesse.

i CPEF CMS

(Centre de Planification et d'Éducation Familiale)

Sans rendez-vous

01 80 51 86 00

Mercredi : 15h à 18h

i CPEF PMI Odette Denis

(Centre de Planification et d'Éducation Familiale)

59 boulevard Paul Vaillant-Couturier

pmi-cout.ivry@valdemarne.fr

Sur rendez-vous

01 46 72 13 24

Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 (gynécologue et conseillère conjugale)

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h30

(sage-femme)

Sans rendez-vous : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h30 (infirmière)

CONSULTATION CeGIDDiv (SANS RENDEZ-VOUS)

L'équipe du CeGIDDiv composée de médecins, infirmiers, sage-femme, gynécologues, spécialistes, psychologue et assistante sociale (en partenariat avec Vitry) reçoit toute personne souhaitant s'informer, être dépistée ou accompagnée sur sa santé sexuelle. Les consultations sont sans rendez-vous, gratuites et anonymes.

i Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

HORAIRES

À Ivry : Centre municipal de Santé « Fanny Dewerpe »
64 avenue Georges Gosnat

01 80 51 86 00

Lundi : 9h à 12h ; mardi : 16h30 à 19h ;

mercredi : 13h30 à 15h ; jeudi : 17h à 19h

À Vitry : Centre municipal de Santé « Pierre Rouguès »

12 rue du Général de Gaulle

94400 Vitry-sur-Seine

01 55 53 50 85

Lundis, mardis, mercredis et vendredis
de 17h à 18h30

L'équipe du CeGIDDiv participe chaque année aux actions de prévention organisées par la ville autour de la Journée mondiale du Sida.



Les portes ouvertes du Centre municipal de santé © David Merle

i) Centre de vaccinations

Séances de vaccinations gratuites et sans rendez-vous (dans la limite des places disponibles) pour toute personne de 6 ans et plus pour la mise à jour des vaccins obligatoires ou recommandés. Les vaccins sont fournis.

HORAIRES

Sans rendez-vous
01 80 51 86 17
Lundi : 17h à 19h

ADDICTIONS

L'unité Ivry Sud propose des consultations anonymes et gratuites de soins, accompagnement et prévention autour des addictions à l'alcool, au tabac, autres drogues mais aussi aux médicaments, aux jeux... Elle fait partie du CSAPA Liberté (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Son équipe pluridisciplinaire est composée d'un psychiatre, de deux médecins généralistes, de quatre infirmiers, d'un travailleur social, d'une secrétaire chargée de l'accueil et un psychologue pour la CJC (Consultation Jeunes Consommateurs).

i) Les Soins aux Usagers de Drogue

Ce lieu de soins accueille les usagers de drogues avec délivrance de traitement de substitution (sous la responsabilité du pôle « addiction » du Groupe hospitalier Paul Guiraud de Villejuif).

HORAIRES

Sur rendez-vous au 01 80 51 86 81
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 12h
Mercredi : 8h45 à 11h
Samedi : 9h à 12h

i) Consultation Jeunes Consommateurs

Des consultations sont proposées aux jeunes consommateurs de substances telles que le cannabis, les médicaments, l'alcool... Ainsi qu'à leurs parents.

HORAIRES

Sur rendez-vous
01 80 51 86 81
Du lundi au mercredi : 14h à 18h



Grossesse et enfant en bas âge

Le Centre municipal de santé et les centres de Protection maternelle infantile (PMI) accompagnent les premiers mois de grossesse, puis les jeunes mamans et leurs enfants et travaillent en étroite collaboration avec les hôpitaux publics du secteur.

LA PROTECTION MATERNELLE

Suivi de grossesse.

Au sein du Centre municipal de santé

La protection maternelle réalise le suivi médical de la femme enceinte. L'équipe est composée d'une sage-femme, d'une gynécologue, d'une infirmière, d'une interprète africaine de l'Inter-Service Migrant (ISM) et d'une secrétaire médicale.

i) CMS

HORAIRES

Sur rendez-vous

01 80 51 86 00

Mardi : matin (ISM présente)

Jeudi : matin

TARIFS

Prise en charge par la Sécurité Sociale ou le Conseil Départemental.

Au sein de la PMI

Jusqu'au 6^e mois de grossesse, les visites à domicile des sages-femmes permettent d'établir un suivi obstétrical de qualité en complément de celui de la maternité.

Après la naissance, les puéricultrices du Conseil Départemental effectuent des visites à domicile pour conseiller les jeunes mamans.

i) Hôpital du Kremlin-Bicêtre

78 avenue du Général Leclerc

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Maternité et suivi des grossesses :

01 45 21 77 77

LA PROTECTION INFANTILE

La PMI propose également des consultations pour les enfants de moins de six ans et des actions de prévention (conseils diététiques, vaccinations...).

HORAIRES

Sur rendez-vous

i) PMI Michelet

11 rue Michelet

01 46 71 87 82

i) PMI Longs Sillons

1 bis rue Jules Ferry

01 46 72 22 32

i) PMI Odette Denis

59 boulevard Paul Vaillant Couturier

01 46 72 13 24

i) PMI Voltaire

9 place Voltaire

01 46 72 61 73



La protection infantile © Marie-Pierre Dieterlé

Santé mentale et prévention des souffrances psychologiques

Baisse de tonus, anxiété, perturbation du sommeil et de l'appétit... Du mal-être à la dépression, ces troubles méritent écoute et soins. Sans tabou, toutes les difficultés peuvent être évoquées, qu'elles soient d'ordre familial, de la dépendance aux drogues ou autres produits, de comportements dangereux pour soi ou les autres...

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE MUNICIPAL (CMPP)

Nourissons, enfants et adolescents.

Centre de consultations et de traitements, le CMPP est un service municipal de proximité dédié aux enfants et adolescents (de la naissance à vingt ans), présentant des troubles et des souffrances psychiques.

Ces difficultés peuvent être d'ordre psychomoteur ou relationnel, constituer des freins à l'apprentissage, mais aussi se traduire par des somatisations ou un mal-être corporel. Sont notamment pris en charge les troubles de la parole et/ou du langage, de la communication, de l'alimentation et/ou du sommeil.

Le CMPP assure plus de 11 000 consultations par an et suit plus de 600 enfants. Son équipe se compose de 21 agents : 2 psychiatres dont 1 médecin directeur, 3 orthophonistes, 1 psychomotricienne, 10 psychologues, 1 assistante sociale, 3 secrétaires, 1 directeur administratif.

Son unité de soin psychopédagogique accueille les enfants de une à quatre demi-journées par semaine, en partenariat avec l'Éducation nationale.

CMPP

8 bis avenue Spinoza
01 49 60 25 77

HORAIRES

Sur rendez-vous (par téléphone ou au CMPP)
Du lundi au vendredi : 8h30 à 19h sans interruption (20h le mercredi et le vendredi)

TARIFS

Les consultations sont prises en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

Le CMP Adultes

Ce lieu d'accueil, d'orientation, de consultations et de psychothérapie pour adultes, dépend du service de psychiatrie de l'Hôpital Paul Brousse. Son équipe comprend des médecins psychiatres, des psychologues, des infirmières, des secrétaires médicales et une assistante sociale.

CMP Adultes

9 promenade Venise Gosnat
01 46 72 21 64

HORAIRES

Avec ou sans rendez-vous
Lundi, mercredi, jeudi : 9h à 17h
Mardi : 9h à 19h
Vendredi : 11h à 17h

Le CMP Enfants et adolescents

Ce service d'accueil psychologique des enfants et des jeunes dépend du secteur de psychiatrie infanto-juvénile de l'Hôpital Esquirol (Saint-Maurice).

CMP Enfants et adolescents

52 rue Jules Guesde
94140 Alfortville
01 45 21 04 80

HORAIRES

Sur rendez-vous le lundi, mardi et jeudi
Mercredi : 9h à 18h
Vendredi : 9h à 16h40

TARIFS

Les consultations sont prises en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

LES ANTENNES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

(Secteur Santé Publique du CMS)

Les cinq antennes de quartier accueillent gratuitement et en toute confidentialité les familles et les jeunes : des psychologues assurent l'écoute.

Ces structures sont destinées aux adolescents et adultes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial, psychologique. Elles s'attachent à réduire la souffrance, à rétablir le lien familial et social tout en prévenant la violence et les polytoxicomanies : tabagisme, alcoolisme, drogues.

SANTÉ MENTALE

Ivry participe aux Semaines d'Information Santé Mentale (SISM) en Mars. Des rencontres et animations sont organisées chaque année avec l'ensemble des lieux ressources.



CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

En juin 2017, s'est créé le CLSM, plateforme de concertation et de coordination entre les acteurs sanitaires et sociaux du territoire, intégrant les usagers et les aidants.

Objectif : définir et mettre en œuvre la politique locale et les actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population (prévention, accès aux soins, parcours de soins).

i) Les antennes d'accueil et d'écoute

Les personnes peuvent contacter l'Antenne d'accueil et d'écoute de leur choix. Elles sont joignables par téléphone :

> Quartier Ivry-Port

06 23 06 33 08

> Quartier Monmousseau

06 10 76 64 93

> Quartier Pierre et Marie Curie

06 22 80 19 11 et 06 16 35 61 55

> Quartier Centre-Ville-Gagarine

06 27 81 28 62

> Jeunes

06 27 81 28 62

Les rendez-vous peuvent être pris du lundi au vendredi, en journée ou en soirée, dans un lieu garantissant la confidentialité et la sécurité : Centre Municipal de Santé (CMS), Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit (EMMAD), maison du droit et de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau.



Un café des parents © Marie-Pierre Diaterlé



IDEX, acteur indépendant de la transition énergétique

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Spécialisé dans les services à l'énergie et à l'environnement, IDEX apporte des réponses innovantes et durables aux problématiques de changement climatique et de raréfaction des ressources énergétiques.

ÉNERGIES DU TERRITOIRE

Bois énergie - Géothermie - Méthanisation - Valorisation des déchets - Réseaux de chaleur et de froid

SERVICES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Performance énergétique des bâtiments - Multitechnique, multiservice et FM - Chauffage et climatisation - Génie climatique et électrique

IDEX - Direction Régionale Habitat & Collectivités IDF

86-114, avenue Louis Roche - Bât B - Porte 302

CS 30060

92238 GENNEVILLIERS CEDEX

Tel 01 41 38 58 20

www.idex.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

3 600 personnes

860 millions € de CA en 2017

11 mille installations énergétiques gérées

5 millions de MWh de chaleur et de froid distribués par an

idex
■ Efficience Énergétique

Contacts utiles

En cas d'urgence, ou simplement de maladie déclarée en soirée ou le week-end, des services médicaux sont disponibles.

Médecins de garde

> Le service d'aide médicale initiale (Sami)

Après 20h et le week-end.

Ce cabinet de médecins généralistes fait office de service de garde. Pour y être accueilli, vous devez contacter les urgences en composant le 15 (112 depuis un téléphone portable).

Selon votre état de santé, ce service vous orientera :

- vers le Sami,
- vers les urgences de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre,
- ou enverra un médecin à votre domicile.



Service d'accueil Médical Initial (SAMI)

Centre municipal de Santé « Pierre Rouguès »

12,14 rue du Général de Gaulle

94400 Vitry-sur-Seine

Du lundi au vendredi de 20h à 24h

Le samedi de 14h à 24h

Les dimanches et jours fériés de 8h à 24h

Pharmacies de garde

La liste des pharmacies de garde, ouvertes les nuits, week-end et jours fériés, est publiée chaque mois dans le magazine municipal « Ivry, ma ville ».

Liste des pharmacies et des professionnels de santé en ligne sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Hôpitaux

> Urgences médicales et chirurgicales (Adultes et enfants)

Hôpital du Kremlin-Bicêtre

78 avenue du Général Leclerc

94270 le Kremlin-Bicêtre

01 45 21 21 21

> Urgences dentaires

Douleurs dentaires - Le dimanche et les jours fériés. Pour trouver un chirurgien-dentiste de permanence dans le Val de Marne :

01 48 52 31 17

Afin d'assurer un accès aux soins dentaires urgents les dimanches et jours fériés, un dispositif de permanence est mis en place par le Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et les praticiens de votre département selon une organisation arrêtée par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France.

> Centre Hospitalier intercommunal de Créteil

40 avenue de Verdun

94010 Créteil Cedex - 01 45 17 50 00

Hôpitaux sans service d'urgence

> Paul Brousse

12 avenue Paul Vaillant-Couturier

94800 Villejuif - 01 45 59 30 00

> Charles Foix (AP-HP)

Charles Foix est le plus grand hôpital de gériatrie en Europe.

7 avenue de la République

01 49 59 40 00

Scanner (ouvert aux personnes extérieures) :

01 49 59 46 07

Information et écoute

Lignes d'écoutes anonymes et gratuites

• Sida Info Service : 0800 840 800

• Fil Santé Jeunes : 0800 235 236

• Drogues info Service : 0800 231 313

Ligne d'écoute anonyme et non-surtaxée

• Alcool Info Service : 0980 980 93

Sites d'information sur la santé :

• <http://lasantepourtous.com/>

• <http://www.psycom.org/>

Trouver un professionnel :

• <http://annuaire.sante.ameli.fr/>



CADRE DE VIE

68,4 hectares
*d'espaces verts ouverts
au public à Ivry*



22 %
des **Ivryens**
*considèrent
l'environnement
comme une de leurs
préoccupations
principales.*

35 jardiniers
*s'occupent des espaces
verts et plantent
chaque année*
**100 000
plantes**



La trame verte

Ivry s'attache à développer une trame verte sur son territoire : au grand parc du Centre-Ville, répondent espaces verts, squares et jardins partagés dans les différents quartiers. Des chemins et mails arborés invitent également à la promenade... Et au retour des animaux.

LES PARCS ET JARDINS

La carte des espaces verts et les horaires d'ouverture sont en ligne sur le site de la ville : www.ivry94.fr

> Le parc départemental des Cormailles

Entrées : 72 avenue Georges Gosnat, rue Marcel Cachin, avenue Danielle Casanova, rue Ledru-Rollin.

> Square Jules Coutant

83 avenue Georges Gosnat

> Jardin Robespierre

Rue Lucien Selva

> Square des Alliés

Entrées : 19 rue Jean-Marie Poulmarch, rue Pierre et Marie Curie

> Square des Acacias

9 impasse Henri Martin

> Jardin Monmousseau

15 rue Gaston Monmousseau

> Square de l'Insurrection

Place de l'Insurrection

> Parc Westermeyer

Rue Westermeyer

> Square du Colombier

Rue Marat

> Parc départemental Maurice Thorez

Avenue Georges Gosnat

> Square Maria Merian

Rue Lamant

Bientôt : Square Prudhon

i) Service Entretien des Espaces Publics

0 800 094 200

Service & appel
gratuits

HORAIRES

Janvier : 8h à 17h30

Février / Mars : 8h à 18h30

Avril : 8h à 19h

Mai : 8h à 20h

Juin / Juillet / Août : 8h à 21h

Septembre : 8h à 20h

Octobre : 8h à 18h30

Novembre : 8h à 18h

Décembre : 8h à 17h30

Entretien responsable des espaces verts

Les services municipaux entretiennent les espaces publics sans utiliser de produits phytosanitaires toxiques. Les jardiniers répandent du « mulch », un paillis composé de branches broyées, qui limite la pousse des mauvaises herbes et maintient le sol humide, ce qui permet des économies d'eau. La taille des haies pendant les périodes de nidification a été supprimée. Les plantes adaptées au climat sont privilégiées.



Le square des Alliés © Jean-Marc Treuil

PRINCIPAUX ESPACES ACCESSIBLES EN PERMANENCE

> Promenade du Fort

Entre les rues Trémoulet et Renoult

> Square Marat

32 rue Marat

> Halte des Peupliers

168 boulevard de Stalingrad

> Promenade du Petit Bois

Entre les rues Gabriel Péri et Célestino Alfonso

> Escalier de la Butte, (chemin piétonnier)

Entre le 173 rue Marcel Hartmann et la rue Robespierre

> Chemin du Théâtre

Entre les rues Marat et Simon Dereure

> Mail Chanteclair

À côté de l'école Dulcie September

> Mail Quincey

Entre la rue Saint-Just et la rue Marat

> Square Toussaint Louverture

Rue Raymond Lefèvre

> Promenade Porte d'Ivry

Parc Jean Ferrat

> Square de la Minoterie

Allée de la Minoterie

18 hectares d'espaces verts sont gérés par les agents municipaux



Le parc départemental des Cormailles © Frédéric Triarte

La gestion différenciée en 9 points

- 1> Suppression des produits phytosanitaires pour éviter la pollution des sols.
- 2> Paillage dans les massifs pour réduire l'arrosage et la consommation d'eau.
- 3> Achat de plantes dans des godets en tourbe et non plus en plastique.
- 4> Plantation d'arbustes plus rustiques, résistant mieux aux attaques d'insectes et de plantes vivaces pour éviter leur remplacement chaque année.
- 5> Tonte des pelouses uniquement si nécessaire pour éviter la production de CO₂.
- 6> Valorisation de l'engrais naturel (en laissant par exemple les feuilles mortes se décomposer).
- 7> Plantation d'arbres à petit développement urbain pour éviter taille et élagage intensifs.
- 8> Développement des insectes bienfaiteurs favorisés (coccinelles, chrysopes...) pour détruire naturellement les insectes prédateurs des plantes (pucerons...).
- 9> Mise en place d'hôtels à insectes.



Jardinage en ville

Être plus proche de la nature, retrouver les joies du jardinage, est une aspiration de nombre d'Ivryens. Les jardins partagés fleurissent et invitent à redécouvrir les attraits de la culture de légumes et du bon goût, tout comme les jardins ouvriers présents depuis le début du XX^e siècle.

LES JARDINS PARTAGÉS

Carte des jardins partagés sur le site de la ville : www.ivry94.fr

Le sentier des vignes

Sur une parcelle mise à disposition par la ville, un jardin et une vigne partagés rassemblent les habitants du quartier Louis-Bertrand-Mirabeau-Sémard qui y adhèrent.

Le sentier des vignes est ouvert au public à l'occasion de plusieurs manifestations dans l'année (vendanges, fêtes des saisons).

i Jardin Le sentier des vignes
<http://www.sentierdesvignes.org>

Rue Antoine Thomas
Association Le sentier des vignes
info@sentierdesvignes.org

Les jardins ouvriers

Autour du fort d'Ivry, les 250 jardins ouvriers répartis sur 7,5 hectares sont gérés par une association. Les terrains sont mis à la disposition des familles ivryennes à revenus modestes : leur culture vise à subvenir à leurs besoins alimentaires.

i Les jardins ouvriers
<http://www.jardins-ouvriers-ivry.com>

8 route du Fort
Demande de jardin par courrier uniquement
Association des jardins ouvriers d'Ivry
10 rue de la fosse Bazin
92260 Fontenay-aux-Roses

Le Marat des bois

> Jardin du Centre Jeanne Hachette

Au sein de la résidence Jeanne Hachette, l'association pratique compostage et jardinage en commun sur la terrasse (plantes aromatiques, légumes, fruits). Des ateliers sont destinés aux enfants. Les activités sont ouvertes aux habitants de la résidence.

> Jardin du parc départemental des Cormailles

Le Marat des bois cultive également une parcelle mise à disposition par le Conseil Départemental du Val-de-Marne au parc des Cormailles. Les habitants du Centre-Ville souhaitant jardiner sont accueillis en fonction des places disponibles.

Plus de renseignements sur :
www.valdemarne.fr

i Association Le Marat des bois

Courrier postal : 23 terrasse Jeanne Hachette
dar_elthomas@yahoo.fr



Jardins du fort d'Ivry © David Merle

La fabrique à petits pois

Sur une parcelle mise à disposition par la ville, La fabrique à petits pois gère et anime un jardin potager collectif et pédagogique, respectueux de l'environnement, sur la base d'un fonctionnement participatif.

i) Jardin La fabrique à petit pois

<http://www.facebook.com/lafabriqueapetitspois.fr/>

24 rue Marat

CONTACT

lafabriqueapetitspois@gmail.com

Jardin partagé Éveil parents enfants

Une fois inscrit, chacun jardine selon son rythme et s'implique dans la vie du jardin en respectant les valeurs de l'association : protection de l'environnement, communication non violente et accueil de la diversité. Les promeneurs, qui souhaitent simplement profiter de cet îlot de verdure, sont bienvenus.

i) Jardin partagé Éveil parents enfants

Angle des rues Molière et Elisabeth

CONTACT

Association Éveil parents enfants

06 42 54 52 99

aepe.college.jardin@gmail.com

Jardins pédagogiques

Dans le parc des Cormailles, le département a créé six parcelles de jardins potagers réservées à des associations ou à des institutions dans le cadre de jardins pédagogiques ou thérapeutiques.

<http://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/nature-et-sport/le-parc-des-cormailles>

Jardins Solidaire d'Ivraie

L'association valorise l'activité maraîchère en ville à travers la mise en culture potagère et horticole, suivant les techniques de l'agro-écologie. Ce jardinage collectif et thérapeutique, encadré par des professionnels de santé, crée un lieu de bien-être social ouvert à tous, où des activités récréatives et pédagogiques sont proposées.

i) Jardins Solidaire d'Ivraie

94jasodivraie@gmail.com

CONTACT

Boîte aux lettres du jardin

7 allée Quincey

Jardin partagé de la rue de la Paix

Une parcelle a été confiée par la Ville à l'association « Autour de la Paix » pour mettre en œuvre son projet de jardin partagé. Autour d'actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable (compostage...) et à la préservation de la biodiversité en ville (plantations et potager), l'association organise des événements festifs et crée du lien entre les habitants du quartier. Elle organise aussi des activités sociales, culturelles, éducatives et de jardinage, notamment en direction des familles.

i) Jardin partagé de la rue de la Paix

19 rue de la Paix

CONTACT

autourdelapaix@laposte.net

Jardins en projets

- Square Maria Merian (rue Marcel Lamant)
- Square Toussaint Louverture (rue Raymond Lefèvre)

i) Service Partenariat Vie Associative

11-13 promenade Venise Gosnat

CONTACT

01 72 04 64 92

Développement durable et qualité de vie

Au-delà des actions de développement durable menées par la municipalité, notamment à travers ses projets d'urbanisme, Ivry accompagne les projets individuels et collectifs de ses habitants. Chacun contribue à la qualité de notre cadre de vie.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Ivry s'engage concrètement pour réduire les dépenses énergétiques et émissions de gaz à effet de serre. La ville défend l'exemplarité de ses services municipaux et des opérations de construction ou de rénovation de ses bâtiments et équipements.

- Mise en place d'un Plan climat énergie avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Développement d'un Programme Local de Prévention des Déchets pour réduire la production des déchets par habitant.
- Mise en œuvre d'un Plan de déplacements de l'administration communale (PDA) pour réduire l'usage de la voiture.
- Adoption de la charte éco-quartiers qui encadre la construction et les aménagements pour les nouveaux projets de la ville.
- Arrêt des pesticides et réductions drastiques de l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Utilisation de peintures adaptées pour les écoles et équipements publics, mise aux normes environnementales des équipements accueillant la petite enfance.
- Programme de lutte contre le saturnisme grâce au dépistage au Centre municipal de santé.

Le Plan climat-énergie

Le Plan climat-énergie adopté par le conseil municipal fixe six grands axes d'action :

- l'exemplarité de la ville,
- la réduction des gaz à effet de serre et les économies d'énergie,
- la rénovation et l'isolation thermiques des bâtiments,
- la promotion des déplacements alternatifs,
- la prévention de la vulnérabilité énergétique,
- les incitations à un comportement respectueux de la planète.



La place du Général de Gaulle © David Merle

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La géothermie

La ville a fait le choix de la chaleur renouvelable : une partie de son réseau de chauffage est alimenté par géothermie (depuis les places Gambetta et Insurrection jusqu'au Centre-Ville).

Les permanences Info-énergie

Ivry propose des permanences gratuites organisées par le CAUE94 et l'Agence de l'énergie. À l'occasion de la construction ou de la rénovation de votre logement ou local d'activité, vous y trouverez des conseils pour réduire vos consommations énergétiques et vos émissions de gaz à effet de serre.



CAUE94

www.caue94.fr

Sur rendez-vous

Permanence architecture : 01 49 60 27 60

Permanence énergie : 01 48 52 55 20

HORAIRES

1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois : 14h à 17h

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just

LA PRÉVENTION DU BRUIT

Le Plan de prévention du bruit, adopté par le conseil municipal en 2014, comprend :

- un diagnostic avec des mesures de nuisances sonores dans l'environnement (bruits routiers, ferroviaires et liés aux activités économiques) ;
- un bilan des actions menées depuis 10 ans par la ville et les différents gestionnaires d'infrastructures (Conseil Départemental pour les voies départementales, RFF pour les voies ferrées).

Ce plan propose un programme d'actions sur 5 ans mobilisant les villes d'Ivry et de Paris, le Conseil Départemental, la RATP, la SNCF et RFF : promotion des circulations douces et des transports publics, isolation phonique des logements et des équipements, limitation des nuisances du périurbain et de la voie ferrée.

Le Plan de prévention du bruit peut être téléchargé sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

LES AMAP IVRYENNES

Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Pour consommer responsable, les AMAP mettent en relation les particuliers avec un maraîcher bio pour organiser un circuit de vente directe (circuit court limitant les transports et intermédiaires) garantissant le revenu pour le producteur et la qualité des produits pour le consommateur. En plus de l'achat régulier de « paniers », l'Amapien peut avoir à participer à la préparation et à la distribution des denrées, ou même aux « journées de maraichage » sur l'exploitation.

www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php



Pomme d'AMAP

www.pomme-d-amap.org

Salle Voltaire - 5 place Voltaire

pomme.d.amap@gmail.com

HORAIRE

Jour de partage : mardi de 19h30 à 20h30



AMAP du CRIC

www.lecric.wordpress.com/amap-cric/

Maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau

25 rue Jean-Jacques Rousseau

06 84 34 47 08

assocric@gmail.com

HORAIRE

Jour de la distribution : jeudi de 17h30 à 19h30



AMAP 94

www.amap94.org

33 rue Raspail

pierre-haddad@amap94.org

HORAIRE

Jour de partage : jeudi à 19h30



AMAP Ivry Réa

www.amap-legumes-ivry-rea.blogspot.fr

14 rue Paul Mazy

sebastien.kott@gmail.com

HORAIRE

Jour de distribution : mardi à 20h30

Défendre la biodiversité

Depuis plus d'une décennie, Ivry mène des actions de protection et de maintien de la faune et de la flore : leur impact sur la biodiversité sont d'ores et déjà sensibles. La constitution d'une trame verte favorise le cheminement de la faune à travers la ville, le développement des plantes et la protection d'arbres remarquables.

LE RETOUR DES OISEAUX

La présence des oiseaux sur un territoire, dépend de celle des insectes et donc des plantes. La ville a signé une convention avec la Ligue de protection des oiseaux, pour protéger les espèces sur le site de la promenade des petits bois. Des arbustes à baies ont été plantés et les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés.

Depuis, le nombre et la diversité des espèces présentes à Ivry s'accroissent, signe que l'espace vert est de qualité. Un couple de faucons pèlerins s'est même installé près du pont d'Ivry.

DES RUCHES AU FORT

Six ruches ont été implantées dans les jardins du fort, afin de sensibiliser les Ivryens à l'importance des abeilles, aujourd'hui victimes de surmortalité : sans elles, les plantes à fleurs ne sont pas fécondées...

Les enfants des écoles et des accueils de loisirs participent à la récolte du miel et à des animations pédagogiques avec l'Association de protection des abeilles ivryennes.

Association de protection des abeilles ivryennes (APAI)

<http://abeilles-ivryennes.jimdo.com>

UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE

À travers la charte des espaces publics et la charte Eco-quartiers, la préservation de la biodiversité est un objectif de toutes les opérations d'aménagement.

Chaque projet doit intégrer la création d'espaces verts, des aménagements sur les bâtiments (toitures, noues et façades végétalisées, nichoirs...).



Les ruches du fort d'Ivry © DR



PRO PRETE

1 800 tonnes
de dépôts sauvages
sont ramassés



= le budget
de fonctionnement
d'une crèche

Fin 2017

18 000 bacs
sont à disposition

dont **5 300 bacs**
de tri des emballages



plus de **3 300 bacs**
pour la collecte du verre



Chaque année

2 400 m²
de graffitis effacés

Des rues propres

Bien qu'Ivry amplifie ses efforts pour améliorer la propreté de nos rues et espaces publics, trop d'incivilités nuisent encore à notre qualité de vie : graffitis, dépôts sauvages d'encombrants, jets de détritres sur les trottoirs... La propreté de la ville est l'affaire de tous !

LA PROPRETÉ EN CHIFFRES

À Ivry, le nettoyage concerne 65 kilomètres de chaussée, auxquels s'ajoutent le double de trottoirs et les espaces publics.

Le service municipal chargé de l'entretien des espaces publics compte plus de 140 agents, dont près de 90 ont la responsabilité du nettoyage. Ils ont à leur disposition : 6 balayeuses, 4 laveuses, 3 camions avec bras hydraulique...

Au total, plus de 4 millions d'euros sont consacrés annuellement à la propreté (hors collecte des déchets), au détriment de tant d'autres projets.

LES MOYENS DÉPLOYÉS

Grâce à l'adhésion de la ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), les services municipaux bénéficient des retours d'expérience des autres collectivités de ce réseau national. Des outils de diagnostics sont développés dans ce cadre et seront partagés avec les habitants au sein des Collectifs propreté.

La ville a également mis en œuvre des partenariats associatifs, en particulier avec l'Association OSE, pour intervenir sur des initiatives particulières : nettoyage des berges de Seine, participation aux journées citoyennes de la propreté...

> Le service de prévention et de lutte contre les incivilités

Il compte plus de 50 agents municipaux assermentés. Ils ont pour mission de constater et de verbaliser certaines infractions (tableau ci-contre).

> Une équipe anti-graffitis

Composée de 3 agents, elle est chargée de décaper les murs, les sols et autres surfaces des cités et de l'espace public, ainsi que d'enlever l'affichage sauvage.

Information et signalement des désordres

Le service Entretien des espaces publics est à votre disposition pour le signalement de tout désordre sur les espaces publics : tags, dépôts sauvages, problème d'éclairage, affaissement de trottoirs...

 Service Entretien des espaces publics
N° vert 08000 94200 (gratuit)

Type d'infraction	Forfait
Pour les établissements vendant des denrées à emporter : <ul style="list-style-type: none">• décrassage des abords• enlèvement de détritres (rayon de 10 m)	50 €
Dépôts de prospectus et de revues publicitaires en dehors des boîtes aux lettres	50 € l'unité
Appositions d'affiches à la colle ou autocollants en dehors des espaces autorisés	50 € l'unité
Réalisation de graffitis en dehors des espaces autorisés	70 € le premier m ² 30 € les m ² suivants
Défécation ou miction sur l'espace public Défécation canines non ramassées	50 €
Salissures de voirie pour les transporteurs Non-remise en état des espaces publics après travaux	60 €
Non-respect des horaires de dépôts de déchets en vue de la collecte	40 €
Non-respect des conditions de dépôts de déchets : dépôt en vrac, dépôt à côté de périscoptes de colonnes enterrées, dépôt de verre à côtés des colonnes aériennes, détritres en dehors des corbeilles (mégots, chewing-gum, etc.)	Sac/carton/ verre : 50 € Mégots/ chewing-gum : 40 €
Dépôts sauvages	160 € jusqu'à 1 m ³ 120 € les m ³ suivants
Caddies et vélos en libre-service abandonnés	50 €

La collecte des déchets

La ville d'Ivry et le territoire Grand Orly Seine Bièvre organisent le ramassage des déchets ménagers et leur collecte sélective sur son territoire. Le traitement des déchets est délégué au Syctom de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) dont la ville est adhérente.

LES SECTEURS ET JOURS DE COLLECTES

La collecte est organisée en deux secteurs. Le secteur n°1 comprend les quartiers Petit-Ivry et Monmousseau-Vérolot.

Le secteur n°2 comprend les quartiers Centre-Ville, Ivry-Port, Marat-Parmentier et Louis-Bertrand.

Les bacs doivent être sortis à partir de 14h le jour de la collecte. Ils devront être rentrés 45 minutes après la collecte.

PLAN DES SECTEURS DE COLLECTE

	Secteur n°1	Secteur n°2
Bacs noirs	Lundi Vendredi	Mardi Samedi
Bacs jaunes et verts	Mercredi	Jeudi
Bacs rouges pour les entreprises et les commerces seulement : déchets d'activités économiques	Lundi Mercredi Vendredi	Mardi Jeudi Samedi

Le plan des deux secteurs est en ligne sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Comment se procurer un bac noir, jaune ou vert ?

Adressez-vous au service Environnement-Déchets ou dans les lieux d'accueil de la mairie.

Service Environnement-Déchets

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just




01 72 04 63 14

Vers un nouveau centre de tri

Le centre multifilière d'Ivry-Paris XIII, géré par le Syctom, est aujourd'hui composé d'un centre de tri et d'un centre d'incinération. Il fait l'objet d'un projet de transformation.



COMPRENDRE BACS ET COLLECTES

	Déchets acceptés	Traitement
<p>Bac Jaune Déchets recyclables</p> 	<p>Bouteilles, bouchons à visser et flacons en plastique, bouteilles d'huile en plastique, briques alimentaires, boîtes et couvercles métalliques, barquettes en aluminium...</p> <p>Cartons, journaux, magazines et prospectus.</p> <p>Aérosols vidés.</p> <p>Attention : ne pas jeter dans la poubelle jaune</p> <p>Pots de yaourt ou crème, sacs de caisse, films de suremballage plastique (journaux ou bouteilles d'eau par exemple), barquettes d'emballages alimentaires en plastique ou en polystyrène, les cartons alimentaires souillés (pizza...)... non recyclables aujourd'hui.</p> <p>Mieux vaut trier moins mais bien : en cas de doute, il est préférable de jeter vos déchets dans la poubelle des ordures ménagères.</p>	<p>Les déchets recyclables sont transportés au centre de tri dans lequel ils sont séparés par matériaux avant d'être orientés vers des sociétés spécialisées pour être recyclés.</p> <p><i>Quelques règles d'or</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeter vos déchets recyclables en vrac dans le bac jaune : les sacs empêchent le repérage visuel et le tri des déchets. Ils doivent être jetés avec les ordures ménagères. • Inutile de laver ou de rincer les emballages avant de les jeter : les vider suffit afin de ne pas souiller les papiers et cartons présents dans votre bac. • Ne pas emboîter les emballages et déchets : ils ne peuvent pas être séparés au centre de tri.
<p>Bac Vert Déchets en verre</p> 	<p>Bouteilles, bocaux et pots en verre.</p> <p>Attention : ne pas jeter dans la poubelle verte</p> <p>Vaisselle en verre, vase, objets décoratifs... qui ne sont pas recyclables aujourd'hui.</p>	<p>Seul matériau recyclable à l'infini, le verre est transformé en d'autres contenants en verre.</p>
<p>Bac Noir Déchets ménagers non recyclables</p> 	<p>Tous les autres déchets (sauf ceux dangereux ou polluants faisant l'objet de collectes spécifiques).</p>	<p>Ces déchets sont brûlés au centre d'incinération. La chaleur dégagée crée de l'énergie sous forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de vapeur d'eau destinée à alimenter les logements en chauffage, • d'électricité produite grâce à un turbo-alternateur. <p>Les mâchefers issus de l'incinération sont recyclés pour les travaux publics.</p> <p>En dernier recours, les déchets ultimes (ne pouvant être valorisés) sont enfouis.</p>

La réduction des déchets

Ivry a placé parmi ses priorités environnementales la diminution de la production des déchets et le développement de leur réemploi. La ville développe des actions de sensibilisation auprès des habitants pour mener à bien cette politique.

UN IMPACT ÉCOLOGIQUE NOTABLE

À l'échelle planétaire, la quantité de déchets produite ne cesse d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique, de l'évolution de nos modes de vie et de consommation.

Les ressources en matières premières s'épuisent, alors que les émissions de gaz à effet de serre s'accroissent.

Chaque Ivryen produit en moyenne 342 kg de déchets par an, en comptant les ordures ménagères, le verre et le contenu du bac jaune. Des progrès doivent encore être faits sur le tri car il reste toujours trop de déchets qu'il faut brûler ou stocker, alors qu'incinérateurs et décharges saturent.

En 2015, la collecte et le traitement des déchets représentent 7 % des émissions de Gaz à Effets de Serre du territoire ivryen.

UN BUDGET À FAIRE BAISSER

Pour la gestion des déchets produits, la ville consacre près de 5 millions d'euros par an. Actuellement, la qualité du tri des Ivryens ne permet d'économiser que 250 000 €, soit le coût de fonctionnement annuel de la médiathèque municipale. En améliorant notre tri, en réduisant nos déchets, ce sont des services publics utiles que nous défendrons.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

À la suite du PLPD, mis en œuvre entre 2009 et 2015 par le Ville en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et qui avait permis une diminution de 14 % des déchets produits (soit près de 60 kg/habitant/an), le territoire Grand Orly Seine Bièvre engage son PLPDMA. Il définira des actions à mettre en œuvre pour diminuer la quantité de déchets produits en sensibilisant, en promouvant les bons gestes de consommation ou en favorisant le réemploi. Au-delà de l'impact bénéfique sur le coût de gestion des déchets, cela permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'économiser les matières premières.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, l'expérimentation de la collecte sélective des déchets alimentaires a été étendue à l'ensemble des cantines des écoles primaires et au restaurant du personnel communal de la ville. Grâce à l'implication des enfants et des personnels, ce sont près de 10 tonnes de déchets qui sont détournés chaque mois de l'incinération pour une valorisation en biogaz et en compost.

Avec le Territoire Grand Orly Seine Bièvre et le soutien du Sycotm, les services municipaux travaillent à expérimenter l'extension de cette collecte à l'ensemble du quartier Monmousseau en septembre 2018, avec en objectif l'organisation d'un tri à la source généralisé des déchets alimentaires.

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

Réduire ses déchets, c'est avant tout mieux consommer. Une attitude souvent également créatrice d'économies : acheter des denrées en vrac, éviter le gaspillage alimentaire, les emballages inutiles...

Stop Pub

Pour éviter l'encombrement de votre boîte-à-lettres et limiter la production d'imprimés inutiles, pensez à l'autocollant « Stop-Pub ».

Il est disponible auprès du service Environnement-Déchets et dans les lieux d'accueil de la mairie.

L'autocollant « Stop Pub » peut être téléchargé sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Service Environnement-Déchets

Centre administratif et technique

37 rue Saint-Just

Chargé de mission Prévention

01 49 60 28 29

Nouveauté : les bornes enterrées

Depuis juin 2015, les premières bornes enterrées ont été mises en service Place du Général de Gaulle.

Progressivement, elles remplacent les bacs sur nos trottoirs.

En 2017, soixante bornes ont été installées dans les différents quartiers de la ville.

Compostage

La ville offre des composteurs, des lombricomposteurs et des conseils pour réduire vos déchets et fabriquer votre compost, individuellement en maison ou appartement ou collectivement dans votre résidence.

Prenez rendez-vous pour retirer gratuitement votre composteur
Animateurs du tri :
01 72 04 65 17

IVRY
75/SEINE

MONMOUSSEAU-VÉROLLOT

DANS MON
QUARTIER
JE TRIE !



Le tri sélectif

Le tri des déchets contribue efficacement à la préservation de notre environnement et à la maîtrise de nos dépenses. Ivry multiplie les points et modes de collecte sélectifs et encourage les habitants à pratiquer ce geste à la fois si simple et si utile.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le service Environnement-Déchets a également pour mission de sensibiliser les habitants à la prévention et au tri des déchets, via les animateurs du tri et d'autres relais, tels que les bailleurs sociaux.

i) Service Environnement-Déchets

Centre administratif et technique
37 rue Saint-Just
Animateurs du tri :
01 72 04 65 17

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

Les ressources naturelles et les matières premières s'épuisent progressivement.

Parallèlement, les coûts liés à l'élimination des déchets (par incinération ou enfouissement) deviennent de plus en plus élevés.

Aujourd'hui 50 % des déchets ménagers peuvent être recyclés, c'est-à-dire transformés en une nouvelle matière première. Pour pouvoir être recyclés, les matériaux ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qui les saliraient et les rendraient irrécupérables.

Grâce au tri, nous favorisons le recyclage, le réemploi et limitons ainsi notre impact sur l'environnement et faisons des économies.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Des progrès ont été réalisés par les Ivryens en matière de tri mais les efforts doivent être poursuivis. Encore trop de déchets recyclables finissent leur vie dans un centre d'incinération ou en décharge, parce qu'ils sont jetés dans le bac noir des ordures ménagères.

Les résultats du tri en 2017

Plus de 22 000 tonnes de déchets collectées

- près de 17 900 tonnes d'ordures ménagères (incinérées)
- près de 2 000 tonnes d'encombrants (en partie triés)
- plus de 950 tonnes de verre triés
- plus de 1 600 tonnes d'emballages ménagers triés

Que signifie ce sigle ?

Ce symbole signifie que l'objet ne doit pas être jeté dans les bacs de tri, ou d'ordures ménagères.



On le retrouve sur les déchets toxiques, comme les piles, ou les petits déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

jeux vidéos, télécommandes, téléphones...

Ces objets doivent être rapportés dans des lieux de collecte spécifiques.

LES COLLECTES SÉLECTIVES

Déchets	Modes de dépôt et collectes	Traitement
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)		
<p>Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.</p> <p>Gros électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, fours, machines à laver, TV, ordinateurs, imprimantes...</p> <p>Petits appareils : perceuses, téléphones, sèche-cheveux, jouets électriques...</p>	<p>Dépôt en magasin à l'achat d'un appareil neuf ou remise à la livraison.</p> <p>Dépôt à la déchetterie.</p> <p>S'il est réparable, don à une association, telle qu'Emmaüs, qui répare les appareils pour les revendre à bas prix.</p>	<p>Ces objets sont récupérés pour être dépollués, recyclés et éventuellement réutilisés.</p>
Ampoules	Dépôt dans les Lumibox des magasins qui les commercialisent.	
Piles et batteries	<p>Dépôt dans les magasins qui les commercialisent ou sont équipés d'espace de collecte « Ici, je recycle ».</p> <p>Dépôt au camion Planète.</p> <p>Dépôt dans les lieux publics équipés de boîtes destinées à leur récupération.</p>	
Cartouches d'imprimantes	<p>Dépôt dans les magasins équipés de récupérateurs de cartouches ou d'espace de collecte « Ici, je recycle ».</p> <p>Renvoi par systèmes de retour mis en place par certains fabricants.</p>	
Déchets de bricolage	Dépôt à la déchetterie.	
<p>Gravats issus du bricolage (restes de plaques de plâtre, ferrailles, bois...).</p>		
Huile de friture	Dépôt au camion Planète.	Des collecteurs spécialisés les récupèrent pour fabriquer des carburants.
<p>(ne pas déverser dans les toilettes ou l'évier car facteur de problèmes dans les réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées).</p>		

Déchets	Modes de dépôt et collectes	Traitement
Déchets toxiques ménagers Aérosols d'insecticides, décapants, peintures, solvants, détachants...	Dépôt au camion Planète.	Transport et élimination dans des conditions maximales de sécurité.
Véhicules		
Épaves	Véhicule roulant : dans une des casses agréées de Vitry (prise gratuite). Véhicule en panne : contactez le commissariat au 01 49 59 33 00	
Huiles de vidange et batteries de voiture	Dépôt chez votre garagiste.	
Pneus usagés	Repris par le garagiste ou le magasin lors de l'achat de pneus neufs.	Les pneus usés peuvent servir de revêtements de sol ou de combustibles dans les cimenteries.
Médicaments		
Médicaments périmés ou non utilisés	Dépôt dans les pharmacies.	Filière de récupération : collecte et traitement.
Seringues et lancettes à mettre sous contenants spécifiques (disponible en pharmacie ou au CMS).	Dépôt dans les pharmacies équipées ou au Centre municipal de santé.	
Textiles Vêtements, linge de maison, articles en cuir (sacs, chaussures...).	Dépôt dans les points d'apport volontaire textile. S'ils sont en état, donnez-les aux associations caritatives (Emmaüs, La Croix rouge, Secours Populaire...).	Vos objets usagés en cuir peuvent être recyclés ou réemployés.
Encombrants Objets volumineux : meubles, planches, objets, débris de chantier... Les objets encombrants ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou sur la voie publique.	Dépôt à la déchetterie. S'ils sont encore en état, don aux associations caritatives. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, prenez rendez-vous avec le service municipal des encombrants.	Les objets encombrants sont acheminés dans des centres privés.

LES LIEUX DE COLLECTES SPÉCIFIQUES

> **Espaces « Ici, je recycle »**

Certains magasins disposent d'espaces « Ici, je recycle » qui permettent de rapporter, téléphones mobiles, petits appareils, piles et cartouches d'imprimantes.

- Boulanger, Carrefour et Orange au Centre Commercial Quais d'Ivry.
- Carrefour Market (22 promenade Marat).
- Auchan (Kremlin-Bicêtre).
- Carrefour (Charenton-le-Pont et Villejuif).
- Conforama (Vitry-sur-Seine).
- Darty (Charenton-le-Pont et Vitry-sur-Seine).

www.eco-systemes.fr

> **Les Points d'apport volontaire textiles**

Trente conteneurs marrons gérés par des éco-organismes sont à votre disposition pour déposer vêtements, linge de maison et chaussures.

Ce geste permet de :

- diminuer les coûts de traitement à charge de la collectivité,
- créer des emplois pérennes pour des personnes en difficultés,
- valoriser des vêtements.

La carte des Points d'apport volontaire textiles est en ligne sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

> **Le camion Planète**

Les déchets ménagers toxiques peuvent être déposés au camion Planète : aérosols, piles, acides et bases, vernis, huiles de friture, cires, engrais, désherbants, détachants, diluants, détergents, produits d'entretien, soude caustique...

Des points de collectes spécifiques de ces déchets sont proposés plusieurs fois par mois.

i) Le camion Planète

Rue Gaston Monmousseau (face au Franprix)

1^{er} lundi du mois : 17h30 à 19h30

Avenue Danielle Casanova (face à la médiathèque)

2^e et 4^e vendredi du mois : 9h30 à 11h30

Placette des Fauconnières

2^e samedi du mois : 13h à 15h30

> **La déchetterie mobile communale**

Tous les déchets recyclables peuvent y être déposés : mobilier, électroménager, déchets verts, ferraille, bois...

i) Déchetterie communale

Parking rue Marcel Cachin

HORAIRES

Samedi de 10h à 19h30

Dimanche de 10h à 14h

CONDITIONS D'ACCÈS

Uniquement à destination des habitants d'Ivry. Présentation obligatoire des trois pièces suivantes à votre nom : carte grise, justificatif de domicile, pièce d'identité.

Collecte des encombrants

Réservée aux particuliers ne pouvant se déplacer.

Le service municipal des encombrants peut venir vous débarrasser de vos objets volumineux (meubles, literies, planches, électroménagers...), exceptés les gravats, les déchets verts, les déchets toxiques, la fonte et l'email.

i) Service Entretien des Espaces Publics

0 800 094 200

Service & appel gratuits

HORAIRES

Pour prendre rendez-vous

**Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30**

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h



URBANISME

D'ici 2030



construction de

7 600
logements

Ivry-Confluences : 5 500

Le plateau : 1 100

Gagarine-Truillot : 1 000

et plusieurs

**locaux d'activité,
bureaux, commerces
et espaces publics**

3 *opérations
d'aménagement
en cours*

- > Zac du plateau (2020)
- > Ivry Confluences (2030)
- > Gagarine-Truillot

Construction de :

3 nouveaux groupes
scolaires

1 collège (plateau)

3 crèches

3 équipements sportifs

et des équipements publics
de proximité

Une ville en mutation

La politique urbaine d'Ivry est ambitieuse : partout dans la ville, des opérations de rénovation ou de construction sont en cours ou à l'étude. Elles contribuent fortement à améliorer la qualité de vie dans les quartiers, en renforçant notamment le dynamisme économique et la présence des équipements publics.

LES ATOUTS D'IVRY

Notre ville bénéficie d'une situation géographique stratégique et d'un fort potentiel de développement urbain. Aux portes de Paris, Ivry est située au carrefour de nombreux axes de communication :

- à la confluence de la Seine et de la Marne,
- à proximité de l'A6, l'A4, l'A86 et du péri-phérique parisien,
- à 15 mn de l'aéroport d'Orly.

Plusieurs moyens de transport en commun desservent la ville : 2 arrêts de la ligne 7 du Métro, 1 du RER C et 16 stations Vélib'.

À venir : le Tram sur la RD 5 et le T Zen 5 sur la RD 19.

UNE POLITIQUE VOLONTAIRE

La maîtrise du foncier a permis à la ville de mettre en place plusieurs grands projets d'aménagement, tels que la ZAC du Plateau et Ivry Confluences.

Ivry a fait le choix d'un développement équilibré, pour promouvoir une ville dynamique et accueillante. Les différentes opérations s'attachent à respecter le tissu urbain et préserver le patrimoine bâti et environnemental. Leurs orientations favorisent l'équilibre entre logements, activités et équipements publics. Bien sûr, la construction de logements sociaux est au rendez-vous tout comme les programmes d'accession à la propriété à prix maîtrisés.

L'IMPACT DU TERRITOIRE GOSB

Le territoire permet d'avoir plus de poids dans les grands dossiers d'aménagement, de transport, de développement économique et social.

Il partage avec la ville une partie des compétences en matière d'aménagement, de développement économique, d'assainissement, de collecte de déchets etc.

Elle favorise également la cohérence territoriale et la conduite de projets mutualisés d'équipements nouveaux pour défendre un service public local toujours plus efficace.

DES OPÉRATIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Logements, bureaux, commerces, locaux d'activités, équipements publics...

Toutes les nouvelles constructions visent à l'excellence environnementale.

Les constructions BBC (Bâtiments à Basse Consommation) s'adaptent aux nouveaux besoins de la population tout en offrant un cadre de vie agréable.

Le même souci anime les opérations de rénovation : faire baisser la facture énergétique et réduire notre impact sur l'environnement.

Tous les projets urbains sont préparés en concertation avec les habitants et acteurs des quartiers.

Les grands projets urbains

Ivry poursuit son développement pour devenir une ville encore plus innovante, agréable et animée. Trois grands projets urbains engagent dès à présent la ville : Ivry Confluences, la ZAC du Plateau et le quartier Gagarine-Truillot.

Ivry Confluences

Cet ambitieux projet, qui prévoit 1,3 million de m² de construction, va transformer le quartier Ivry-Port au cours des 15 prochaines années. 5 500 logements vont être construits, dont 50 % de logements sociaux accessibles au plus grand nombre.

La livraison des réalisations de la première phase du projet comprend : 1 200 logements, des équipements publics, notamment l'école Rosalind Franklin, une crèche, des squares...

À la conquête des berges de Seine, Ivry Confluences s'inscrit dans une démarche durable et de mixité des usages avec pour priorité le bien-être des habitants et la maîtrise de la densité urbaine : habitations, activités économiques, commerces, espaces verts et équipements publics seront implantés en toute harmonie. Les quais seront réaménagés pour les déplacements non motorisés et un parc verra le jour.

Réalisations programmées

- 5 500 logements familiaux
- 2 300 logements pour d'autres publics (personnes âgées, travailleurs, étudiants...)
- 650 000 m² de locaux d'activités
- 10 000 m² de commerces et services
- 3 groupes scolaires
- 1 collège
- Des équipements publics (sportifs, sociaux, crèches...)
- Création de 22 ha d'espace public dont le futur parc des Confluences

Fin des travaux prévue en 2025



Nouveau square Toussaint Louverture dans le quartier Carnot-Vérolot © David Merle



Nouvelle cité OPH Ivry Émile Blin © David Merle

Zac du Plateau

La RD 5 qui relie la Porte de Choisy à Vitry, accueillera une voie de circulation dédiée aux tramways en 2020. Lancée autour de cet axe, cette opération de recomposition urbaine associe logements, bureaux et équipements publics.

Ouverte sur le quartier et la cité Pierre et Marie Curie, la ZAC du Plateau participe d'une transformation de l'entrée de ville, avec la qualification du Quartier parisien et de Châteaudun, et d'une partie du quartier Monmousseau. La ZAC accueille environ 1 000 logements, dont 50 % de sociaux et une partie des logements sont en accession à la propriété et à prix maîtrisés.

Plusieurs réalisations ont d'ores et déjà été livrées : le bâtiment du Ministère des finances, le mail Monique Maunoury, deux crèches, le groupe scolaire Rosa Parks et son équipement sportif, une résidence intergénérationnelle. La transformation de la Place du Général de Gaulle est achevée et la nouvelle centralité commerciale implantée.

Une démarche originale HQAC (haute qualité artistique et culturelle) accompagne les chantiers et offre une nouvelle forme d'implication pour les habitants.

Gagarine-Truillot

En pleine rénovation, le quartier Gagarine-Truillot a amorcé sa phase travaux dès l'année dernière avec le début de la réhabilitation Truillot. Le projet retenu dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine prévoit également la démolition de la cité Gagarine de 376 logements, la création de deux nouveaux accès à la Gare RER C, l'aménagement global de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), la création de commerces et d'équipements publics ainsi que la construction de 1 430 nouveaux logements dont plus de 400 sociaux. Ce projet d'envergure doit permettre de favoriser une mixité sociale et fonctionnelle dans ce quartier tout en le désenclavant via une reconnexion au Centre-Ville et aux quartiers alentours : Parmentier-Marat et Ivry-Port. L'année 2018 devrait être marquée par la fin du processus de relogement de la cité Gagarine (pour une démolition prévue début 2019), les travaux et la livraison des deux nouveaux accès à la gare RER C, la fin de la réhabilitation Truillot et le début des travaux sur l'îlot Pioline.

DÉMARCHES

Pour toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux), contacter le service renseignements d'urbanisme – droits des sols.

i) Service renseignements d'urbanisme – droit des sols

Centre administratif et technique
37 rue Saint-Just
01 49 60 27 60

HORAIRES

Lundi, mardi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h45
Mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 11h45

Dans tous les quartiers, de nombreuses autres opérations sont en projet

En cours de construction :

- le site Villars
- le site Robin/Thorez

En réflexion urbaine :

- le site Jules Ferry

Réalisations programmées ZAC Gagarine-Truillot

- 1 430 logements dont 30 % de logements sociaux
- 65 000 m² de bureaux / d'activités
- 2 000 m² de commerces
- 5 000 m² d'équipements publics, dont :
1 maison de quartier,
1 nouveau groupe scolaire,
1 gymnase et 1 crèche

Début des travaux : 2018

Fin des travaux prévue en 2028



Les nouveaux Vélib' © Alain Longeaud

7

lignes de bus

2

noctiliens



2 stations
de métro



1 gare
RER

(en cours de rénovation)

Bientôt **1** T Zen
et **1** Tramway

9,5 kms
d'itinéraires

cyclables

7 kms

de zone **20** et **30**

18 Stations

Vélib'
dès 2019



Les transports publics

Ivry bénéficie d'une bonne couverture en termes de transports en commun. De quoi « ouvrir » la ville aussi bien sur Paris que sur les autres villes du Département et de la Région.

LIGNES DE BUS

125 Porte d'Orléans - Maisons-Alfort, école vétérinaire.

132 Paris bibliothèque François Mitterrand - Vitry Moulin Vert.

180 Villejuif-Louis Aragon - Charenton Écoles.

182 Mairie d'Ivry – Villeneuve Triage RER.

183 Porte de Choisy – Orly Aéroport

323 Ivry Gambetta – Mairie d'Issy-les-Moulineaux.

325 Paris bibliothèque François Mitterrand - RER Château de Vincennes.

Noctiliens

> De 0h30 à 5h30

N 31 Paris Gare de Lyon - Aéroport d'Orly terminal Sud (passe par la RD 5 à Ivry)

N 133 Paris Gare de Lyon – Gare de Juvisy (arrêt avenue Danielle Casanova)

MÉTRO

Ligne 7

Stations : Pierre et Marie Curie - Mairie d'Ivry

Plan interactif du métro :

www.ratp.fr/plan-metro/

Plus de renseignements et plan interactif sur le site de la ville :

www.ivry94.fr

Consultez également :

www.vianavigo.com

Soutenez le prolongement de la ligne 10 du métro : www.lagrande10.fr

RER

Ligne C / Station : Gare d'Ivry

> Vers Paris

• Entre 7h et 9h : trains NORA, GOTA et KIVI
Fréquence : toutes les 6-7 minutes.

• Le reste de la journée : trains NORA et GOTA
Fréquence : toutes les 15 minutes.

> Vers Choisy-le-Roi

• Entre 7h et 9h : trains MONA, ROMI et DUFY
- Fréquence : toutes les 6-7 minutes.

• Le reste de la journée : trains MONA et ROMI
Fréquence : toutes les 15 minutes.

Pour plus d'informations sur les horaires et les perturbations, voir le site du Transilien SNCF : [lignes/RER-trains/RER C](http://lignes/RER-trains/RER-C)
www.transilien.com/lignes/rer-trains/rer-c
Ou suivre sur Twitter @RERC_SNCF

Encore plus de transports

Différents projets d'amélioration de la desserte d'Ivry sont en cours ou à l'étude :

- l'augmentation des arrêts du RER C en gare d'Ivry,
- l'arrivée du tramway T9 sur la RD 5 et du T Zen 5 sur Ivry Confluences,
- la requalification de la gare RER,
- le prolongement de la ligne 10 du métro jusqu'à la place Gambetta.

Plus d'informations sur le site de la ville : www.ivry94.fr



Nouvelle gare © SNCF Fabienne Couvert architecte

Se déplacer autrement

Ivry s'attache à développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière. Au-delà des bénéfices en termes de pollution, ces nouvelles pratiques contribuent à un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons et cyclistes.

L'AUTO-PARTAGE

Destiné à ceux qui ont besoin d'un véhicule de manière occasionnelle, l'auto-partage permet de louer une voiture pour une ou quelques heures, voire pour un week-end.

Les abonnés paient en fonction du temps et de la distance d'utilisation et n'ont pas à se soucier des coûts tels que l'essence, l'assurance, l'entretien...

La société Communauto propose aujourd'hui deux véhicules en libre-service à Ivry.

2 stations :

- Métro Mairie d'Ivry (sortie rue Marat)
- 41 avenue Danielle Casanova

HORAIRES

Tous les jours : 24h/24

TARIF

À partir de 1,5 €/h (sur abonnement).

Pour vous abonner à ce service, rendez-vous sur le site :

www.communauto.paris

Pour plus de renseignements :

www.ivry94.fr

Le covoiturage

Le covoiturage consiste à partager une voiture afin de mutualiser les coûts de déplacement.

- Pour les déplacements quotidiens domicile/travail, le Conseil Départemental du Val-de-Marne a créé un site internet dédié. Il permet de mettre en relation les personnes ayant des places libres dans leur voiture avec celles cherchant un siège sur un trajet similaire. www.covoiturage94.fr
- Dans le même objectif, la SNCF propose un site internet pour des trajets quotidiens en lien avec les gares RER : www.idvroom.com
- Le site www.blablacar.fr est adapté aux déplacements plus occasionnels en France ou en Europe.

LA LOCATION DE PARTICULIERS À PARTICULIERS

pour utiliser ou louer un véhicule de manière occasionnelle, vous pouvez également utiliser les plateformes de locations entre particuliers : Drivy, Ouicar, Koolicar etc.



Auto-Partage © Frédéric Iriarte

} 1 voiture en auto-partage équivaut à 9 voitures privées et 8 places de stationnement.

Les circulations actives

La ville d'Ivry développe progressivement son réseau cyclable et ses voies en zone 30 à l'occasion notamment des opérations de requalification de voiries départementales ou communales.

VÉLIB'

Ces vélos en libre-service ont déjà séduit les Ivryens. Des abonnements, à prix modiques, sont proposés à l'année ainsi que des tickets à la journée ou à la semaine. Pour tout savoir sur le fonctionnement de ce service et les tarifs, reportez vous au site officiel de Vélib' :

www.velib-metropole.fr

18 stations Vélib' sont implantées à Ivry dès 2019. Leur carte est disponible en ligne sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LES PISTES CYCLABLES ET ZONES 30

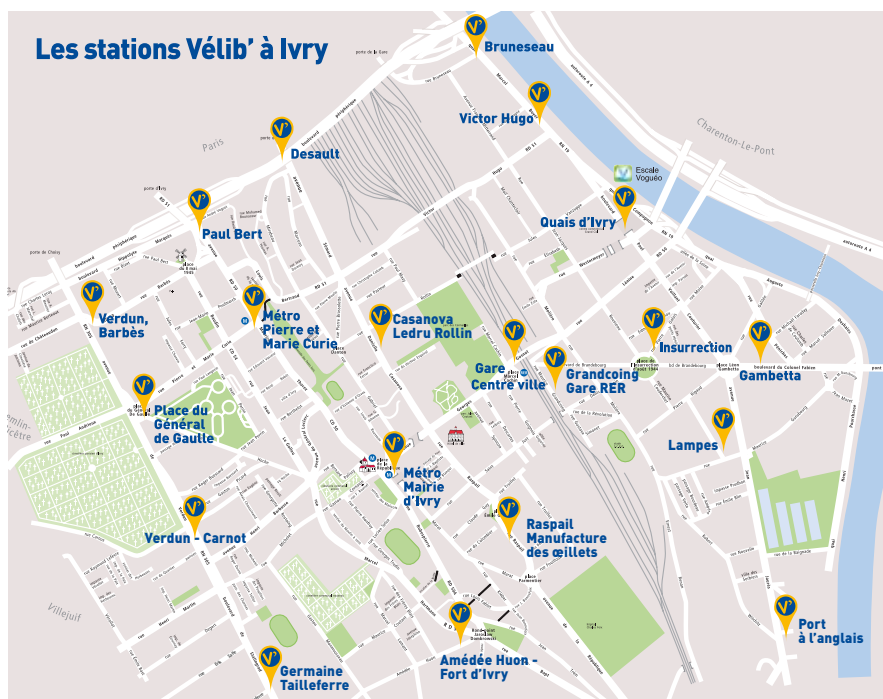
De nombreuses pistes cyclables ont déjà été créés en partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne. La poursuite de leur déploiement est intégrée dans les projets urbains, tout comme celle des zones 30.

Ce meilleur partage de l'espace public est une priorité, à l'instar de la place qui sera redonnée aux piétons le long de la Seine avec Ivry Confluences.

Des doubles sens, cycliste au feu ont été créés afin de faciliter les déplacements à vélo. Des zones de rencontre limitées à 20 km/h sont développées pour apaiser la circulation dans les secteurs résidentiels.

La carte des pistes cyclables est en ligne sur le site de la ville : www.ivry94.fr

Les stations Vélib' à Ivry



Le stationnement

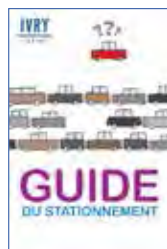
TARIFICATION HORAIRE

Le stationnement comporte trois types de zones payantes : la couleur de la voie est indiquée sur l'horodateur.

- Des horodateurs acceptant la carte bleue ont été mis en place dans chaque quartiers. **Plan consultable sur le site de la ville : www.ivry94.fr**
- Vous pouvez également régler votre stationnement par smartphone ou internet via le site ou l'application mobile **PayByPhone**.



TARIFS					
	VOIE ORANGE Courte durée À proximité des commerces Stationnement limité à 2 heures 30	VOIE VERTE Longue durée Stationnement limité à 24 heures 30		VOIE BEIGE Très longue durée Stationnement limité à 7 jours consécutifs	
Minimum	18 min : 0,30 €	20 min : 0,30 €		20 min : 0,30 €	
1h	1,50 €	1,20 €		1,20 €	
2h	3 €	2,40 €		2,40 €	
½ journée			Stationnement Résidentiel	5 €	
Journée		4 €	1,70 €	10 €	Stationnement Résidentiel
Semaine		17 €	7,20 €	20 €	4 €
Mois			28 €		15 €



Le guide et la carte du stationnement sont disponibles dans les accueils de la ville et en téléchargement sur le site de la ville : www.ivry94.fr

Personnes en situation de handicap

Votre véhicule doit présenter de façon visible, côté trottoir, une carte attestant votre handicap.

Gratuité : carte européenne, carte mobilité inclusion et de priorité.

Emplacements réservés : cartes européennes et mobilité inclusion.

LA CARTE « RÉSIDENT »

Pour obtenir la carte « résident », vous devez fournir les justificatifs suivants :

- votre nom et prénom ;
- vos coordonnées postales et téléphoniques ;
- copie de la carte grise du véhicule à votre nom ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les habitants (pour plus de détail sur les justificatifs acceptés et le cas des personnes hébergées, consultez le site Internet de la ville ou appelez le numéro dédié) ;
- copie d'un justificatif prouvant l'emploi de dix salariés maximum pour les entreprises (dernière déclaration sociale nominative (DSN) précisant le nombre de salariés).

Envoyez le dossier par courrier à la mairie d'Ivry accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public Ivry à l'adresse ci-dessous :

i) **Mairie d'Ivry**

Service Déplacements-Stationnement
Esplanade Georges Marrane
01 72 04 65 00

Ou faites votre demande en ligne via le formulaire sur le site Internet de la ville, rubrique « stationnement ».

Aucun dossier déposé en main propre aux accueils de la mairie ne sera accepté.

Tarif de la carte résident : 10 €

Vous recevrez votre carte « résident » sous 15 jours : elle mentionne le secteur résidentiel et l'immatriculation du véhicule.

LE FORFAIT RÉSIDENT MENSUEL

Le forfait résident mensuel est disponible au parking Marat (achat jusqu'à trois mois de validité). Les paiements en espèces ou par chèque sont acceptés sur présentation de la carte « résident ».

LES PARKINGS

i) **Parking Marat : 330 places**

11 rue Marat
01 46 58 70 11

HORAIRES

Du lundi au samedi : 8h à 20h

i) **Parking Général de Gaulle : 140 places** 95 bis rue Hoche

HORAIRES

Du lundi au samedi de 8h30 à 22h

Dimanche et jours fériés de 8h30 à 13h

TARIFS

Tarification horaire :

Jusqu'à 2h = 0,30 € le ¼ d'heure

De 2 à 5h = 0,40 € le ¼ d'heure

De 5 à 6h = 0,20 € le ¼ d'heure

24h = 8 €

Abonnés (accès 24h/24) :

Résidents : 45 €/mois, 130 €/trimestre

ou 472,50 €/an

Non résidents : 65 €/mois, 190 €/trimestre

ou 682,50 €/an

i) **Parking centre commercial**

Quais d'Ivry : 2 600 places

Rue Lénine et boulevard Paul Vaillant-Couturier
Gratuit

HORAIRES

Tous les jours : 9h à 22h

i) **Parking Quai d'Ivry : 900 places**

5 rue François Mitterrand

TARIF

Paiement au quart d'heure

15 min = 0,50 € / 30 min = 1 €

45 min = 1,50 € / 1h = 2 €

i) **Parkings de l'OPH**

Pour libérer l'espace public, la ville propose le stationnement, y compris des non locataires, dans les parkings de l'OPH.

LOCALISATION ET TARIFS

01 49 59 31 00

Des dispositifs existent pour les professionnels ayant besoins de stationnements particuliers, pour plus d'informations consultez le site internet ou appelez au 01 78 04 65 00.



DÉ MAR CHES



*agents d'accueil
reçoivent
près de*

80 000
*usagers
par an*



salles accueillent

près de **650**
*événements
par an*

230



*mariages célébrés
chaque année*

État-Civil

La mairie est chargée par l'État d'enregistrer et de conserver les actes d'état civil pour les évènements survenus sur le territoire de la commune : naissances, mariages, décès. Elle délivre aussi des documents administratifs officiels : copies d'actes d'état civil, livret de famille...

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Toute naissance doit être déclarée dans les cinq jours auprès de la mairie du lieu de naissance.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Certificat du médecin ou de la sage-femme
- Pièce d'identité du déclarant
- Déclaration conjointe de choix de nom (facultative)
- Livret de famille délivré lors du mariage ou de la naissance du premier enfant du couple

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance peut être faite par les parents avant la naissance de l'enfant, sur présentation des pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

Après la naissance, la filiation maternelle est établie automatiquement dès lors que la mère figure dans l'acte de naissance.

La reconnaissance par les deux parents peut être simultanée ou successive : pour le père, elle peut se faire au moment de la déclaration de naissance ou après celle-ci.

i Service des Affaires civiles

Centre administratif Jules Coutant
Esplanade Georges Marrane
(derrière l'Hôtel de ville) - 01 49 60 29 70

HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 11h45
et 13h30 à 17h15

Judi : 8h30 à 11h45 (fermé l'après midi)

Vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Samedi : de 9h à 11h45

(sauf veille de fête ainsi qu'en juillet et août)

Secteur naissance : 01 49 60 28 81

LIVRET DE FAMILLE

Le livret de famille est établi par un officier de l'état civil et remis :

- aux époux lors de la célébration du mariage,
- aux parents lors de la naissance du premier enfant.

À l'occasion de chaque évènement familial (naissance, mariage, décès, divorce...), la mise à jour du livret par un officier d'état civil est obligatoire.

COPIES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Ces copies d'actes d'état civil ne concernent que les évènements ayant eu lieu à Ivry-sur-Seine.

Les actes de naissance et de mariage sont délivrés sur présentation d'une pièce d'identité à leur nom :

- aux intéressés majeurs,
- à leurs ascendants et descendants majeurs.

Les actes de décès sont délivrés à la demande de toute personne.

Il est possible de demander des copies des actes d'état civil par correspondance (en précisant la filiation) ou via le site Internet de la ville : www.ivry94.fr

L'acte demandé sera adressé par courrier postal.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

La déclaration de décès doit être faite obligatoirement dans les 24 heures qui suivent la mort, à la mairie du lieu de décès. Toute personne peut effectuer cette déclaration.

Les entreprises de pompes funèbres peuvent se charger des démarches.

Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite par l'établissement.

En cas de décès au domicile, le déclarant devra se munir obligatoirement du certificat du médecin qui aura constaté la mort, ainsi que du livret de famille du défunt et d'une pièce d'identité.

NB : les familles qui ne souhaiteraient pas voir mentionner le nom de leur défunt dans le journal municipal Ivry ma ville sont invitées à le signaler auprès de l'état civil, secteur décès.

i) Service des Affaires civiles

Voir p. 138

Secteur décès : 01 49 60 28 83

La nuit, le week-end et les jours fériés : s'adresser à un opérateur funéraire

CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Le certificat d'hérédité peut être demandé en mairie uniquement :

- par le conjoint survivant ou les descendants directs en première ligne,
- en cas de successions simples,
- si le défunt est de nationalité française.

La mairie ne peut pas délivrer de certificat d'hérédité dans le cas :

- de successions complexes (plusieurs unions du défunt, enfants mineurs, défunt sous tutelle...),
- en présence de testament, de contrat de mariage, de propriété foncière,
- lorsque les sommes en cause dépassent 5 335 €.

i) Service des Affaires civiles

Voir p. 138

Secteur décès : 01 49 60 28 83

MARIAGE CIVIL

Pour se marier à Ivry-sur-Seine, au moins un des futurs époux doit y résider ou y avoir au moins un de ses parents (père ou mère uniquement).

Le dossier à remplir et la liste des pièces nécessaires sont disponibles au guichet du service. Le dossier complété ne peut être déposé que sur rendez-vous.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune, le Pacs est enregistré en mairie. Le dossier et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur Internet. Le dossier complet ne peut être déposé que sur rendez-vous.

Les Ivryens pacsés peuvent demander l'organisation d'une cérémonie symbolique, célébrée par un élu en mairie.

NOCES D'OR OU DE DIAMANT

Pour fêter noces d'or ou de diamant (respectivement 50 et 60 ans de mariage), une cérémonie familiale présidée par le maire ou un conseiller municipal peut être organisée.

CERTIFICAT D'UNION LIBRE OU DE VIE COMMUNE

Pour bénéficier de certains avantages des couples mariés, un certificat d'union libre peut être utile.

Les personnes vivant ensemble sans être en couple peuvent obtenir un certificat de vie commune.

La présence des deux intéressés est obligatoire.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Pièce d'identité des deux personnes
- Justificatif de domicile

PARRAINAGE CIVIL

Le parrainage républicain est un acte symbolique qui n'a pas de valeur légale.

À Ivry, une cérémonie présidée par le maire ou un conseiller municipal est proposée.

i) Service des Affaires civiles

Voir p. 138

Secteur mariage : 01 49 60 28 82

Autres démarches

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Le dépôt des dossiers se fait sur rendez-vous auprès du service des affaires civiles après avoir rempli et téléchargé une pré-demande sur internet (lien sur le site de la ville).

Prenez rendez-vous en ligne sur le site de la ville :
www.ivry94.fr

Le retrait des documents s'effectue au guichet sans rendez-vous.

Carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est établie en préfecture, mais la demande peut être déposée dans n'importe quelle mairie.

DURÉE DE VALIDITÉ

- Pour les adultes (cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004) : 15 ans.
- Pour les personnes mineures : 10 ans.

TARIF

Gratuit sauf en cas de renouvellement pour perte ou vol.

Passeport

Le passeport est établi en préfecture, mais la demande peut être déposée dans n'importe quelle mairie.

DURÉE DE VALIDITÉ

- Pour les adultes : 10 ans.
- Pour les personnes mineures : 5 ans.

TARIF

Timbre fiscal d'une valeur de :

- 86 € pour les majeurs
- 42 € pour les mineurs de + de 15 ans
- 17 € pour les mineurs de – de 15 ans

Attention

Les pièces à fournir varient en fonction de votre situation : renseignez-vous auprès du service des Affaires civiles.

Pendant les vacances d'été, les délais d'obtention peuvent atteindre plusieurs semaines.

La liste des documents à fournir est en ligne sur le site de la ville www.ivry94.fr

Pour faciliter l'ensemble de vos démarches avec la ville, pensez à créer votre espace personnel dans monespace.ivry94.fr

i) Service des Affaires civiles

Voir p. 138

Carte d'identité, passeports, attestation d'accueil : 01 49 60 29 20

ATTESTATIONS D'ACCUEIL

La personne qui souhaite accueillir un ressortissant étranger pour moins de trois mois (visa touristique), doit demander une attestation d'accueil à la mairie de son domicile.

L'attestation d'accueil est :

- exigée pour tous les ressortissants étrangers, y compris ceux des pays dispensés du visa de court séjour ;
- inutile pour les ressortissants des états membres de la Communauté européenne, de l'espace économique européen, de Suisse, Andorre et Monaco.

L'attestation d'accueil peut être réclamée par les autorités consulaires pour l'obtention d'un visa, et est exigée en dehors de l'espace Schengen.

TARIF

Timbres fiscaux : 30 €

RECENSEMENT DES JEUNES

Le recensement est obligatoire :

- dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire des filles et garçons de nationalité française,
- ou suite à l'acquisition de la nationalité française avant l'âge de 25 ans.

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours publics (CAP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Livret de famille (ou extrait de naissance)

Cette démarche peut être effectuée en ligne sur le site :

<http://www.service-public.fr>

et à travers votre espace personnel dans monespace.ivry94.fr

CERTIFICATION CONFORME

Cette certification est réservée exclusivement aux documents écrits en français, destinés à des administrations étrangères.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Original et photocopie du document

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Elle atteste l'authenticité de la signature d'un acte sous seing privé.

La signature de l'intéressé qui doit habiter ou travailler à Ivry-sur-Seine, s'effectue au guichet en présence d'un officier public.

La légalisation de signature est refusée si :

- l'écrit est susceptible de porter préjudice à un tiers,
- la signature est apposée sur une feuille blanche,
- le texte porte atteinte aux bonnes mœurs.

À NOTER

Pour des actes médicaux, s'adresser à la DDASS.

Pour les actes à caractère commercial ou industriel, s'adresser à la Chambre de commerce et d'industrie.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Original de l'acte sous seing privé
- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile

CERTIFICAT DE VIE

Pour bénéficier de certaines prestations, on peut vous demander de prouver que le bénéficiaire est vivant. Pour établir un certificat de vie, la présence de la personne est obligatoire.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Pièce d'identité et justificatif de domicile

Service des Affaires civiles

Voir p. 138

Attestation d'accueil : 01 49 60 29 20

Autres démarches : 01 72 04 64 02

Élections

Voter, c'est influencer sur la vie de votre commune, de votre région mais aussi de votre pays et de l'Europe. Pour exercer ce droit, inscrivez-vous sur les listes électorales.

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

L'inscription s'effectue à la mairie ou par courrier avant le 31 décembre pour pouvoir voter à partir du 1^{er} mars de l'année suivante. Seuls les jeunes qui atteignent la majorité entre le 1^{er} mars et la veille d'un scrutin peuvent être inscrits jusqu'à dix jours avant l'élection.

Cette inscription s'adresse aux personnes :

- ayant déménagé au cours de l'année,
- de plus de 18 ans mais n'ayant jamais été inscrites.

Les jeunes qui atteignent 18 ans sont inscrits d'office, suite au recensement, mais sont invités à le vérifier (par appel téléphonique).

Les ressortissants des 27 pays de l'Union européenne établis en France sont également invités à s'inscrire pour voter aux élections municipales et européennes.

DOCUMENT À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
 - Pour les étrangers originaires de la communauté européenne : carte de résident en cours de validité
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur
- ou
- Attestation d'hébergement signée par la personne qui vous accueille + copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom + un document prouvant votre adresse (courrier...).

Bureaux de vote

À Ivry, les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 20h.

La sectorisation des bureaux de vote est régulièrement modifiée. La liste actualisée est en ligne sur www.Ivry94.fr

i) Service des affaires civiles

Voir p. 138

Secteur élections : 01 49 60 29 71

Cette démarche peut être effectuée en ligne sur le site :

<http://www.service-public.fr>

Attention : si vous avez déménagé en cours d'année mais habitez toujours à Ivry, faites actualiser votre inscription sur les listes électorales (changement de bureau de vote possible, risque de radiation).

VOTE PAR PROCURATION

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à une personne (mandataire) qui votera à votre place. Ce mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la commune où vous résidez. La procuration est à remplir au commissariat de police ou au tribunal d'instance.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Votre pièce d'identité
- Le/les nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance du mandataire ainsi que son adresse

i) Commissariat de police

Place Marcel Cachin

01 49 59 33 00

i) Tribunal d'instance

Place Marcel Cachin

01 45 15 22 88

Pour faciliter les démarches, le formulaire cerfa n°14952*01 peut être préalablement téléchargé sur le site de la ville :

www.Ivry94.fr

Le Robespierre et ses salles à louer

Le Robespierre, c'est 5 salles, à une minute du métro « Mairie d'Ivry », situé 2 rue Robespierre, dans une ancienne école d'apprentissage.

COMMENT LOUER UNE SALLE ?

Adressez un courrier ou un e-mail au maire d'Ivry, en indiquant :

- la date et la nature de l'évènement,
- le numéro de la salle désirée,
- le nombre de personnes prévues,
- vos coordonnées.

Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne sur le site de la ville :
www.ivry94.fr

DES SALLES POUR LES IVRYENS

Le Robespierre propose cinq salles de tailles différentes à la location, à une minute du métro « Mairie d'Ivry » et du Parking Marat.

Au RDC : deux salles de 78 m² et 109 m².

Au 1^{er} niveau : une salle de 480 m².

Au 2^e étage, deux salles de 69 m² et 177 m².

La capacité totale des 5 salles est de 1 000 m² et peut accueillir 690 personnes.

Trois créneaux horaires sont proposés : 9h à 18h, 14h à minuit, 18h à 3h du matin.

L'ÉQUIPEMENT DES SALLES

Chaque salle dispose d'un office équipé d'un four de réchauffage (cuisine interdite), d'un réfrigérateur, d'une table de travail et d'un point d'eau.

Le prix de la location inclut :

- le prêt de tables et de chaises à installer puis à ranger dans le local de stockage après nettoyage ;
- la présence d'un agent de sécurité (SSIAP) pour veiller à la tranquillité du lieu et au respect des horaires d'utilisation ;
- la mise à disposition de matériel d'entretien (balais, pelles, seaux...) pour que la salle soit rendue propre.

Une caution est demandée et un état des lieux est réalisé avant et après la réception.

L'Espace Robespierre est fermé en août.



Réservé en priorité aux Ivryens



Le Robespierre

2 rue Robespierre

01 43 90 25 15 ou 01 43 90 25 16

TARIFS

Salles	Habitant d'Ivry	Tarif pour une entreprise, autres organismes et particuliers non-résidents	Heure supplémentaire
Salle 1	254 euros	508 euros	36 €/h
Salle 2	330 euros	660 euros	36 €/h
Salle 3	770 euros	1 540 euros	54 €/h
Salle 4	254 euros	508 euros	36 €/h
Salle 5	456 euros	912 euros	54 €/h

Les salles municipales

Les occasions ne manquent pas pour se réunir en famille, entre amis, le temps d'une journée. Encore faut-il savoir où ? Votre logement ne suffit parfois plus ; la location de salle est alors la solution adaptée pour remédier à ce problème.

Les salles Raspail, Voltaire, Louis Bertrand et Michelet sont maintenant proposées à la location.

COMMENT LOUER UNE SALLE ?

Adressez un courrier ou un e-mail au maire d'Ivry, en indiquant :

- la date et la nature de l'évènement,
- la salle désirée,
- le nombre de personnes prévues,
- vos coordonnées.

Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne sur le site de la ville :
www.ivry94.fr

DES SALLES POUR LES ANNIVERSAIRES D'ENFANTS !

Ces salles à petits prix seront mises à disposition les mercredis et samedis après-midi (12h-18h) pour les goûters d'anniversaire ou autres évènements.

L'ÉQUIPEMENT DES SALLES

Chaque salle dispose de tables et de chaises à installer puis à ranger et la mise à disposition de matériel d'entretien (balais, pelles, seaux...) pour que la salle soit rendue propre.

Une caution est demandée et un état des lieux est réalisé avant et après la réception.

La location de ces salles est réservée aux Ivryens.

 **Les salles municipales**

01 43 90 25 15 ou 01 43 90 25 16

TARIFS

Salles	Tarif location	Tarif caution
Voltaire	150 euros	300 euros
Michelet	150 euros	300 euros
Louis Bertrand	150 euros	300 euros
Raspail	150 euros	300 euros

INFORMATIONS



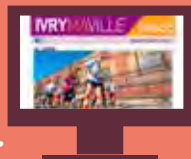
1
magazine
municipal mensuel
« Ivry ma ville »

Actions et
coopérations
internationales



- Dianguiré (Mali)
- Le sahara Occidental
- Brandenburg sur Havel (Allemagne)
- Jifna et Jalazone (Palestine)
- Lisa (Cuba)
- Krasnaïa Presnia (Russie)

1
newsletter
hebdomadaire



Des lieux d'information
et de participation

1
portail web citoyen

Les lieux d'information et de participation citoyenne

La ville a créé l'Espace Gérard-Philippe afin de permettre aux Ivryens de s'informer et de comprendre les évolutions de la ville et les choix politiques qui influent sur leur quotidien... et leur avenir !

Berceau de la coopérative citoyenne, il est un lieu d'échange et de participation à la vie de la ville, ses engagements, ses mutations.

L'ESPACE GÉRARD-PHILIPPE

Dédié à la participation citoyenne et à la connaissance d'Ivry, l'Espace Gérard-Philippe, est le lieu de convergences des démarches de démocratie de proximité et de concertations initiées dans la ville.

Cet équipement a pour vocation d'informer sur l'ensemble des projets municipaux. En donnant au plus grand nombre des clés de lecture et de compréhension des enjeux du territoire, il œuvre à ce que chacun puisse participer à la vie locale et aux réunions publiques.

Fidèle à sa vocation d'éducation populaire, il propose un programme d'expositions sur des thèmes variés et des actions pédagogiques spécifiques au jeune public : les enfants des classes et accueils de loisirs y découvrent la ville et la citoyenneté.

i **Espace Gérard-Philippe**
Centre Jeanne Hachette

<http://espacegerardphilippe.ivry94.fr>

Place Gérard-Philippe
(Rue Raspail à hauteur de l'hôtel de ville)
01 72 04 64 40
espacegerardphilippe@ivry94.fr

HORAIRES

Mardi et vendredi : 11h à 17h30

Mercredi et jeudi : 11h à 12h30
et 13h30 à 17h30

1^{er} et 3^e samedi du mois : 11h à 17h

DÉCOUVERTE DE LA VILLE AUTREMENT

> Visites en car

En présence de l'élu de quartier, partez à la découverte de la ville et plus particulièrement de votre quartier au départ de votre maison de quartier pour arriver à l'espace Gérard-Philippe. Cette visite pourra être précédée ou suivie d'une balade pédestre dans le quartier concerné (lors de la livraison de nouveaux logements ou dans le cadre d'un projet d'une maison de quartier).

(Deux à trois fois par an, le samedi matin de 9h30 à 12h).

> Accueil des nouveaux habitants

Réservé aux nouveaux habitants.

Une fois par an, pendant « Ivry en Fête », les nouveaux habitants sont conviés à une matinée d'accueil afin de leur souhaiter la bienvenue et de leur faire découvrir la ville. Déroulé : accueil autour d'un petit-déjeuner, puis visite de la ville en car en présence de l'élu en charge du développement urbain. Rencontre avec le Maire et les élus à l'issue de la visite. Remise d'un livret de bienvenue.

Toutes ces initiatives sont gratuites.

Inscription par email ou par téléphone auprès de l'Espace Gérard-Philippe.

LE SERVICE ARCHIVES-PATRIMOINE

Accessible à tous, le fonds des Archives municipales permet de faire des recherches généalogiques, d'étudier l'évolution de la ville, de s'intéresser à l'histoire d'une rue, d'un édifice, d'un évènement local. Plans, documents iconographiques et collections de presse sont consultables en salle de lecture. Les recherches peuvent également se faire à distance. Des brochures sur le patrimoine de la ville sont à la disposition des usagers.

Le service Archives-Patrimoine fait connaître les différentes facettes de l'histoire d'Ivry-sur-Seine par des expositions. Il organise les Journées du Patrimoine et participe à la Semaine de la Mémoire. Il contribue à la dénomination des voies et espaces publics. Il accueille des groupes scolaires.

i) Service Archives-Patrimoine

Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane

01 49 60 25 63

contactarchives@ivry94.fr

HORAIRES

Du lundi au mercredi : 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Le secteur documentation

Le service documentation de la ville ouvre ses portes au public une demi-journée par semaine. Sur place, on peut consulter le Journal Officiel et les ouvrages destinés à la formation aux concours de la fonction publique.

i) Secteur documentation

01 49 60 24 43

HORAIRES

Mercredi : 14h à 17h

LE CABINET DE CURIOSITÉS

Aménagé dans un ancien abri de la Seconde Guerre mondiale situé dans l'hôtel de ville, le Cabinet de curiosités présente de mini-expositions gratuites ouvertes à tous. Un site de valorisation des archives prolonge ces visites et offre de nombreux contenus sur le patrimoine ivryen.

<http://cabinetdecurosites.ivry94.fr>

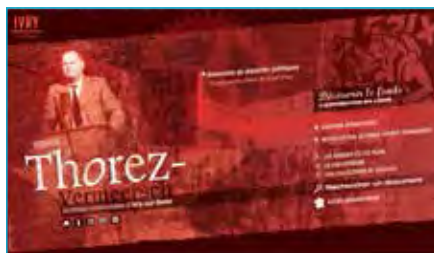
Le cabinet de curiosités est ouvert aux heures d'ouverture du service Archives-Patrimoine.



LE FONDS THOREZ-VERMEERSCH

Ce fonds rassemble des documents, livres et objets ayant appartenu à Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste français et député d'Ivry (1932-1964). Un site internet donne accès à ce fonds exceptionnel.

www.fonds-thorez.ivry94.fr



LE MÉMORIAL D'IVRY

Le mémorial d'Ivry rassemble des éléments biographiques sur chacun des 1 800 Ivryens morts pendant la Première Guerre mondiale. À partir d'archives municipales, publiques et familiales, des bénévoles retracent le parcours des soldats au cours d'ateliers mensuels ouverts à tous.

www.memorial.ivry94.fr

International et coopération décentralisée

Ivry-sur-Seine, ville messagère de la paix, est engagée depuis plusieurs années par ses coopérations internationales, par ses actions de solidarité, pour la défense des droits de l'Homme, l'autodétermination des peuples et pour une paix juste et durable dans le monde.

Les projets de solidarité internationale se font sur le mode de la coopération entre politique publique et engagements citoyens. Cette implication de la société civile permet la réussite des projets de solidarité et de soutien aux populations vulnérables en combinant nos forces.

Par les actions de coopération internationale et les jumelages, la ville d'Ivry-sur-Seine et ses partenaires internationaux cherchent à renforcer la culture de la paix et la solidarité internationale en associant les habitants à l'ensemble des projets existants.

CHARTRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2005, Ivry a adopté cette charte inscrivant les relations de coopération entre les partenaires sur des principes d'égalité, de solidarité et de réciprocité. Elle se décline en différents projets de coopération dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation et de la santé. La ville est également signataire de la charte de partenariat national avec l'Unesco.

LES ACTIONS DE COOPÉRATION

Dianguiré (Mali) - Coopération depuis 2005
Nos engagements : adduction à l'eau potable, sensibilisation à l'hygiène de l'eau et de la santé, développement des projets de maraîchage et co-construction d'une carte géographique de la commune de Dianguiré.

Le sahara Occidental

Engagement politique et humanitaire

2016, Nomination de Naâma Asfari, citoyen d'honneur d'Ivry-sur-Seine.

2008-2017, accueil chaque année durant un mois de six enfants sahraouis du camp de réfugiés de la région de Tindouf, situé à l'extrême sud-est de l'Algérie.

Brandenburg sur Havel (Allemagne)

Jumelage depuis 1963

Nos coopérations : séjours jeunesse, voyages sportifs, échanges culturels et musicaux.

Jifna et Jalazone (Palestine)

Coopération depuis 2012

2009, Nomination de Marwan Barghouti, citoyen d'honneur d'Ivry-sur-Seine.

Nos engagements : accueil des jeunes, soutien à la scolarisation, cours de français et promotion de la culture.

Lisa (Cuba) – Coopérations depuis 1997

Nos coopérations : aide humanitaire, développement urbain, échanges artistiques et séjours jeunesse.

Festival des Solidarités Internationales (FDSI)

Organisé chaque année en novembre, le Festival des Solidarités est un temps fort de mobilisation pour les associations Ivryennes. Il vise à sensibiliser le grand public sur les questions de solidarité internationale, permet de favoriser l'échange entre acteurs (associatifs et/ou municipaux) et d'inciter les habitants à l'engagement.

Plus d'information en ligne sur le site de la ville : www.ivry94.fr

i Secteur Relations internationales

01 49 60 24 53

L'actualité de la ville

Pour s'informer, différentes publications sont disponibles ainsi que le site internet : une mine d'informations pour tout savoir sur l'actualité d'Ivry et de ses quartiers.



LE MENSUEL IVRY MA VILLE

Tous les mois, le magazine municipal d'Ivry fait le point sur les projets de la ville, tout comme son actualité. Chaque numéro propose des dossiers spéciaux sur des thèmes chers aux

Ivryens. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres, il est aussi disponible dans les lieux publics municipaux.

IVRY MA VILLE HEBDO

Tous les mercredis, cette newsletter rend compte de l'actualité de la semaine, de ce qui s'est passé près de chez vous, des rendez-vous à ne pas manquer, des résultats sportifs...

L'idéal pour tout savoir : une entreprise qui s'installe, un resto qui ouvre, les menus de la cantine, les travaux dans la ville...

Pour la recevoir gratuitement par email, il suffit de s'abonner sur le site de la ville : www.ivry94.fr

LE SITE INTERNET DE LA VILLE : www.ivry94.fr



Plus qu'un site internet, il s'agit d'un véritable portail citoyen, abritant les minis-sites des grands équipements culturels de la ville. Les grands enjeux municipaux y sont présentés, notamment à travers l'information autour des grands chantiers de la ville et des projets proposés à la concertation.

À la une, vous trouverez l'actualité de la ville, le programme du cinéma Le Luxy, l'agenda des rencontres et événements, les services médicaux de garde... Très pratique, le plan interactif de la ville vous permet de vous situer et de retrouver rues, équipements et moyens de transport disponibles. La carte des travaux vous est aussi très utile pour anticiper vos déplacements.

Rubrique par rubrique, le site délivre des informations sur toutes les thématiques de la ville.

Le Kiosque regorge d'archives, notamment les anciens numéros du mensuel « Ivry ma ville » et des journaux de quartiers, des documents à télécharger... Vous pourrez également consulter une photothèque et une vidéothèque.

De nombreuses démarches peuvent être effectuées en ligne, ainsi que le télépaiement de vos factures.

LA VILLE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC :



twitter.com/mairieivry



www.facebook.com/ivry94



www.instagram.com/ivrymaville94/



Adresses utiles

Mairie d'Ivry-Sur-Seine
Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-Sur-Seine Cedex
01 49 60 25 08

> Caisse d'allocations familiales (Caf)

2 voie Félix Eboué
94033 Créteil Cedex
08 10 25 94 10
(0,078 € par appel puis 0,028 € par min (heure pleine) ou 0,014 € par min (heure creuse) depuis un poste fixe)
www.caf.fr

> Maison des syndicats

11 rue des archives
94000 Créteil

> Conseil Départemental du Val-de-Marne

Hôtel du département
121 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tél. 39 94
www.cg94.fr

> Conseil régional d'Île-de-France

2 rue Simone Veil
75007 Paris
01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr

Impôts

> Centre des finances publiques d'Ivry-sur-Seine

94-96 avenue Victor Hugo
01 56 20 52 40

> Trésor Public

94-96 avenue Victor Hugo
01 46 72 78 71

> Sécurité Sociale Caisse Primaire d'Assurance Maladie

124-126 boulevard de Stalingrad
0811 70 36 46
www.ameli.fr

> Préfecture du Val-de-Marne

21-29 avenue du Général de Gaulle,
94038 Créteil Cedex
01 49 56 60 00
Serveur Vocal 7j/7 : 01 49 56 60 60
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

> Justice

Tribunal d'Instance
Place Marcel Cachin
01 45 15 22 88

> Conseil des prud'hommes

9 rue Thomas Edison
94010 Créteil Cedex
01 42 07 00 04

La Poste

Tél. Indigo 36 31

> Bureau principal

134 avenue Danielle Casanova

> Bureau de poste Ivry-Plateau

168 boulevard de Stalingrad

> Bureau de poste Petit-Ivry

71 bis avenue Maurice Thorez

> Bureau de poste Ivry-Port

60 boulevard Paul Vaillant-Couturier

Cimetières communaux

> Cimetière ancien

Rue Bernard Palissy

(derrière l'église Saint-Pierre-Saint-Paul)

> Cimetière nouveau

13 rue Gaston Monmousseau

HORAIRES

Été : 8h à 18h (du 1^{er} avril au 1^{er} novembre).

Hiver : 8h à 17h (du 2 novembre au 31 mars).

> Cimetière Parisien d'Ivry

(géré par la ville de Paris)

44 avenue de Verdun

01 56 20 25 70

Conservation des cimetières

> Acquisition de concession

01 49 60 24 64

> Conservateur des cimetières communaux

01 49 60 25 71

Culte catholique

> Paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul

3 place de l'église

01 76 77 34 51

Presbytère

209 avenue Maurice Thorez

01 45 21 06 65

> Paroisse Sainte-Croix du Port

41 rue Lénine

01 45 21 06 64

> Paroisse Notre-Dame de L'Espérance

13 rue Paul Bert

01 46 72 29 85

> Paroisse Saint Jean-Baptiste du Plateau

144 boulevard Stalingrad

01 46 71 57 48

Culte protestant

> Église Adventiste

25 rue Christophe Colomb

01 43 50 52 30

Culte israélite

> Synagogue

57 avenue Danielle Casanova

01 46 58 12 70

Culte musulman

> Mosquée

13 rue Jean-Jacques Rousseau

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



F O R E T
ENTREPRISE

CLIMATISATION - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE

Siège social et bureaux : 18 rue Galilée
93108 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 94 30 58 - Téléfax : 01 48 94 09 75
E-mail : be@foret-ent.fr

AGENCE DE PARIS
01 46 88 05 20



SOPREMA
ENTREPRISES

ETANCHEITE
COUVERTURE
BARDAGE

62 rue Transversale
92238 GENNEVILLIERS
www.soprema-entreprises.fr

HSP

remercie
les annonceurs qui,
par leur présence,
ont contribué
à la réalisation
du Guide municipal
d'Ivry-sur-Seine



01 55 69 31 00
contact@hsp-publicite.fr

Bien que nous ayons porté le plus grand soin à l'actualisation de ce guide, des erreurs ont pu s'y glisser.

Nous vous prions de nous en excuser et de nous les signaler en appelant le 01 49 60 25 08 poste 2805.

Sauf mention contraire, toutes les adresses sont à Ivry-sur-Seine (94200).

N'hésitez pas à vous connecter sur le site Internet de la ville : www.ivry94.fr où les informations sont régulièrement réactualisées.

Guide municipal édité par la ville d'Ivry-sur-Seine

Supplément à Ivry Ma Ville

Numéro 501 - Septembre 2018

Conception graphique et rédaction : Agence Huitième Jour, en collaboration avec les services municipaux.

Photos :

Mairie d'Ivry-sur-Seine, Direction de la communication ; Fotolia ; Shutterstock ; Freepik.

Couverture : École Rosa Park © Frédéric Iriarte

4^e de couverture : Quai de Seine © DR

Portraits pages 4, 6, 7 et 8 : Gilles Cohen

Un grand merci à tous les Ivryens, petits et grands, qui ont accepté d'être photographiés et de figurer dans ce guide.

Impression : Périgraphic.

© Direction de la communication, juillet 2018.

nolte[®]

KÜCHEN

by Cuisine Design



**1 ELECTROMENAGER
OFFERT***
Avec le code :
GUIDE IVRY
* Voir conditions en magasin

CUISINE - SALLE DE BAIN - RANGEMENT

CUISINE DESIGN

115 Avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

01 55 53 77 48

contact@nolte-cuisinedesign.fr

*Du mardi au samedi
10h - 12h / 14h - 19h
Lundi sur rendez-vous*

www.nolte-cuisinedesign.fr





RESTEZ CONNECTÉ-E

À L'INFORMATION DE VOTRE VILLE !

IVRY MA VILLE

Pour tout connaître de l'actualité de la ville. Distribué dans les boîtes aux lettres, téléchargeable sur ivry94.fr, ce mensuel est aussi disponible dans les lieux publics municipaux.

ivry94.fr

En un simple clic, sur Internet, accédez aux services en ligne et à l'information locale.

Ivrymavillehebdo

Tous les mercredis, cette newsletter vous rapporte ce qui s'est passé près de chez vous, les rendez-vous à ne pas manquer, les résultats sportifs... Pour la recevoir gratuitement, abonnez-vous sur le site de la ville.

twitter.com/mairieivry

www.facebook.com/ivry94

www.youtube.com/user/mairieivry

www.instagram.com/ivrymaville94/